



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : / /

Dossier complet le : / /

N° d'enregistrement :

1 Intitulé du projet

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

Raison sociale

N° SIRET

Type de société (SA, SCI...)

Représentant de la personne morale : ☐ Madame

Nom

☐ Monsieur

Prénom(s)

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☐ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☐ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

4.2 Objectifs du projet

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☐ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☐	
En zone de montagne ?	☐	☐	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☐	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☐	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☐	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☐	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☐	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☐	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☐	☐	
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☐	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☐	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☐	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☐	
Dans un site inscrit ?	☐	☐	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☐	
D'un site classé ?	☐	☐	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☐	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☐	
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☐	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☐	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☐	☐	
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☐	
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☐	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☐	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☐	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☐	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☐	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☐	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☐	☐	
	Est-il source de bruit ?	☐	☐	
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☐	
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☐	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☐	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☐	
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☐	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☐	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☐	
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☐	
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☐	☐	
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☐	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☐	
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☐	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☐	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☐ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☐ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

① Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☐

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☐

Nom _____

Prénom

Qualité du signataire

Fait le

DocuSigned by:
BOURGAIN Anne-Florence
BAB3F21A740B47F...

Signature du (des) demandeur(s)

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Annexes du projet

Projet de requalification d'un îlot, Colombes (92)



Décembre 2023



SOMMAIRE

1 -	Annexes obligatoires	3
1.1	AO n°3 : Plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000.....	3
1.2	AO n°4 : Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain	4
1.3	AO n°5 : Plan du projet.....	8
1.4	AO n°6 : Plan des abords du projet	9
1.5	AO n°7 : Carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets 11	
2 -	Annexes volontairement transmises.....	12
2.1	Analyse des effets cumulés	12
2.2	Patrimoine culturel.....	14
2.3	Zonage réglementaire du PPRI de la Seine dans les Hauts-de-Seine	16
2.4	Réponse de la DRAC	19
2.5	Etudes annexes.....	20

TABLES DES ILLUSTRATIONS

Figure 1 : Plan de situation du projet au 1/25000	3
Figure 2 : Localisation des prises de vue	4
Figure 3 : Plan de masse du projet.....	8
Figure 6 : Orthophotographie	9
Figure 7 : Plan des abords et occupation du sol à proximité du projet	10
Figure 8 : Patrimoine culturel à proximité de la zone d'étude	15
Figure 9 : Zonage réglementaire du PPRI de la Vallée de Seine.....	18
Photo 1 : Vue n°1	5
Photo 2 : Vue n°2	5
Photo 3 : Vue n°3	5
Photo 4 : Vue n°4	5
Photo 5 : Vue n°5	6
Photo 6 : Vue n°6	6
Photo 7 : Vue n°7	6
Photo 8 : Vue n°8	6
Photo 9 : Vue n°9	7
Photo 10 : Vue n°10	7
Photo 11 : Vue n°11	7
Photo 12 : Vue n°12	7
Photo 13 : Vue sur la zone d'étude depuis le MH « Eglise paroissiale Saint-Pierre – Saint-Paul »	14

1 - ANNEXES OBLIGATOIRES

1.1 AO n°3 : Plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000

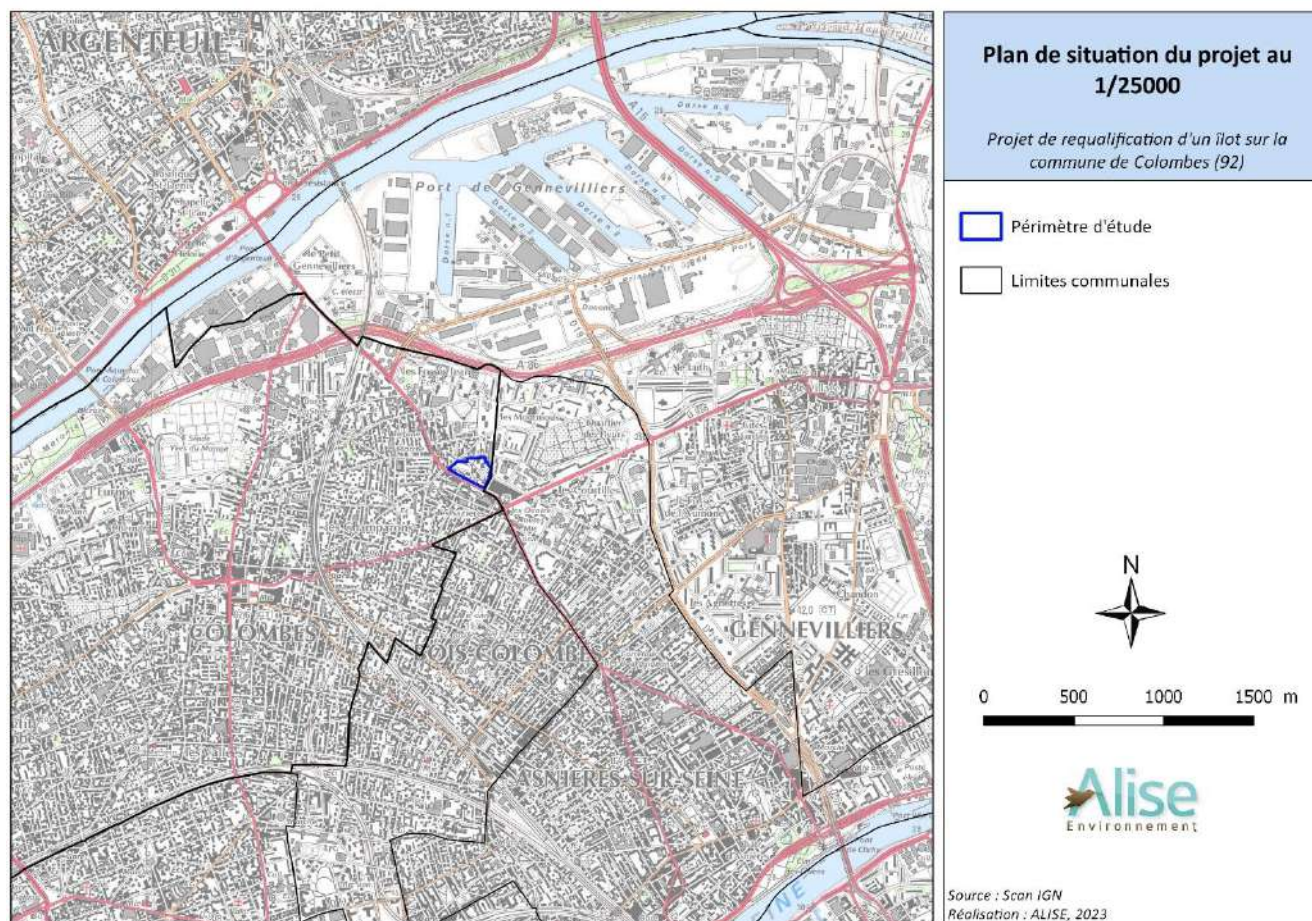


Figure 1 : Plan de situation du projet au 1/25000

Source : Scan IGN

1.2 AO n°4 : Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain

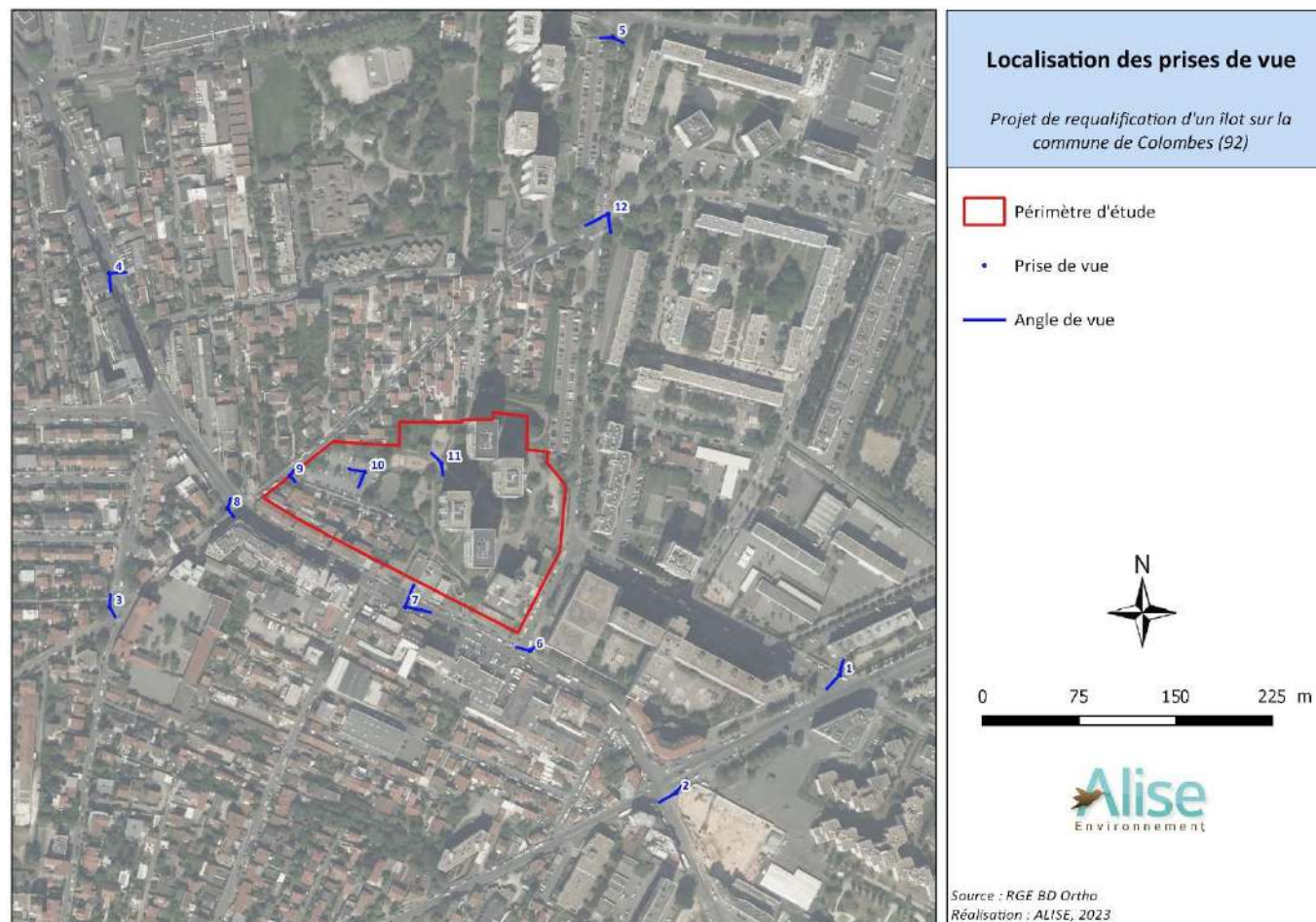


Figure 2 : Localisation des prises de vue

Source : RGE BD Ortho



Photo 1 : Vue n°1



Photo 2 : Vue n°2



Photo 3 : Vue n°3



Photo 4 : Vue n°4



Photo 5 : Vue n°5



Photo 6 : Vue n°6



Photo 7 : Vue n°7



Photo 8 : Vue n°8



Photo 9 : Vue n°9



Photo 10 : Vue n°10



Photo 11 : Vue n°11



Photo 12 : Vue n°12

1.3 AO n°5 : Plan du projet



Figure 3 : Plan de masse du projet

1.4 AO n°6 : Plan des abords du projet

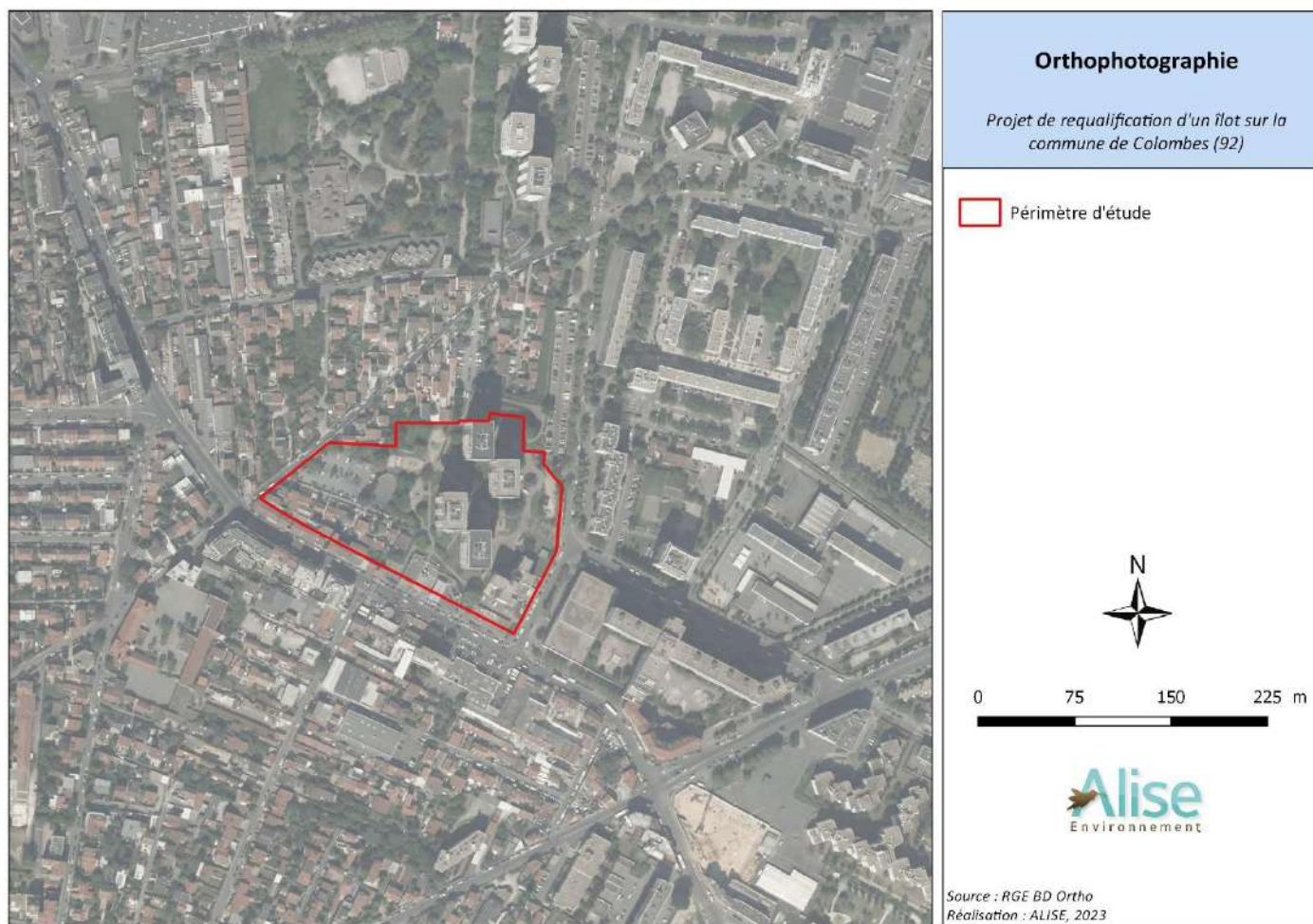


Figure 4 : Orthophotographie

Source : RGE BD Ortho

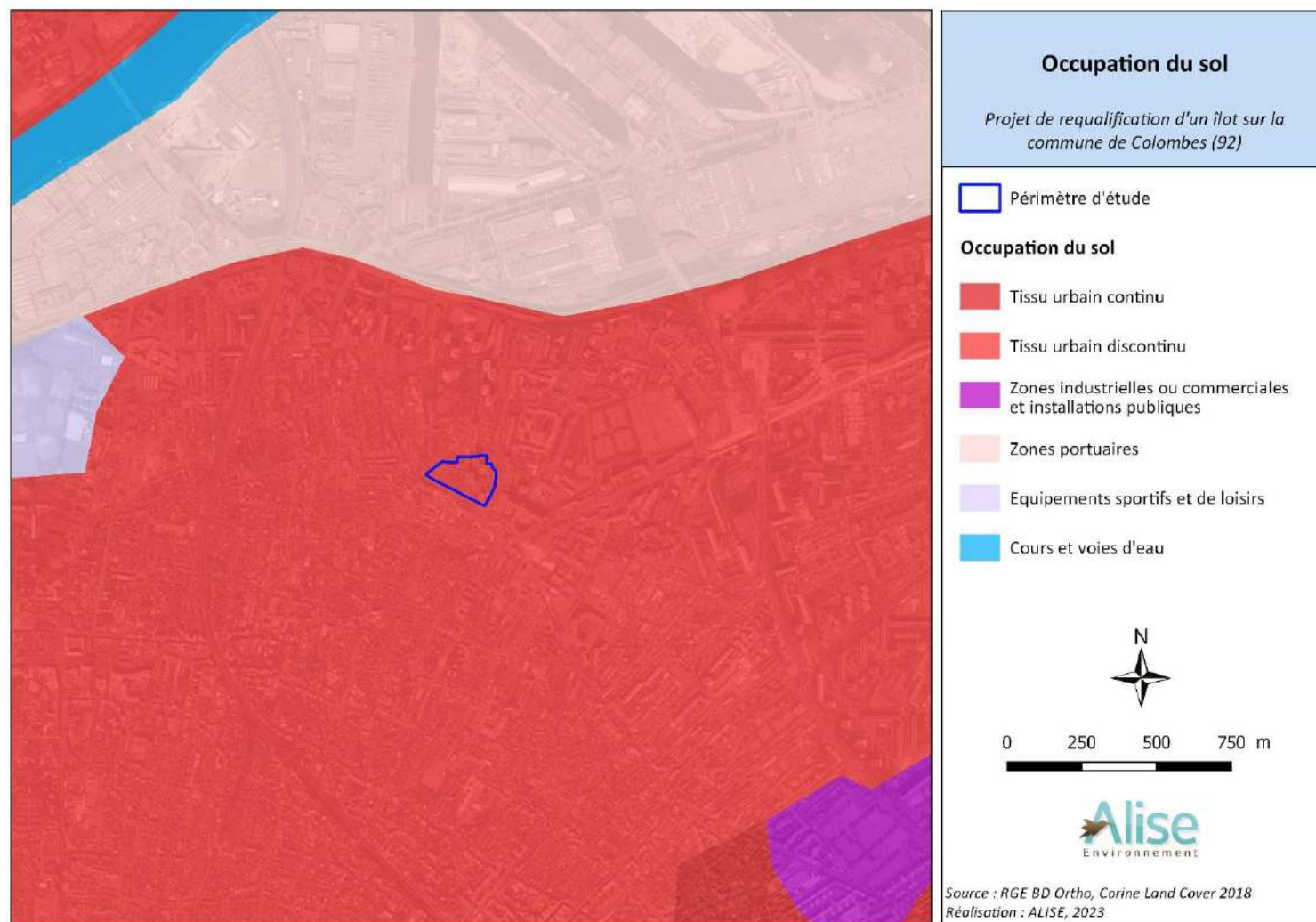


Figure 5 : Plan des abords et occupation du sol à proximité du projet

Source : RGE BD Ortho, Corine Land Cover 2018

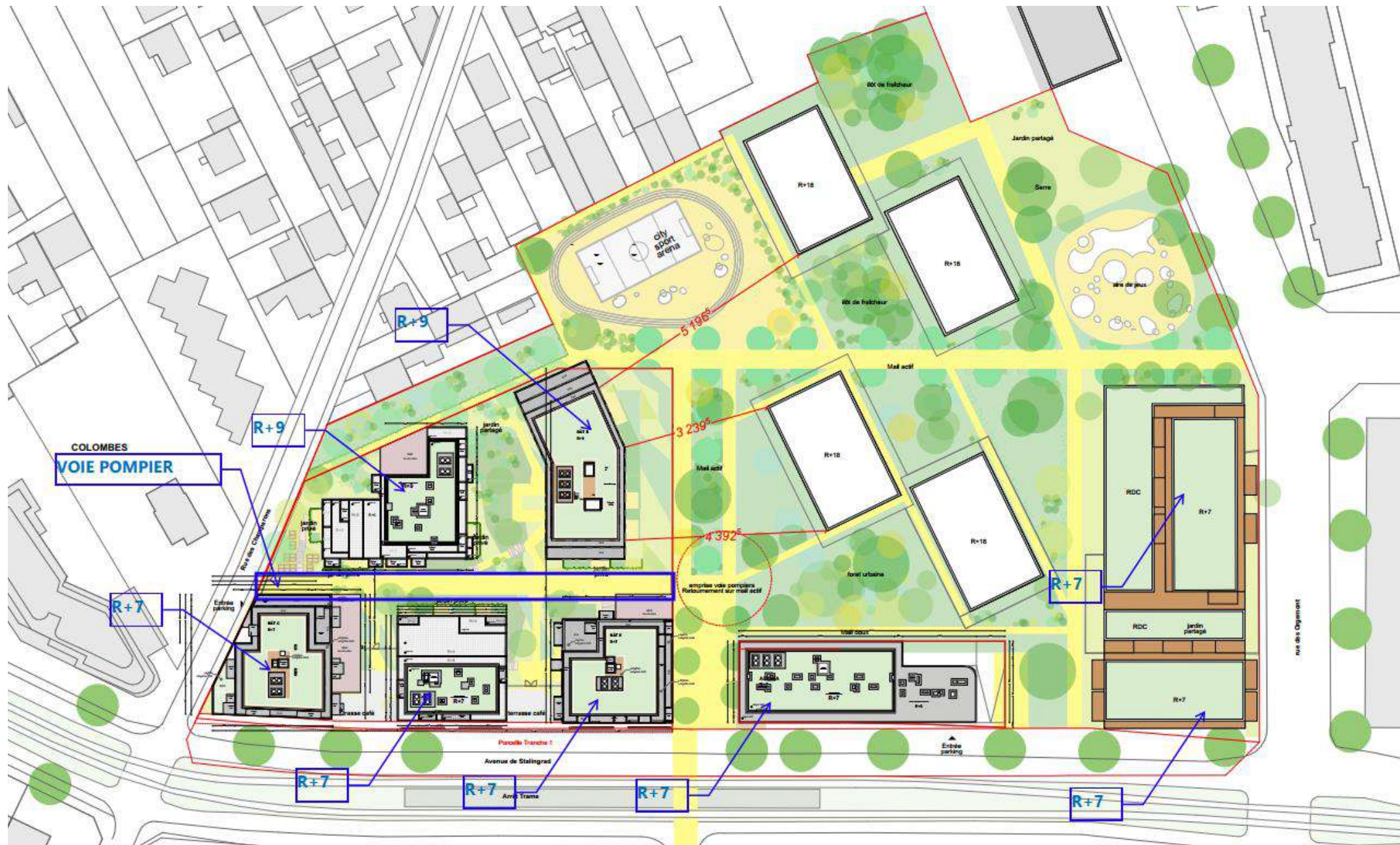
1.5 AO n°7 : Carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets

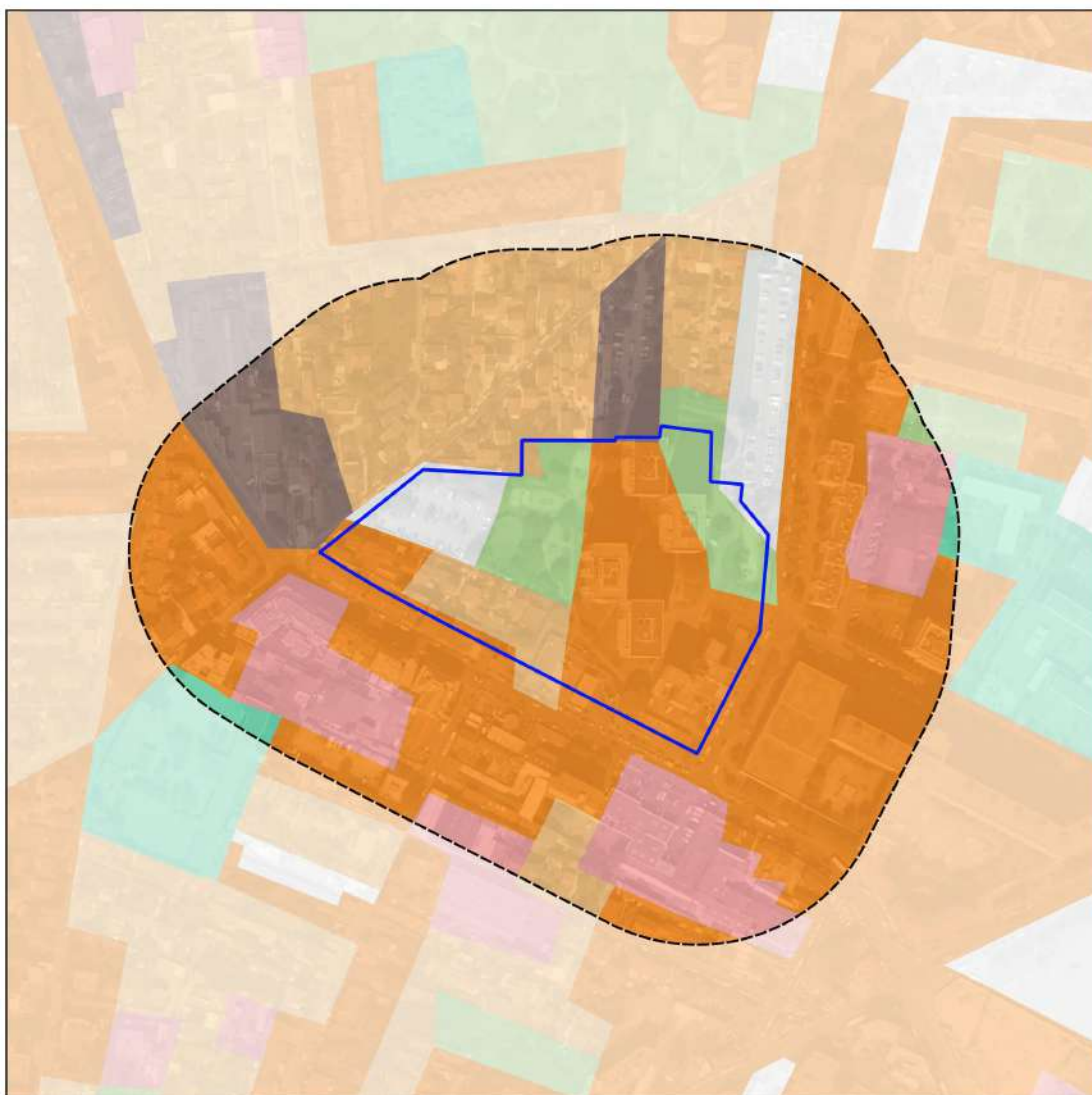


Figure 6 : Sites Natura 2000 à proximité du projet

Source : Scan IGN, DRIEAT Ile-de-France

Emprise de voirie et hauteur des constructions





Occupation du sol

Dans un rayon de 100 m

Projet de requalification d'un îlot sur la commune de Colombes (92)

-  Périmètre d'étude
-  Rayon de 100 m autour du périmètre d'étude

Occupation du sol

-  Espaces ouverts artificialisés
-  Habitat individuel
-  Habitat collectif
-  Activités
-  Equipements
-  Transports
-  Carrières, décharges, chantiers



0 50 100 150 m



Source : RGE BD Ortho, MOS Ile-de-France
Réalisation : ALISE, 2024



2 - ANNEXES VOLONTAIREMENT TRANSMISES

2.1 Analyse des effets cumulés

Selon les avis rendus par la MRAe Ile-de-France depuis 2018 sur la commune de Colombes ainsi que sur les communes limitrophes, il y a eu 27 avis de l'autorité environnementale rendus public pour des projets ayant fait l'objet d'étude d'impact.

Ces projets sont présentés dans le tableau suivant.

Année	Commune	Projet
2023	Bezons (95)	Construction d'un ensemble immobilier de logements, d'équipements publics et d'un commerce situés rues Albert 1 ^{er} / M. Berteaux / des Frères Bonneff
2023	Gennevilliers (92)	Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) « Sud Chanteraines »
2023	Nanterre (92)	Projet d'ensemble immobilier mixte « Nanterre Partagée » et projet de plan local d'urbanisme (PLU) de Nanterre (92) à l'occasion de sa mise en compatibilité par déclaration de projet
2021	Gennevilliers (92)	Projet de ZAC du Luth
2021	Gennevilliers (92)	Construction d'une plateforme de production de granulats recyclés
2021	Asnières-sur-Seine (92)	Aménagement d'une « promenade bleue » entre le pont d'Asnières et le pont de Clichy

Année	Commune	Projet
2021	Gennevilliers (92)	Projet de modification du site exploité par la société Solvalor IDF, pour le transit et le tri de déchets dangereux, le traitement de matériaux non inertes et non dangereux
2021	Nanterre (92)	Projet de réalisation géothermique dans le cadre du programme immobilier ARBORETUM
2021	Gennevilliers (92)	Nécessité ou non d'actualiser l'étude d'impact de la Zone d'Aménagement Concerté du Luth
2020	Gennevilliers (92)	Projet urbain des Agnettes
2020	Nanterre (92)	Projet d'aménagement des Groues
2020	Colombes (92)	Nécessité d'actualiser l'étude d'impact du projet d'immeubles de bureaux et d'activités dans le cadre de deux demandes de permis de construire modificatifs des tranches 1 et 2A du bâtiment B au sein de la zone ZB2 de la ZAC des Bruyères
2020	La Garenne-Colombes (92)	Projet Campus Engie porté par Engie Energie Services sur l'ancien site de PSA
2020	Colombes (92)	Projet de campus tertiaire
2019	La Garenne-Colombes (92)	Projet d'aménagement du secteur PSA-RATP-Charlebourg
2019	Colombes (92)	Projet de construction d'un ensemble immobilier sur le lot 28 de l'îlot Colombus de la zone d'aménagement concerté (ZAC) de l'Arc Sportif



Année	Commune	Projet
2019	Gennevilliers (92)	Projet d'aménagement du quartier du Luth et modification du PLU de Gennevilliers
2019	Asnières-sur-Seine (92)	Projet de construction de logements et d'un groupe scolaire au sein des îlots B8/B9 de la zone d'aménagement concerté (ZAC) « Parc d'Affaires »
2018	Gennevilliers (92)	Projet de la Société Protectrice des Animaux (SPA)
2018	Asnières-sur-Seine (92)	Projet de construction de logements et d'un groupe scolaire au sein des îlots B8/B9 de la zone d'aménagement concerté (ZAC) Parc d'Affaires
2018	Asnières-sur-Seine (92)	Projet de forage géothermique
2018	Bezons (95)	Projet de pompage de la nappe alluviale de la Seine - ZAC Cœur de ville, îlots A1 et A2
2018	Asnières-sur-Seine (92)	Projet de Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) Parc d'affaires
2018	Gennevilliers (92)	Projet de plateforme de tri-transit, de traitement-valorisation de terres et matériaux et de transit-regroupement de déchets d'amiante
2018	Nanterre (92)	Projet de Tour des Jardins de l'Arche
2018	Nanterre (92)	Projet d'aménagement du site des Papeteries

Sur la commune de Colombes, trois projets ayant fait l'objet d'un avis de la MRAe sont recensés. Compte tenu de la nature de ses projets et de la localisation de ceux-ci, il n'y aura pas d'effets cumulés avec le présent projet immobilier.

2.2 Patrimoine culturel

Sur la commune de Colombes, deux monuments historiques sont recensés. Il s'agit de l'Eglise paroissiale Saint-Pierre – Saint-Paul et de l'ancienne usine élévatrice des eaux. Ces monuments sont localisés respectivement à 1,3 et 1,7 km de la zone de projet.

Le périmètre d'étude est donc situé en dehors de tout périmètre de protection réglementaire autour des MH.

Depuis ces Monuments, le projet ne sera pas perceptible notamment car le bâti existant masque considérablement les vues. De plus, la topographie peu marquée sur le secteur d'étude limite également considérablement les vues dans le paysage.

Par exemple, le panorama ci-dessous, pris depuis les abords du MH « *Eglise paroissiale Saint-Pierre – Saint-Paul* » permet de confirmer que le projet ne sera pas perceptible depuis le monument.

Par ailleurs, un Site Patrimonial Remarquable est localisé à proximité du projet. Il s'agit du SPR Cité – Jardins de Gennevilliers. Ce dernier est situé à environ 1,4 km du site d'étude. De même que pour les monuments historiques, le site d'étude ne sera pas visible depuis le SPR.

La figure page suivante présente le patrimoine culturel à proximité du site d'étude.



Photo 13 : Vue sur la zone d'étude depuis le MH « *Eglise paroissiale Saint-Pierre – Saint-Paul* »

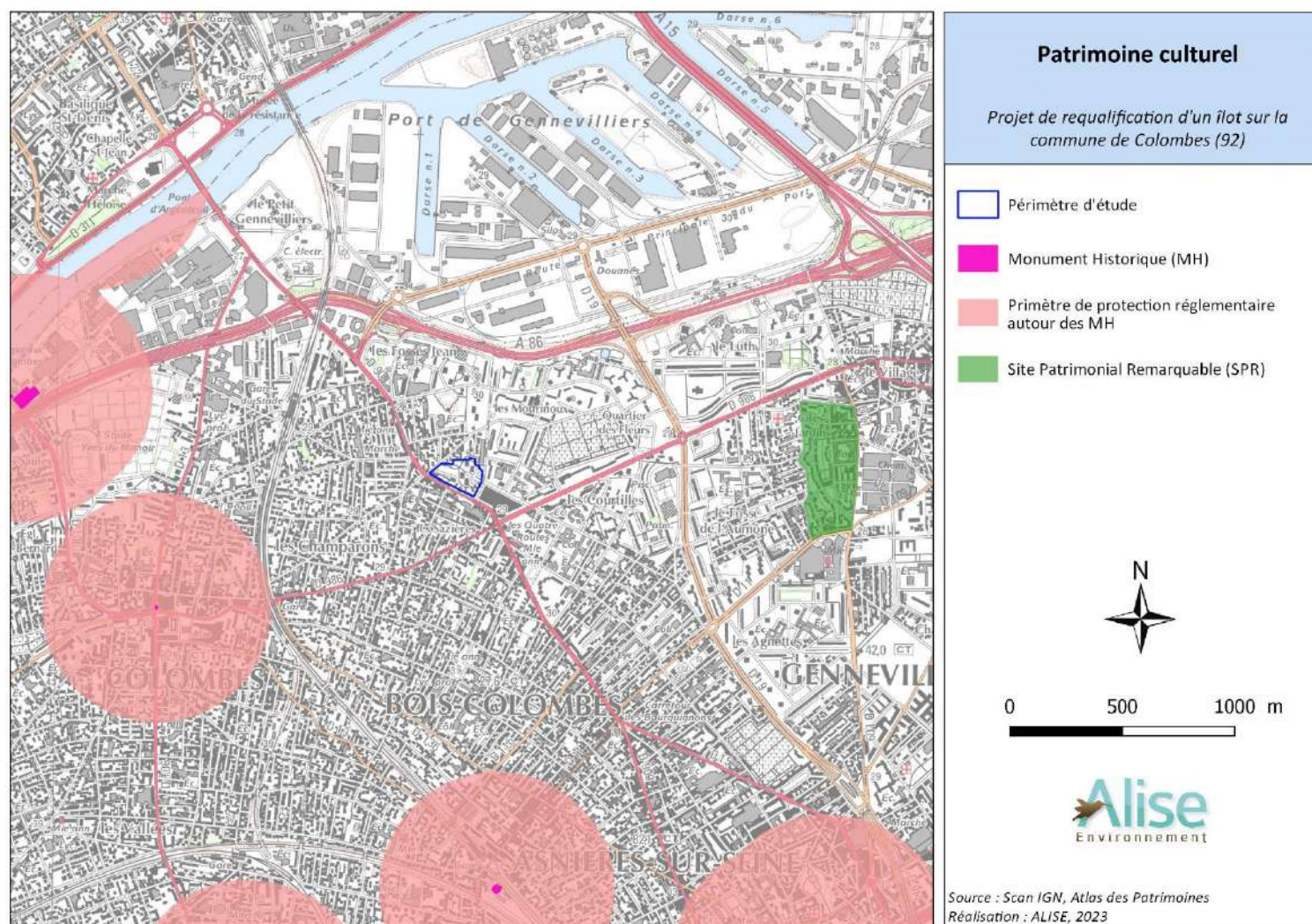


Figure 6 : Patrimoine culturel à proximité de la zone d'étude

Source : Scan IGN, Atlas des Patrimoines



2.3 Zonage réglementaire du PPRI de la Seine dans les Hauts-de-Seine

La commune de Colombes est couverte par le PPRN inondation de la Seine dans les Hauts-de-Seine approuvé par arrêté préfectoral du 9 janvier 2004. Une modification du PPRI a été approuvée par arrêté préfectoral du 11 juillet 2022.

D'après la carte de zonage lié au risque inondation du PPRI de la Seine dans les Hauts-de-Seine, le périmètre de projet est situé en zone B, correspondant au centre urbain. La localisation du site d'étude par rapport à ces zones d'aléas est présentée sur la figure suivante.

Le règlement du PPRI prévoit les dispositions suivantes en zone B.

• **Sont interdits :**

- Les sous-sols, à usage autre que le stationnement, sauf dans le cas prévu à l'article ci-dessous.

• **Sont autorisés sous conditions :**

Tous les types de construction ou d'occupation sont autorisés sous réserve des prescriptions ci-dessous :

a) Les constructions nouvelles

La cote de tout plancher nouvellement créé, à quelque usage que ce soit, doit être située au-dessus de la cote de casier.

Cependant,

- Les entrées de bâtiment de moins de 30 m² de surface de plancher et les rampes pour les personnes handicapées peuvent être installées jusqu'à la cote du terrain naturel ou de la voirie existante.

- Pour les opérations de logements collectifs en « dents creuses » sur une unité foncière inférieure à 2 500 m², des duplex peuvent être implantés : un niveau d'habitation collective peut être situé au-dessous de la cote de casier si dans le même appartement, un second niveau est créé au-dessus de cette cote.
- Les surfaces de bureaux, commerces et activités, à usage autre que centres d'intervention et de secours, centres d'exploitation de services publics, centres de contrôle, surfaces d'habitation ou d'hébergement collectif de personnes, peuvent aussi être implantés au-dessus de la cote de la voirie existante sans pouvoir être situés à plus de 2 m au-dessous de la cote de casier, sous réserve que la surface de plancher totale située au-dessous de cette cote soit :
 - inférieure ou égale à 300 m² lorsque la surface de l'unité foncière est inférieure à 3 000 m².
 - inférieure ou égale à 10 % de la surface de l'unité foncière lorsque celle-ci est supérieure à 3 000 m². En cas d'opération d'aménagement d'ensemble, cette surface peut être répartie sur l'entité foncière hors surfaces de voirie sans pouvoir dépasser 30 % de la surface d'une unité foncière donnée.

Pour les équipements collectifs ce seuil est porté à 500 m² pour des unités foncières inférieures à 5 000 m² (en cas de cumul, les surfaces régulièrement autorisées et à usage autre que d'équipements collectifs sont déduites de la surface potentielle d'équipements collectifs).

- Les caves des logements et les locaux techniques (contenant des équipements d'alimentation en énergie, télécommunications, transformateurs) peuvent être réalisés sous le niveau de la cote de casier à la condition d'être placés en cuvelage étanche établi



jusqu'au niveau de cette cote. Le volume ainsi cuvelé doit être compensé par un volume au moins égal rendu inondable compris entre le terrain naturel initial et la cote de casier diminuée de 2,5 m au moins.

- Dans les équipements collectifs, des sous-sols à usage autre que le stationnement peuvent être autorisés à titre exceptionnel, sous réserve d'être affectés exclusivement à des équipements sportifs dont les locaux doivent être très peu vulnérables et rendus inondables à partir de la submersion du terrain naturel.

e) Les aires de stationnement

Les aires de stationnement en sous-sol ou non, sont autorisées dans la zone.

La cote de casier du site est de 29,15.

Sont autorisés sous la cote casier : stationnement, caves et locaux techniques cuvelés, niveau bas duplex et bureaux ou commerces.

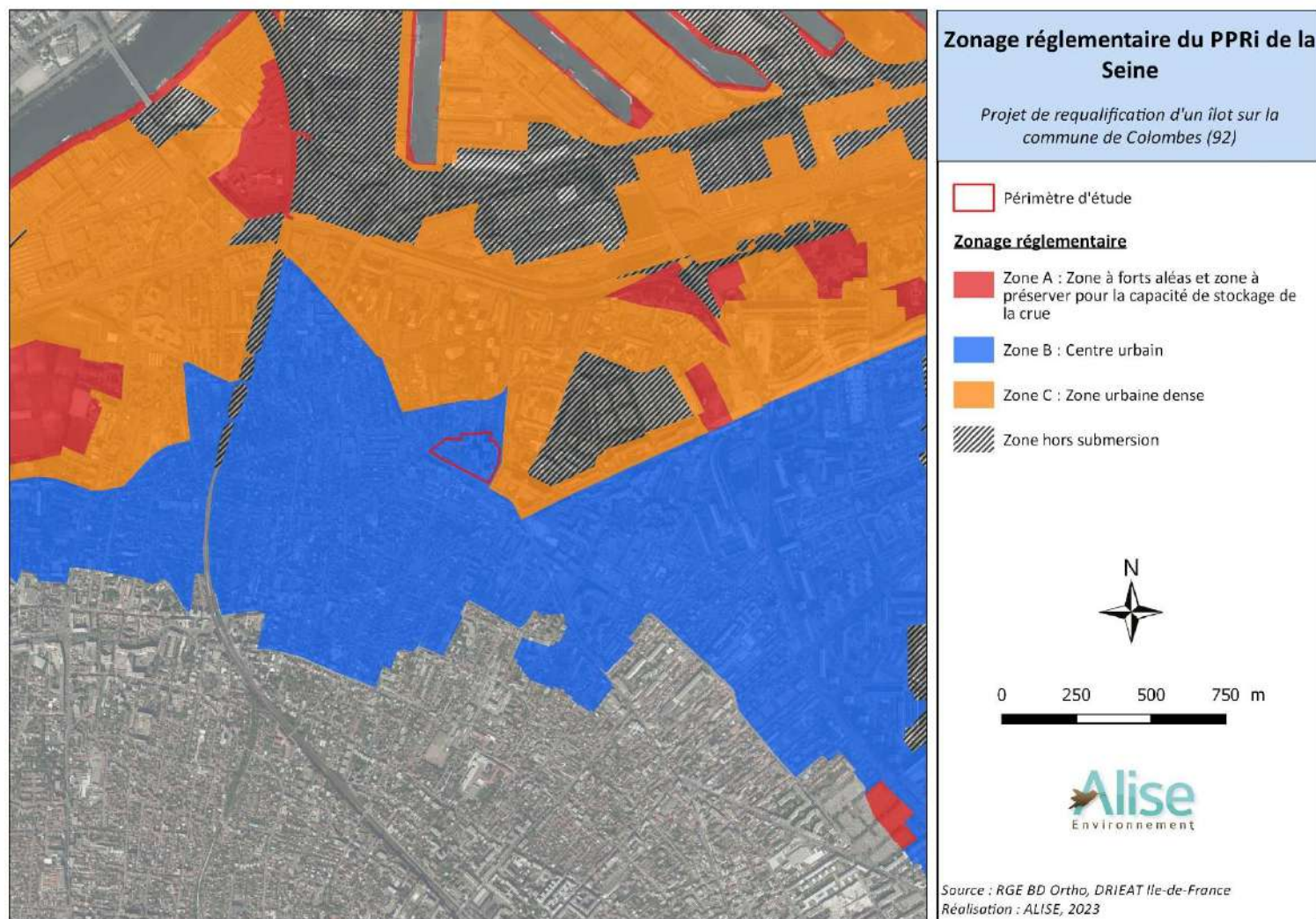


Figure 7 : Zonage réglementaire du PPRI de la Vallée de Seine

Source : RGE BD Ortho, DRIEAT Ile-de-France

2.4 Réponse de la DRAC**PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE***Liberté
Égalité
Fraternité*

Service régional de l'archéologie

Affaire suivie par :
Edouard JACQUOT
01 56 06 51 55

edouard.jacquot@culture.gouv.fr

Références : CP0920252300024-1

**Direction régionale
des affaires culturelles**ALISE ENVIRONNEMENT
102 Rue du Bois-Tison
76160 SAINT-JACQUES-SUR-DARNETAL

À l'attention de Mme Pauline LEMAIRE

PARIS, le 14/06/2023

Objet : Archéologie préventive - Consultation préalable à un projet d'aménagement
Références : COLOMBES (HAUTS-DE-SEINE), COLOMBE
CP0920252300024
Votre courrier du 30 mars 2023
Livres V du Code du patrimoine

Madame,

Vous m'avez transmis un dossier relatif au projet visé en référence afin que j'examine s'il est susceptible de donner lieu à des prescriptions archéologiques. Cet envoi constitue une demande d'information préalable au titre de l'article R.523-12 du code du patrimoine.

J'ai l'honneur d'en accuser réception à la date du 6 avril 2023.

Après examen du dossier, je vous informe que, en l'état des connaissances archéologiques sur le secteur concerné, de la nature et de l'impact des travaux projetés, ceux-ci ne semblent pas susceptibles d'affecter des éléments du patrimoine archéologique. Ce projet ne donnera pas lieu à une prescription d'archéologie préventive.

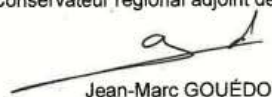
En conséquence, je suis réputé(e) avoir renoncé à émettre des prescriptions d'archéologie préventive. Ce renoncement est valable cinq ans sauf si votre projet connaît des modifications substantielles ou si l'état des connaissances archéologiques sur ce territoire évolue.

Je vous rappelle toutefois qu'en cas de découverte fortuite de vestiges archéologiques vous avez l'obligation d'en faire la déclaration immédiate auprès du maire de la commune concernée conformément à l'article L.531-14 du code du patrimoine, et je vous remercie d'en informer mes services.

Mes services se tiennent à votre disposition pour vous apporter toutes les informations que vous jugerez utiles.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet de Région, Préfet de Paris
et par délégation,
Pour le Directeur régional des affaires culturelles,
et par subdélégation,
Le Conservateur régional adjoint de l'archéologie


Jean-Marc GOUÉDO

Service régional de l'archéologie
Direction régionale des affaires culturelles d'Île-de-France 47 Rue Le Peletier 75009 PARIS
Téléphone 01 56 06 50 00 - Télécopie 01 56 06 52 48
<http://www.culture.gouv.fr/Drac-ILE-DE-FRANCE/>

2.5 Etudes annexes

Les études annexes réalisées dans le cadre du projet de requalification d'un îlot sur la commune de Colombes sont présentées dans les pages suivantes.

Pré-diagnostic Faune – Flore – Habitats

ALISE Environnement, Octobre 2023

DocuSigned by:
BOURGAIN Anne-Florence
BAB3F21A740B47F...

REALISATION D'UN PRE-DIAGNOSTIC FAUNE- FLORE-HABITATS DANS LE CADRE D'UN PROJET IMMOBILIER sur la commune de Colombes (92)



Commune de Colombes (92)

Octobre 2023

REALISATION D'UN PRE-DIAGNOSTIC FAUNE-
FLORE-HABITATS DANS LE CADRE D'UN
PROJET IMMOBILIER
sur la commune de Colombes (92)

Commune de Colombes (92)

Octobre 2023

MAITRE D'OUVRAGE

VINCI Immobilier
2313 boulevard de la Défense
92 000 NANTERRE

Tél : 01 55 38 80 00

ALISE environnement

102 rue Bois Tison
76 160 SAINT-JACQUES-SUR-DARNETAL

Tél : 02-35-61-30-19 Fax : 02-35-66-30-47
www.alise-environnement.fr

SOMMAIRE

1- INTRODUCTION	4
2- LOCALISATION DU SITE D'ETUDE	4
3- ANALYSE DOCUMENTAIRE.....	3
3.1- Patrimoine naturel existant	3
3.2- Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) de la région Ile-de-France.....	7
4- METHODOLOGIE UTILISEE	9
4.1- Bibliographie	9
4.2- Dates de prospection.....	9
4.3- Référentiels utilisés	9
4.3.1- Habitats.....	9
4.3.2- La flore	10
4.3.3- Faune.....	11
4.4- Méthodologie relative aux inventaires floristiques et aux habitats.....	11
4.4.1- Les espèces végétales d'intérêt patrimonial	12
4.4.2- Les espèces végétales exotiques envahissantes	12
4.5- Méthodologie relative aux inventaires faunistiques	12
4.5.1- Ornithologie	12
4.5.2- Mammalogie.....	13
4.5.3- Herpétologie.....	13
4.5.4- Entomologie	13
5- INTERETS DES HABITATS ET DE LA FLORE DU SITE D'ETUDE	14
5.1- Cartographie des habitats	14
5.2- Description des végétations en place	16
5.3- Espèces floristiques	17
5.3.1- Données bibliographiques	17
5.3.2- Cortège floristique recensé sur le terrain.....	17
6- INTERET FAUNISTIQUE DU SITE D'ETUDE	19
6.1- Avifaune	19
6.1.1- Données bibliographiques	19
6.1.2- Inventaire terrain – Avifaune.....	21
6.2- Les mammifères	24
6.2.1- Données bibliographiques	24
6.2.2- Inventaires terrain – Mammifères terrestres.....	24
6.3- Herpétofaune	25
6.3.1- Données bibliographiques	25
6.3.2- Inventaires terrain – Amphibiens	25
6.3.3- Inventaires terrain – Reptiles	25
6.4- Entomofaune.....	26
6.4.1- Données bibliographiques lépidoptères	26
6.4.2- Données bibliographiques odonates.....	27
6.4.3- Données bibliographiques odonates.....	28
7- EVALUATION DES ENJEUX DU SITE D'ETUDE.....	29
7.1- Evaluation de la valeur des habitats	29
7.2- Evaluation de la valeur floristique.....	29
7.3- Evaluation de la valeur faunistique	29
8- SYNTHESE DES ENJEUX	30
9- BIBLIOGRAPHIE	33
10- REDACTEURS DU DOSSIER.....	34
11- ANNEXES	35

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Synthèse du patrimoine naturel.....	3
Tableau 2 : Date de passage inventaire faune-flore-habitat	9
Tableau 3 : Typologie des habitats présents sur le site d'étude	14
Tableau 4 : Espèces invasives connues sur la commune de Colombes (Source : CBNBP)	17
Tableau 5 : Oiseaux recensés par Faune Ile-de-France sur la commune de Colombes	19
Tableau 6 : Liste des espèces recensées avec les milieux de prédilection	21
Tableau 7 : Statuts et effectifs des espèces patrimoniales recensées sur le site	22
Tableau 8 : Mammifères recensés par Faune Ile-de-France et Biodiv'IDF sur la ville de Colombes	24
Tableau 9 : Amphibiens et reptiles recensés par Faune Ile-de-France et Biodiv'IDF sur la ville de Colombes.....	25
Tableau 10 : Lépidoptères recensés par Faune Ile-de-France et Biodiv'IDF sur la ville de Colombes	26
Tableau 11 : Odonates recensés par Faune Ile-de-France et Biodiv'IDF sur la ville de Colombes	27
Tableau 12 : Orthoptères recensés par Faune Ile-de-France et Biodiv'IDF sur la ville de Colombes	28
Tableau 13 : Critères d'évaluation des enjeux du site.....	30
Tableau 14 : Synthèse des enjeux écologiques sur le site d'étude.....	31

LISTE DES FIGURES

Figure 1 : Localisation du site d'étude à l'échelle départementale	1
Figure 2 : Localisation du site d'étude sur photographie aérienne	2
Figure 3 : Localisation des éléments du patrimoine naturel	5
Figure 4 : Localisation du patrimoine naturel : Enveloppe d'alerte des zones humides	6
Figure 5 : Localisation des éléments du Schéma Régional de Cohérence Ecologique : Trame Verte et Bleue	8
Figure 6 : Cartographie des habitats selon la typologie EUNIS.....	15
Figure 7 : Répartition de la richesse spécifique par cortège	21
Figure 8 : Hiérarchisation des enjeux écologiques (faune et flore)	32

LISTE DES PHOTOS

Photo 1 : Immeubles et alignements d'arbres en bordure de voirie	16
Photo 2 : Parking.....	16
Photo 3 : Pelouse et avec massif d'espèces ornementales.....	16
Photo 4 : Aire de jeux	16
Photo 5 : Laurier-cerise (photo hors site)	18
Photo 6 : Erable sycomore (photo hors site)	18
Photo 7 : Ailante glanduleux	18
Photo 8 : Pigeon ramier (Photo sur site)	22
Photo 9 : Pigeon ramier au nid (Photo sur site)	22
Photo 10 : Perruche à collier (photo hors site).....	23

1- INTRODUCTION

Dans le cadre d'un projet d'aménagement immobilier sur la commune de Colombes (92), ALISE Environnement a été sollicité par VINCI Immobilier pour la réalisation d'un pré-diagnostic faune-flore-habitats. Ce pré-diagnostic a pour objectif d'évaluer les impacts potentiels de cet aménagement sur les milieux naturels présents et les espèces associées.

2- LOCALISATION DU SITE D'ETUDE

Le projet d'aménagement immobilier se situe sur la commune de Colombes, au nord-ouest de Paris dans le département des Hauts-de-Seine (92). La zone d'étude s'étend sur 2,3 ha.

La Figure 1 localise l'aire d'étude à l'échelle du département. La Figure 2 localise le site d'étude sur vue aérienne.

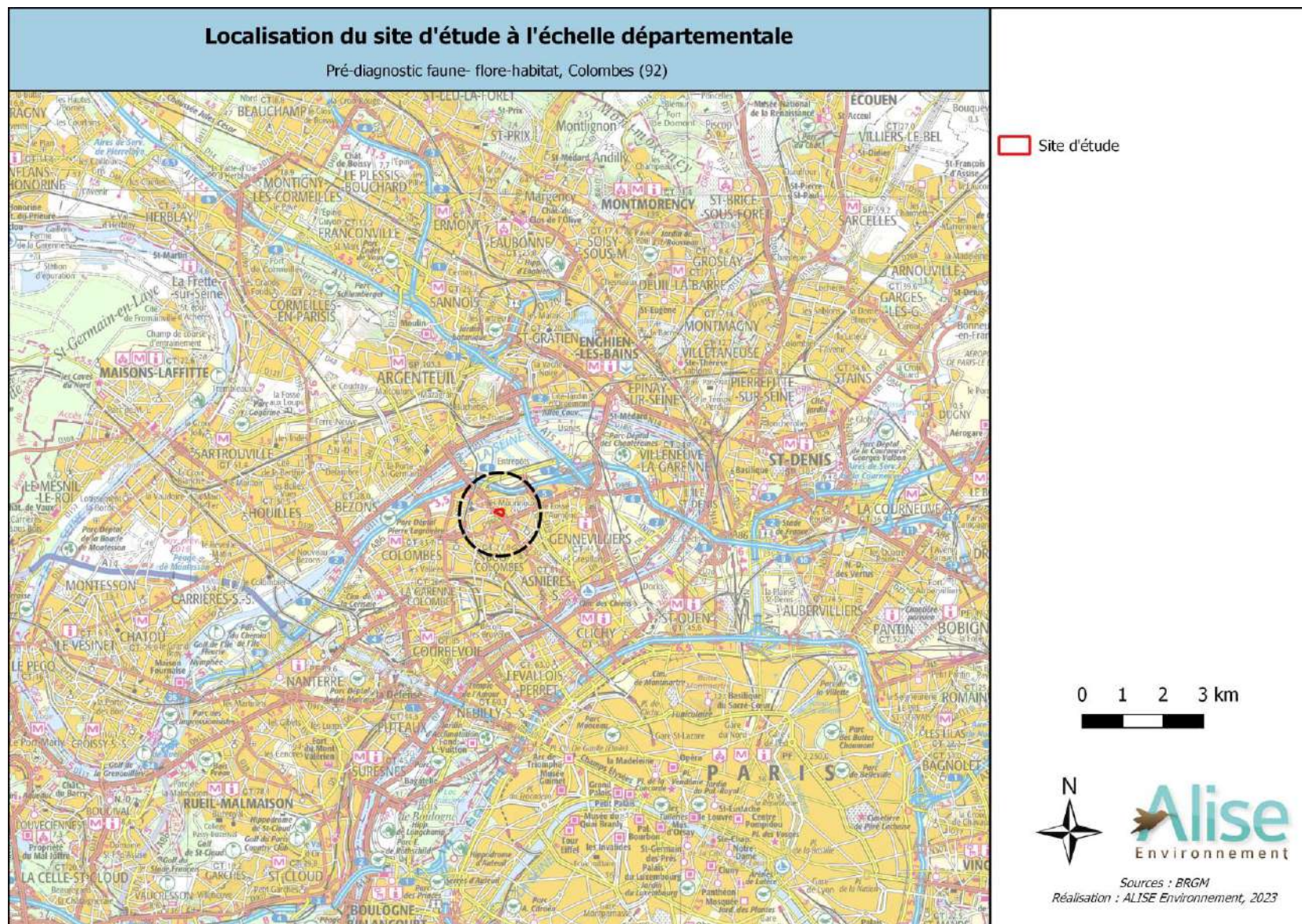


Figure 1 : Localisation du site d'étude à l'échelle départementale

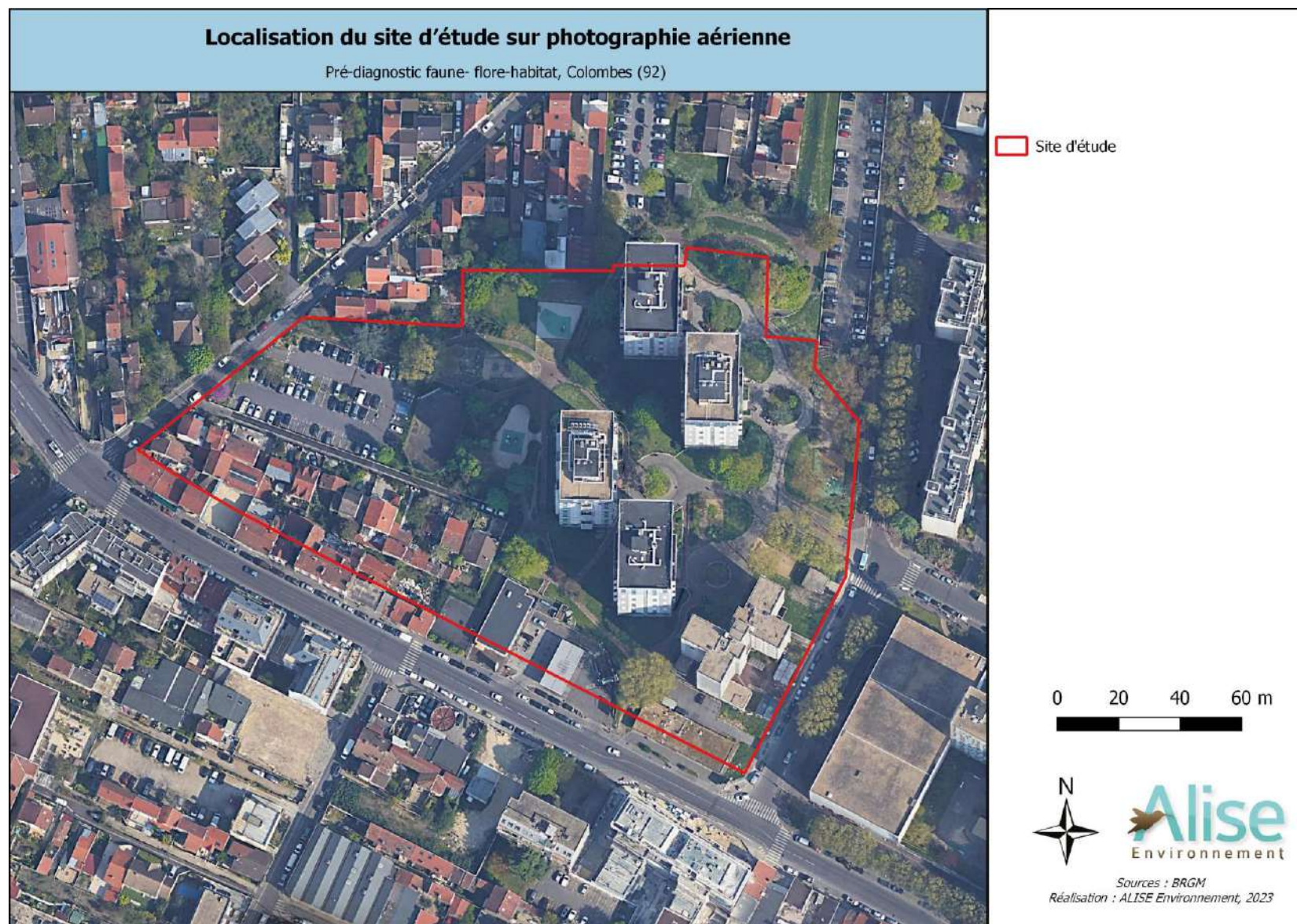


Figure 2 : Localisation du site d'étude sur photographie aérienne

3- ANALYSE DOCUMENTAIRE

3.1- Patrimoine naturel existant

La recherche des zones d'inventaires et de protection a été effectuée dans un périmètre de 5 km autour du site d'étude (= aire d'étude éloignée). Elle est ici synthétisée sous forme d'un tableau récapitulatif.

Tableau 1 : Synthèse du patrimoine naturel

Type de zonage	Aire d'étude éloignée	Site d'étude
Patrimoine naturel remarquable		
Z.N.I.E.F.F. de type I	1 Z.N.I.E.F.F. de type I : « Berges de la Seine à Nanterre ».	Le site d'étude n'est pas directement concerné par une Z.N.I.E.F.F. de type I. Celle la plus proche se situe à 3,6 km à l'ouest.
Z.N.I.E.F.F. de type II	1 Z.N.I.E.F.F. de type II : « Pointe aval de l'île Saint-Denis ».	Le site d'étude n'est pas directement concerné par une Z.N.I.E.F.F. de type II. Celle la plus proche se situe à 2,5 km au nord-est.
Inventaires zones humides (enveloppe d'alerte)	Présence d'enveloppes d'alerte de Classe A, de Classe B et de Classe C.	Présence de l'enveloppe d'alerte de Classe B : « Probabilité importante de zones humides, mais le caractère humide et les limites restent à vérifier et à préciser »
Protections réglementaires nationales		
Site inscrit / site classé	6 sites inscrits : « Butte de Sannois – parcelles », Lac d'Enghien et ses abords », « Ensemble urbain », « Cité jardin », « Cimetière des chiens et parc de l'île Robinson » et « Quartiers urbains ». 4 sites classés : « Parc du château de Bécon », « Parc de Lebaudy », « Cèdre » et « Butte des moulins de Sannois ».	Le site d'étude n'est pas directement concerné par un site inscrit ou classé. Le site inscrit le plus proche se situe à 1,4 km à l'est et le site classé le plus proche se situe à 3 km au sud.
Réserve naturelle nationale (RNN)	Non concerné	Non concerné
Protections réglementaires régionales ou départementales		
Réserve naturelle régionale (RNR)	Non concernée	Non concerné
Arrêté préfectoral de protection de biotope (APB)	Non concernée	Non concernée
Espace Naturel Sensible (ENS)	11 Espaces Naturels Sensibles : « Parc départemental des Chanteraine – Les fiancées, Les Hautes-Bornes, Les Mariniers, Dequevauvilliers, Les Vallons de Seine, La Garenne, Les Tilliers, Stade Chazottes, Les Louvresses », « Parc départemental Pierre-Lagravère », « Promenade bleue départementale – Nanterre, Colombes ».	Le site d'étude n'est pas directement concerné par un Espace Naturel Sensible. Le plus proche se situe à 1,7 kilomètre à l'ouest.
Espace Naturel Associé (ENA) ¹	Non concerné	Non concerné

¹ ENA : Site de moindre naturalité et de moindre richesse biologique comparé à un ENS mais qui participe à cette richesse de par sa proximité d'un ENS.

Type de zonage	Aire d'étude éloignée	Site d'étude
Espace Naturel d'Intérêt (ENI) ²	35 Espaces Naturels d'Intérêts : « Université Paris Nanterre », « Parc Leclerc », « Square Edgar Quinet », « Berges du parc de l'île de la Jatte », « Jardin du Temple de l'amour », « Berges et parc Lebaudy », « Promenade Guynemer », « Parc des Couronnes », « Coulée verte Missak-Manouchian », « Parc de Sévines », « Square Maréchal Joffre », « La coulée verte / Talus SNCF », « Parc de la Planchette », « Berges du quai de petit Gennevilliers », « Square Voyer d'Argenson », « Parc Robinson », « Square de Lattre de Tassigny », « Parc de l'île de la Jatte », « Berges sur l'île de la Jatte », « Île du pont », « Pointe amont de l'île de la Jatte », « Parc Roger Salendro », « Parc Alsace », « Parc de Bécon », « Parc Mozart », « Square des Grésillons », « Parc Caillebotte », « Pointe de l'île du pont », « Berges le long du boulevard du General Koenig », « Cimetière », « Jardins familiaux », « Square Maréchal Leclerc », « Parc des Bruyères », « Parc des impressionnistes », « Parc Marcel Bich ».	Le site d'étude n'est pas directement concerné par un Espace Naturel d'Intérêt. Le plus proche se situe à 8 mètres au nord.
Parcs naturels		
Parc national	Non concerné	Non concerné
Parc Naturel Régional	Non concerné	Non concerné
Engagements internationaux		
Site d'Importance Communautaire / Zone Spéciale de Conservation (SIC / ZSC - Natura 2000)	Non concerné	Non concerné
Zone de Protection Spéciale (ZPS - Natura 2000)	1 Zone de Protection Spéciale se situe dans l'aire d'étude éloignée, il s'agit « des sites de Seine-Saint-Denis »	Le site d'étude n'est pas directement concerné par une ZPS. Le plus proche se situe à 2,7 kilomètres au nord-est.
Zone d'Importance Communautaire pour les Oiseaux (ZICO)	Non concerné	Non concerné
Convention de Ramsar	Non concerné	Non concerné
Réserve de Biosphère	Non concerné	Non concerné

Il apparaît au regard des éléments précédents que le site d'étude n'est concerné par aucune zone protégée ou reconnue sur le plan patrimonial, tant à l'échelle régionale et nationale, qu'à l'échelle européenne. Il se trouve en revanche au sein d'une enveloppe alerte de zone humide de Classe B témoignant d'une « Probabilité importante de zones humides, mais le caractère humide et les limites restent à vérifier et à préciser ».

L'aire d'étude éloignée est concernée par 1 ZNIEFF de type I, 1 ZNIEFF de type II, les enveloppes d'alerte de zones humides allant de classe A (zones humides avérées) à classe C (faible probabilité de zones humides ou manque de données), 6 sites inscrits, 4 sites classés, 11 Espaces Naturels Sensibles et 35 Espaces Naturels d'Intérêts ainsi que 1 Zone de Protection Spéciale.

Les figures suivantes (Figure 3 et Figure 4) synthétisent l'ensemble du patrimoine naturel présent dans l'aire d'étude éloignée.

² ENI : Espace qui affiche un intérêt patrimonial au niveau paysager, écologique et culturel.

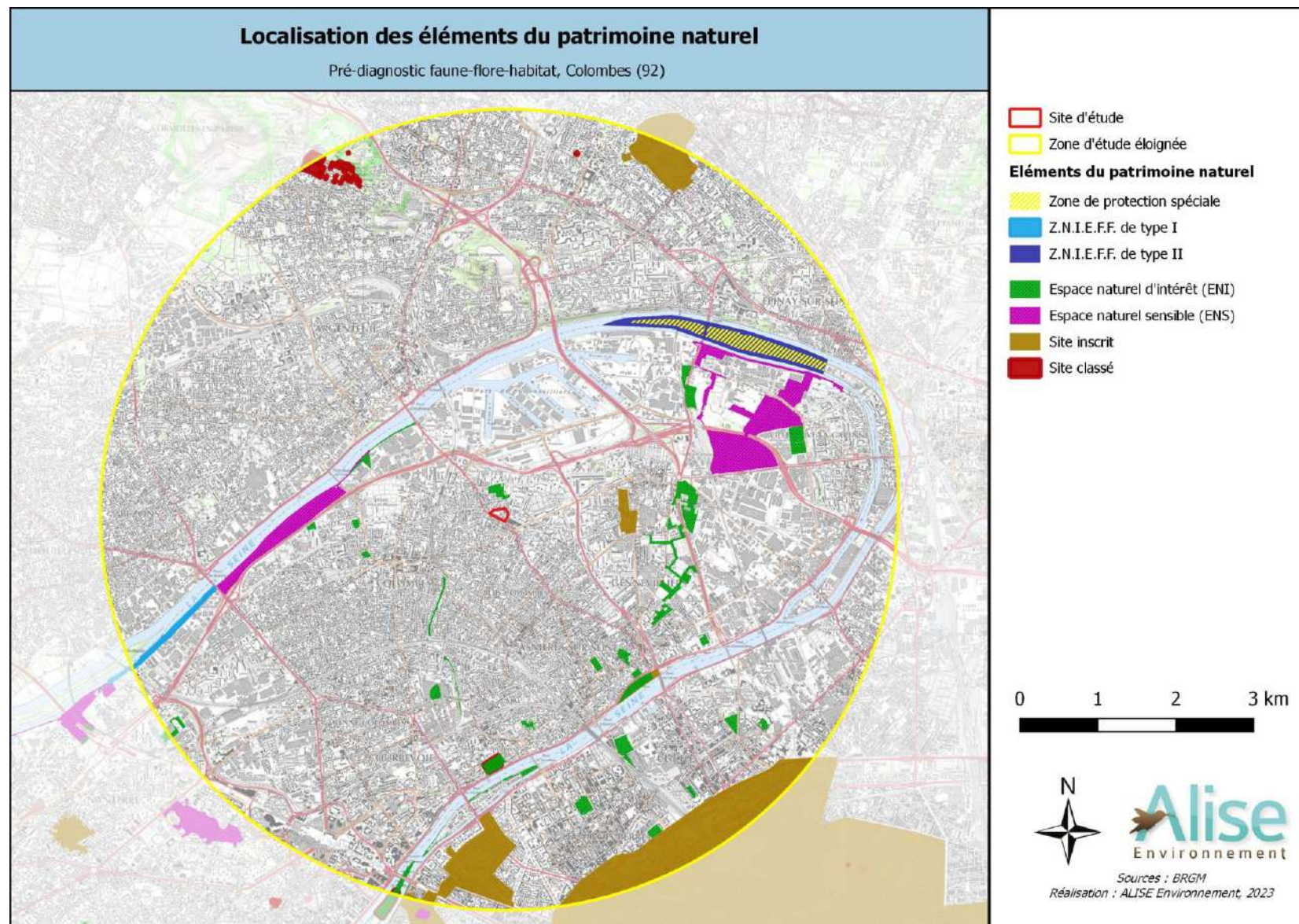


Figure 3 : Localisation des éléments du patrimoine naturel

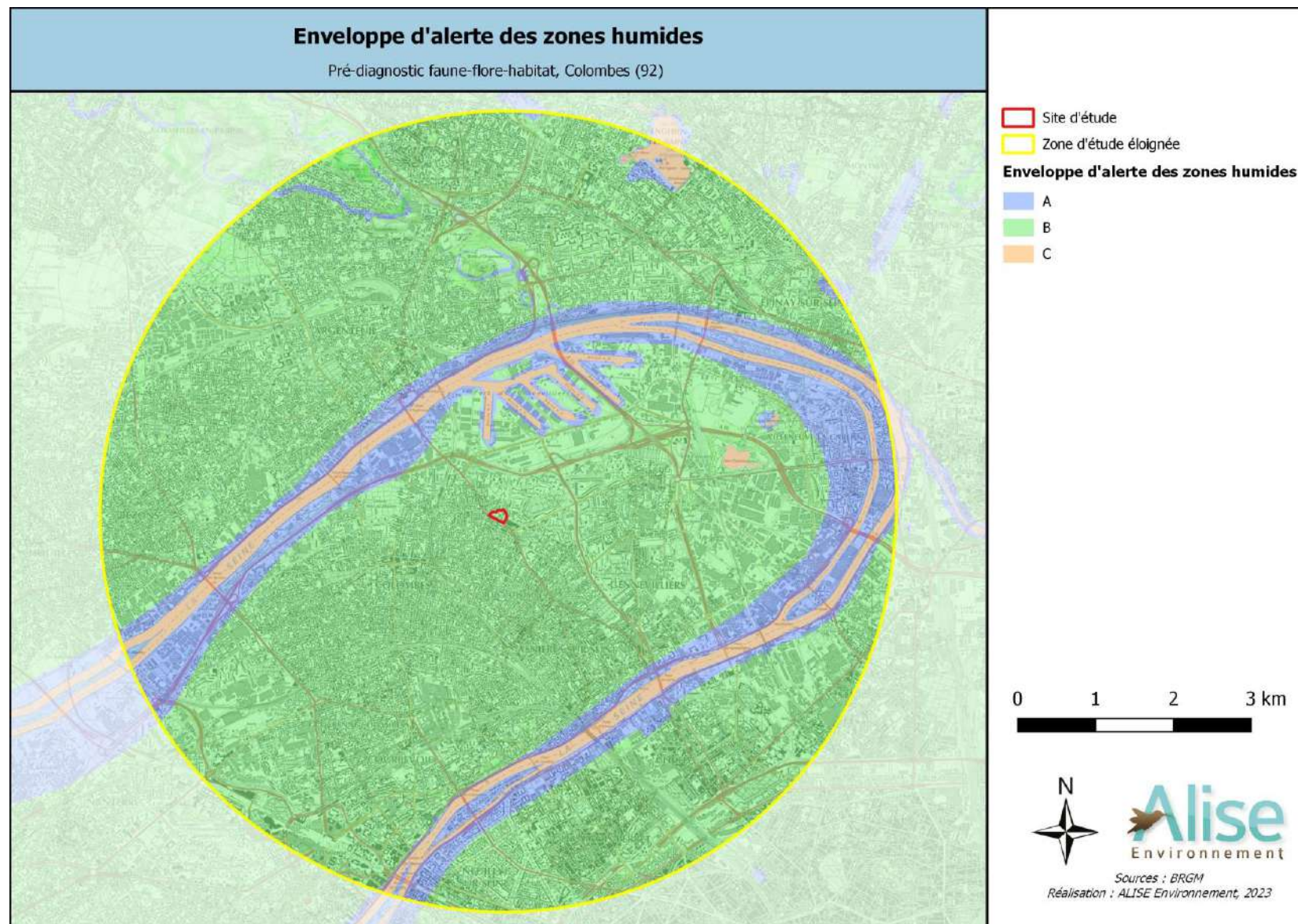


Figure 4 : Localisation du patrimoine naturel : Enveloppe d'alerte des zones humides

3.2- Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) de la région Ile-de-France

Le Schéma Régional de Cohérence Ecologique a été instauré par la loi Grenelle 2 dans l'objectif de freiner la perte de biodiversité par la reconstitution d'un réseau écologique fonctionnel. Il est élaboré conjointement par la Région et l'Etat en association avec un comité régional TVB.

En Ile-de-France, la réflexion sur la SCAP s'est engagée en fin 2010. Le Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel (CSRPN) a construit une liste de 65 espèces et une autre de 42 habitats pouvant justifier la création d'aires protégées.

L'association Natureparif a été désignée pour organiser dans la région une grande récolte de données sur ces espèces et habitats, et pour établir ensuite les cartographies de répartition géographiques.

L'identification des sites géologiques a été effectuée grâce à la collaboration entre experts géologues de la région. Plus d'une vingtaine de sites ont fait l'objet de propositions de création d'aires protégées en 2011.

Approuvé par délibération du Conseil régional du 26 septembre 2013, le schéma régional de cohérence écologique (SRCE) d'Ile-de-France a été adopté par arrêté n°2013294-0001 du préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris, le 21 octobre 2013.

Le SRCE d'Ile-de-France reprend les différents éléments de la Trame Verte et Bleue présents au niveau régional, notamment les corridors écologiques et les réservoirs de biodiversité.

Type de zonage	Aire d'étude éloignée	Site d'étude
Trame verte et bleue (SRCE)		
Réservoirs de biodiversité	3 réservoirs de biodiversité	Le site d'étude n'est pas directement concerné par un réservoir de biodiversité. Le plus proche est à 2,5 km au nord-est.
Corridors écologiques et liaisons d'intérêts	- Corridors alluviaux multitrames et corridors alluviaux multitrames en contextes urbains - Liaisons d'intérêts en milieux urbains	Le site d'étude n'est pas directement concerné par des corridors ou liaisons. Le corridor alluvial le plus proche est situé à 1,3 km au nord-ouest du site et la liaison d'intérêt la plus proche est située à 2 km au nord.
Secteurs d'intérêts	- 7 secteurs d'intérêts en milieu urbain - 6 milieux humides	Le site d'étude n'est pas directement concerné par des secteurs d'intérêts. Le secteur d'intérêt en milieu urbain le plus proche est situé à 1,2 km à l'est, le milieu humide le plus proche est situé à 810 m au nord.

Il apparaît au regard des éléments précédents que le site d'étude n'est concerné par aucun zonage du Schéma Régional de Cohérence Ecologique.

L'aire d'étude éloignée est quant à elle concernée par 3 réservoirs de biodiversité, des corridors alluviaux multitrames et multitrames en contextes urbains ainsi que des liaisons d'intérêts en milieux urbains. On retrouve également 7 secteurs d'intérêts en milieux urbains et 6 secteurs de milieux humides.

La Figure 5 synthétise l'ensemble des zones composant le SRCE dans l'aire d'étude éloignée.

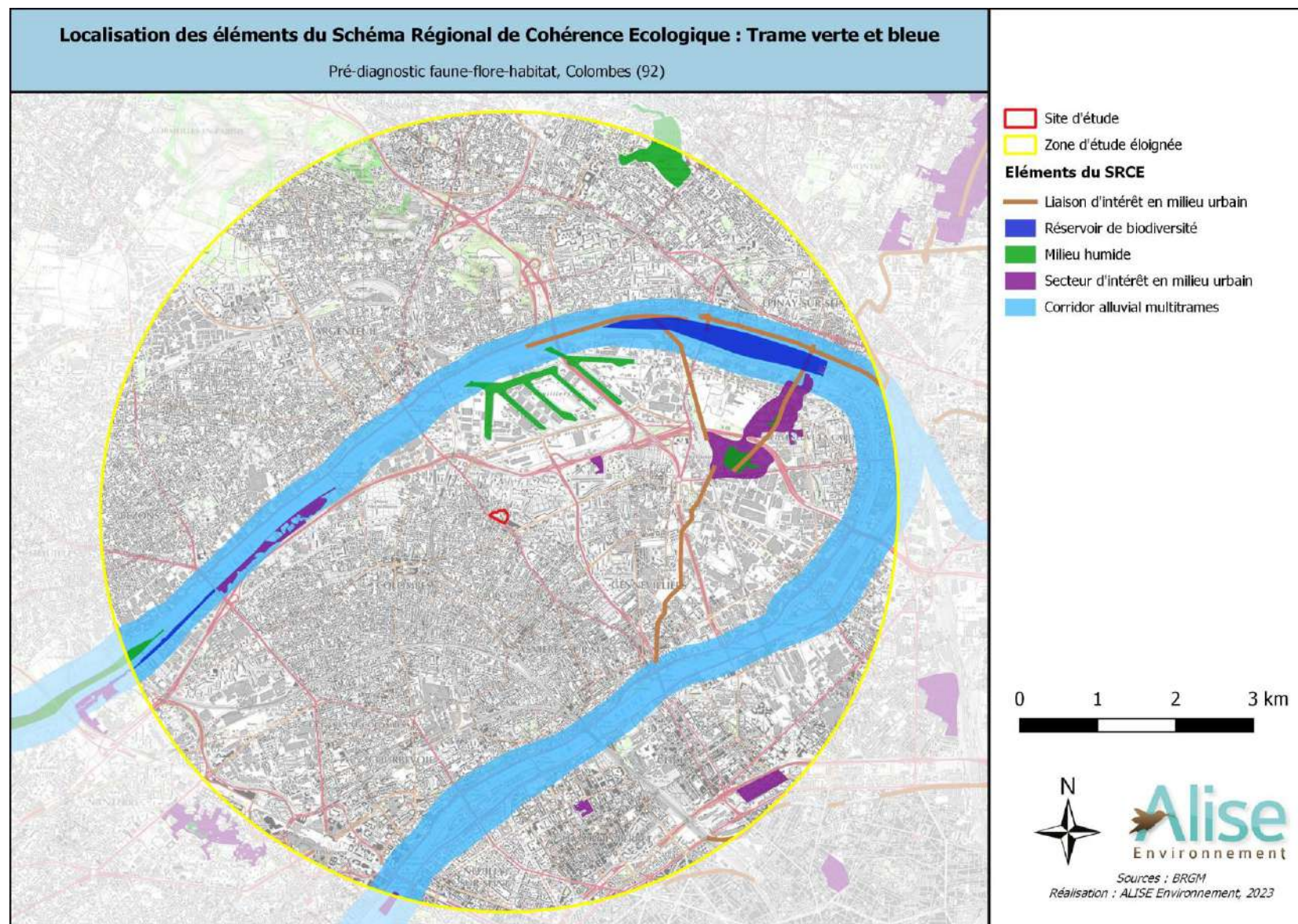


Figure 5 : Localisation des éléments du Schéma Régional de Cohérence Ecologique : Trame Verte et Bleue

4- METHODOLOGIE UTILISEE

4.1- Bibliographie

Une analyse bibliographique du secteur d'étude a été entreprise. Cette recherche bibliographique a permis de mettre en évidence les espèces déjà recensées ou pouvant être potentiellement présentes sur l'ensemble du secteur d'étude.

4.2- Dates de prospection

Deux prospections de terrain ont été réalisées (cf. Tableau 2). Ces sorties ont permis de déterminer les habitats et d'établir une liste des espèces présentes à la période printemps/été et potentiellement présentes sur la zone d'étude le reste de l'année. Les caractéristiques de chaque habitat et la liste des espèces rencontrées ont permis de définir les enjeux potentiels du site du point de vue de la flore et de la faune.

Le Tableau 2 présente les dates ainsi que les conditions météo lors des deux passages réalisés

Tableau 2 : Date de passage inventaire faune-flore-habitat

Date de passage	Intervenants	Période	Conditions météorologiques
12/04/2023	Rémi CHEVALLIER	Diurne	9°C, Nébulosité 6/8, Vent à 14km/h, direction Sud-Ouest
22/08/2023	Rémi CHEVALLIER Adam YADALLEE	Diurne	20°, Nébulosité 1/8, Vent à 6km/h direction Nord-Est
25/10/2023	Rémi CHEVALLIER Adam YADALLEE	Diurne	15°, Nébulosité 8/8, Vent à 19km/h direction Sud-Ouest, légère pluie intermittente

4.3- Référentiels utilisés

4.3.1- Habitats

L'évaluation des enjeux concernant les habitats s'appuie sur les critères disponibles actuellement :

- ⇒ Les habitats et espèces d'intérêt communautaire inscrits à la Directive « Habitats » ;
- ⇒ Le synopsis phytosociologique des groupements végétaux d'Île-de-France (FERNEZ T. et CAUSSE G. 2015. Synopsis phytosociologique des groupements végétaux d'Île-de-France. Version 1 - avril 2015. Conservatoire botanique national du Bassin parisien - Muséum national d'Histoire naturelle, délégation Île-de-France, Direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie Île-de-France. 89 p.) ;
- ⇒ Le guide des végétations remarquables d'Île-de-France (Conservatoire botanique national du Bassin parisien, 2015. Référentiel phytosociologique des végétations d'Île-de-France, version du 14 octobre 2015. Fichier Excel disponible sur <http://cbnbp.mnhn.fr/cbnp/ressources/ressources.jsp>)
- ⇒ Les habitats ont été classés suivant la nomenclature Corine Biotope et EUNIS : BISSARDON L., GUIBAL L. et al. 1997. – CORINE Biotope. Version originale. Types d'habitats français. ENGREF. 175 p. et LOUVEL J., GAUDILLAT V., PONCET L. 2013. – EUNIS, European Nature Information System, Système d'information européen sur la nature. Classification des habitats. Traduction française. Habitats terrestres et d'eau douce. MNHN-DIREV-SPN, MEDDE, Paris, 289 p.

Remarque :

« Au niveau européen, plusieurs référentiels d'habitats ont été élaborés. En 1991 a été publiée la typologie CORINE Biotopes. L'objectif était de proposer une classification des habitats naturels et semi-naturels présents en Europe de l'Ouest avec une attention particulière portée aux habitats à forte valeur patrimoniale. Elle a ensuite été remplacée par la classification des habitats du Paléarctique qui étend la typologie CORINE Biotopes à l'ensemble du domaine paléarctique. Pour l'Europe, la classification de référence actuelle est EUNIS Habitats, issue en grande partie de ces deux typologies. » (Source : INPN)

4.3.2- La flore

Les espèces floristiques ont été identifiées à l'aide des livres d'identification des espèces et végétations suivants (appelés « flores ») :

- ⇒ DELVOSALLE L. et COLL. (2012) : - Nouvelle flore de la Belgique et du Grand-Duché du Luxembourg, du Nord de la France et des régions voisines, Sixième édition. Editions du Jardin botanique national de Belgique. 1195 p. ;
- ⇒ JAUZEIN P. (1995) : - Flore des champs cultivés – Institut National de la Recherche Agronomique. 898 p. ;
- ⇒ PROVOST M. (1998) : - Flore vasculaire de Basse-Normandie, Presse Universitaire de Caen, Tome 1. 492 p. ;
- ⇒ PROVOST M. (1998) : - Flore vasculaire de Basse-Normandie, Presse Universitaire de Caen, Tome 2. 410 p. ;
- ⇒ RAMEAU J.C. (1989) : - Flore forestière française, tome 1, plaines et collines. Institut pour le Développement Forestier. 1785 p. ;
- ⇒ ROTHMALER W. (2000) : - Exkursionsflora von Deutschland – Band 3 – Spektrum Akademischer Verlag Heidelberg. 754 p.

Les critères utilisés pour évaluer la valeur floristique globale du site d'étude sont les suivants :

- ⇒ Les textes législatifs avec notamment :
 - La liste des espèces végétales protégées sur l'ensemble du territoire national (Journal Officiel, 1982) ;
 - La liste des espèces végétales protégées en région Ile-de-France, complétant la liste nationale (Arrêté du 11 mars 1991).
- ⇒ Les indices de rareté et de menace ainsi que le caractère patrimonial des espèces végétales au niveau régional définis par le Conservatoire Botanique National du Bassin Parisien (CBNBP) ((CBNBP/MNHN – PERRIAT F., VALLET J. et FILOCHE S. - 2020. Catalogue de la flore vasculaire d'Île-de-France, version 3-novembre 2020)
- ⇒ La liste rouge régionale de la flore d'Ile-de-France (FILOCHE S., RAMBAUD M, AUVERT S., BEYLOT A. & HENDOUX F. (2014) - Catalogue de la flore vasculaire d'Ile-de-France (raretés, protections, menaces et statuts). Version complète 2a. Conservatoire Botanique National du Bassin Parisien, Paris. 195 p.)

4.3.3- Faune

Pour chaque groupe, les arrêtés présentant la liste des espèces protégées aux échelles européenne et nationale ont été utilisés :

- ✓ Avifaune : Directive « Oiseaux » ; arrêté du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire ; Liste rouge des oiseaux de France métropolitaine (UICN France, MNHN, LPO, SEOF & ONCFS (2016). La Liste rouge des espèces menacées en France - Chapitre Oiseaux de France métropolitaine. Paris, France) ;
- ✓ Mammifères : Directive « Habitats » ; arrêté du 15 septembre 2012 modifiant l'arrêté du 23 avril 2007 fixant la liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection ;
- ✓ Amphibiens et reptiles : Directive « Habitats » ; arrêté du 8 janvier 2021 fixant les listes des amphibiens et des reptiles protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection ;
- ✓ Insectes : Directive « Habitats » ; arrêté du 23 avril 2007 fixant les listes des insectes protégés sur l'ensemble du territoire ;

Les référentiels utilisés pour les statuts régionaux des différents groupes ont été les suivants :

- ✓ Avifaune : Liste rouge des oiseaux nicheurs d'Île-de-France Birard J., Zucca M., Lois G. et Natureparif, 2012. Liste rouge régionale des oiseaux nicheurs d'Île-de-France. Paris. 72 p. Mise à jour ARB, 2018
- ✓ Odonates : Liste rouge des odonates d'Île-de-France : Liste rouge régionale des libellules d'Île-de-France. OPIE, SFO, Natureparif. (HOUARD X. et MERLET F. 2014).
- ✓ Orthoptères : Évaluation des Orthoptera, Phasmida et Mantodea d'Île-de-France pour l'élaboration d'une Liste rouge régionale - Dossier de synthèse pour l'obtention du label de l'UICN France et la validation du CSRPN. Période d'évaluation 1998-2017. Office pour les insectes et leur environnement – Région Île-de-France - DRIEE. 24 p. + annexes (tableau synthèse-atlas) (HOUARD X., GADOUM S. (coord), CARDINAL G. & MONSAVOIR A., (2018)).
- ✓ Lépidoptères : Liste rouge régionale des Rhopalocères et des Zygènes d'Île-de-France. l'ARB îdF – Office pour les insectes et leur environnement – Association des Lépidoptéristes de France. Paris. 88 p. (DEWULF L. & HOUARD X. (COORD.), 2016).

Ces documents ont servi à évaluer les enjeux de l'aire d'étude vis-à-vis des habitats, de la faune et de la flore présents.

4.4- Méthodologie relative aux inventaires floristiques et aux habitats

Au préalable, une première analyse du site d'étude est effectuée à l'aide des cartes IGN et des photographies aériennes qui nous permettent d'établir une première analyse de la configuration du site d'étude et des milieux en place (présence de cours d'eau, zones boisées, etc.).

Une phase de terrain est ensuite effectuée sur le secteur d'étude où nous avons produit :

- ⇒ Un **recensement descriptif des habitats naturels**, étayé des caractéristiques des groupements végétaux dominants (nature, statut, rapport avec les milieux voisins et l'activité humaine). Ce recensement est illustré par une cartographie des habitats identifiés ;

- ⇒ Un **inventaire des espèces végétales** présentes à cette période de l'année par type d'habitat. Cet inventaire, qui se traduit par des relevés d'espèces, permet d'évaluer l'intérêt écologique et patrimonial des espèces (en référence aux listes d'espèces protégées et en fonction de leur rareté).

Remarque : Le niveau taxonomique retenu est celui de la sous-espèce noté *subsp.* quand il existe.

La liste complète des espèces végétales inventoriées est présente en **annexe 1**.

4.4.1- Les espèces végétales d'intérêt patrimonial

Les espèces suivantes seront considérées comme d'intérêt communautaire :

- ✓ Espèces végétales inscrites à l'annexe II de la directive « Habitats » ;
- ✓ Espèces végétales protégées au niveau national et/ou au niveau régional ;
- ✓ Espèces végétales d'intérêt patrimonial selon les critères du Conservatoire Botanique National du Bassin Parisien (CBNBP/MNHN – PERRIAT F., VALLET J. et FILOCHE S. - 2020. Catalogue de la flore vasculaire d'Île-de-France, version 3-novembre 2020).

Les espèces floristiques patrimoniales ont toutes été géolocalisées et une estimation du nombre d'individus ou estimation surfacique a été réalisée.

4.4.2- Les espèces végétales exotiques envahissantes

Le terme de « plantes exotiques envahissantes » - désormais préféré à celui de « plantes invasives » - s'applique à des plantes exotiques, généralement naturalisées (statut N ou Z), induisant par leur prolifération dans les milieux naturels ou semi-naturels des changements significatifs de composition, de structure ou de fonctionnement des écosystèmes (BUCHET et *al.*, 2011).

Les espèces végétales exotiques envahissantes sont déterminées selon les critères du Conservatoire Botanique National du Bassin Parisien (CBNBP/MNHN – PERRIAT F., VALLET J. et FILOCHE S. - 2020. Catalogue de la flore vasculaire d'Île-de-France, version 3-novembre 2020).

Les espèces floristiques exotiques envahissantes ont toutes été géolocalisées et une estimation du nombre d'individus ou surfacique a été réalisée.

4.5- Méthodologie relative aux inventaires faunistiques

4.5.1- Ornithologie

Compte tenu de la période, les inventaires n'ont pas permis d'appréhender le peuplement avifaunistique sur un cycle annuel complet. Les inventaires ont permis une approche des cortèges d'oiseaux présents en période nuptiale et d'évaluer les potentialités d'accueil en période de reproduction. La méthode utilisée pour cet inventaire est celle d'un parcours pédestre sur l'ensemble du site d'étude.

La réalisation de parcours permet de recenser l'ensemble des espèces et des individus observés posés et/ou en vol et au chant.

La liste complète des espèces inventoriées est présente en **annexe 2**.

4.5.2- Mammalogie

Les **mammifères terrestres** ont été notés lors des prospections diurnes menées sur les différents milieux présents du site d'étude. Ils étaient reconnus à vue ou par le biais de traces (empreintes, terriers, fèces...).

4.5.3- Herpétologie

Une recherche concernant les **amphibiens et les reptiles** a été effectuée sur l'ensemble du site, sous tout ce qui peut leur servir de cache : pierres, matériaux divers.... Les identifications ont été réalisées à vue (pontes, larves, adultes, mues) et/ou au chant en période diurne au regard des très faibles potentialités d'accueil du site (absence de points d'eau).

4.5.4- Entomologie

Un travail d'évaluation de la qualité entomologique du milieu (Lépidoptères diurnes, Orthoptères et Odonates), a été engagé. Les potentialités du site ont été évaluées à partir des données recueillies sur le terrain et de la bibliographie. Les prospections se sont déroulées de jour. Les groupes d'insectes choisis pour l'évaluation de la qualité entomologique du site d'étude constituent de bons indicateurs dans la mesure où ils répondent à plusieurs critères :

- ⇒ la taxonomie des espèces est relativement stable ;
- ⇒ l'autécologie de la majorité des espèces est connue ;
- ⇒ les techniques d'étude et d'échantillonnage sont fiables et reproductibles avec des protocoles relativement peu complexes.

L'inventaire des **lépidoptères rhopalocères** s'est fait en parcourant l'ensemble du site. Les individus ont été capturés temporairement au filet et identifiés à vue.

L'inventaire des **odonates** s'est fait en parcourant l'ensemble du site. Les individus ont été capturés temporairement au filet et identifiés à vue.

L'inventaire des **orthoptères** s'est fait en parcourant l'ensemble du site. Les individus ont été capturés temporairement au filet et identifiés à vue. Notons toutefois que la période de prospection lors du premier passage n'étant pas propice, les orthoptères n'ont pu faire l'objet d'un inventaire.

La liste complète des espèces inventoriées est présente en **annexe 3**.

5- INTERETS DES HABITATS ET DE LA FLORE DU SITE D'ETUDE

5.1- Cartographie des habitats

Sur le site d'étude, les habitats les plus représentatifs correspondent à des zones imperméabilisées (parking, etc.) et des pelouses avec présence d'arbustes et d'arbres.

Le Tableau 3 synthétise les habitats observés sur le site d'étude accompagnés de leur code selon la typologie CORINE BIOTOPES, EUNIS et NATURA 2000. La Figure 6 présente les groupements de végétation en place selon la typologie EUNIS.

Il est aussi précisé si l'habitat est considéré comme caractéristique de zone humide ou non.

Tableau 3 : Typologie des habitats présents sur le site d'étude

Type d'habitat	Code Corine Biotopes	Code EUNIS	Code Natura 2000	Habitat caractéristique de zone humide ³
MILIEUX VEGETALISES				
Pelouse	85.12 : Pelouses des parcs	E2.64 : Pelouses des parcs	-	Non
Pelouse arborée	81 : Prairies améliorées	E2.6 : Prairies améliorées, réensemencées et fortement fertilisées, y compris les terrains de sport et les pelouses ornementales	-	Non
Pelouse avec massifs arbustifs ornementaux	85.12 : Pelouses des parcs -	E2.64 : Pelouses des parcs FB.32 : Plantations d'arbustes ornementaux	-	Non
Haie	-	FA.1 : Haies d'espèces non indigènes	-	Non
MILIEUX ARTIFICIELS				
Bâtiment de ville	86.1 : Villes	J1.1 : Bâtiments résidentiels des villes et des centres-villes	-	Non
Zone de stationnement	-	J4.2 : Réseaux routiers	-	Non
Chemin	-	J4.6 : Surfaces pavées et espaces récréatifs	-	Non
Aire de jeux			-	Non

³ D'après la liste présente dans l'arrêté préfectoral du 1^{er} octobre 2009.

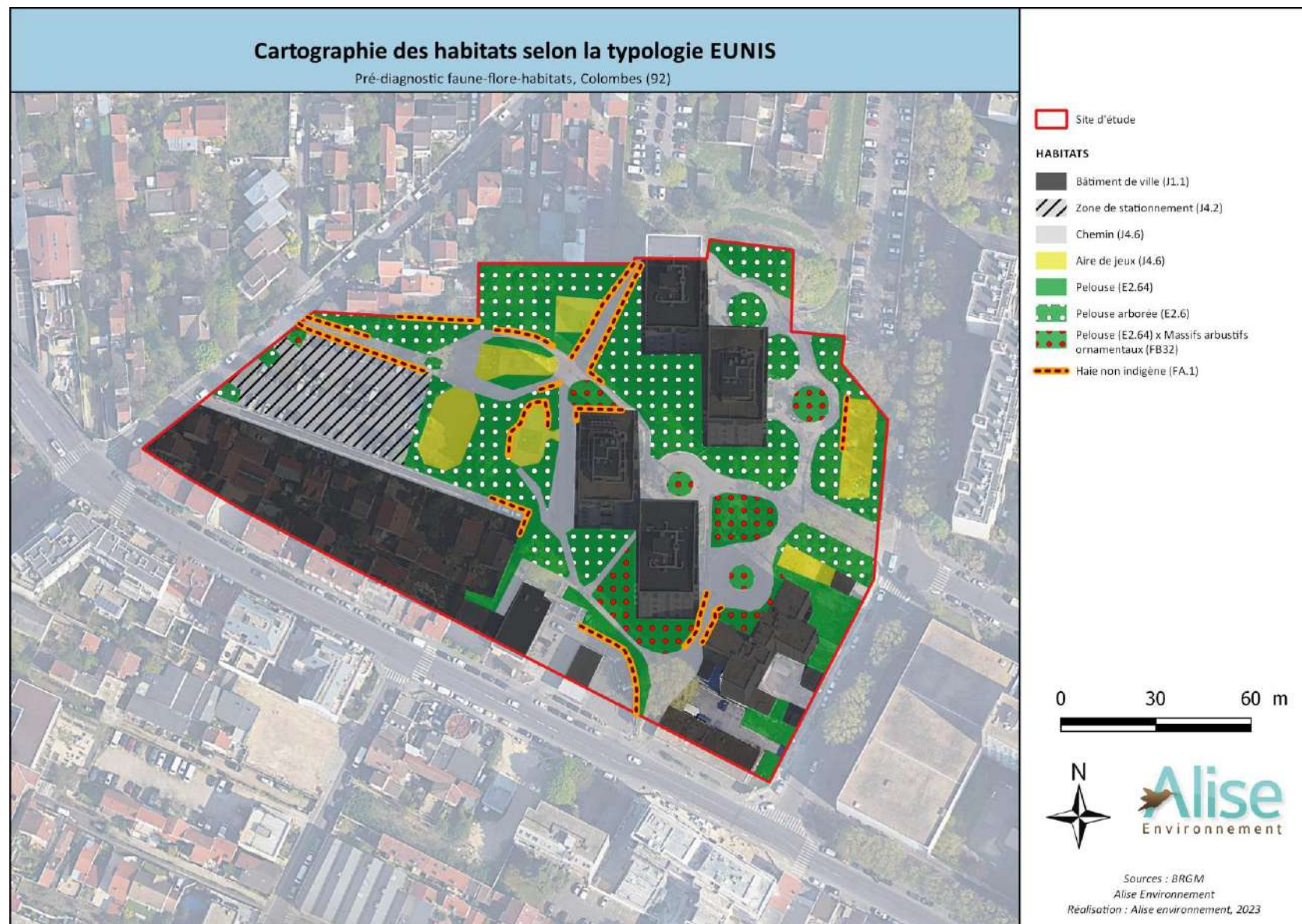


Figure 6 : Cartographie des habitats selon la typologie EUNIS

5.2- Description des végétations en place

Le site d'étude, de par sa situation en milieu déjà urbanisé, présente une majorité d'espaces imperméabilisés (parking, immeubles, aires de jeux,...) quasiment dépourvus de végétation.

Des zones de pelouses et pelouses arborées ainsi que de massifs arbustifs ornementaux s'intercalent et offrent quelques espaces ainsi végétalisés. Au sein de ces zones, on note des espèces végétales majoritairement communes à très communes, à tendance rudérale.

Aucun de ces habitats n'est caractéristique de zones humides.



Photo 1 : Immeubles et alignements d'arbres en bordure de voirie



Photo 2 : Parking



Photo 3 : Pelouse et avec massif d'espèces ornementales



Photo 4 : Aire de jeux

Parmi les habitats recensés sur le site d'étude, aucun n'est protégé et/ou menacé à l'échelle nationale et/ou régionale.

De plus, aucun habitat caractéristique de zone humide n'a été identifié.

L'intérêt écologique des habitats présents est limité. En effet, il s'agit principalement d'habitats anthropiques (bâtiments, surfaces imperméabilisées) ou rudéraux (pelouses régulièrement entretenues au cortège floristique peu diversifié).

5.3- Espèces floristiques

5.3.1- Données bibliographiques

La base de données du **Conservatoire Botanique National du Bassin Parisien** présente les espèces végétales recensées pour une commune donnée.

Ainsi, **356 espèces végétales** ont été répertoriées dans la commune de Colombes. Parmi ces espèces, **aucune n'est protégée à l'échelle nationale**. De plus, 9 **espèces invasives** sont également recensées :

Tableau 4 : Espèces invasives connues sur la commune de Colombes (Source : CBNBP)

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Statut de rareté IDF (2020)	Statut invasive IDF
<i>Acer negundo</i>	Erable negundo	AC	Avérée implantée
<i>Ailanthus altissima</i>	Ailante glanduleux	AC	Avérée implantée
<i>Bidens frondosa</i>	Bident à fruits noirs	AR	Potentielle implantée
<i>Buddleja davidii</i>	Buddleia du père David	C	Potentielle implantée
<i>Reynoutria japonica</i>	Renouée du Japon	CC	Avérée implantée
<i>Robinia pseudoacacia</i>	Robinier faux-acacia	CCC	Avérée implantée
<i>Senecio inaequidens</i>	Séneçon du Cap	AC	Potentielle implantée
<i>Solidago canadensis</i>	Solidage du Canada	C	Avérée implantée
<i>Solidago gigantea</i>	Solidage glabre	AC	Avérée implantée

Statut de rareté IDF (2020) :

- R : rare
- AR : Assez rare
- AC : Assez commun
- C : Commun
- CC : Très commun
- CCC : Extrêmement commun

5.3.2- Cortège floristique recensé sur le terrain

Au total, **71 espèces végétales** ont été recensées sur le site d'étude. Les espèces recensées sont des espèces assez communes à très communes. Ce sont essentiellement des espèces rudérales et liées aux habitats anthropiques. Notons cependant que la période d'investigation ne correspond pas à la période optimale de développement de la végétation. L'inventaire ne se prétend pas exhaustif.

- **Les espèces patrimoniales**

Aucune espèce végétale d'intérêt patrimoniale n'a été recensée sur le site.

Aucune espèce protégée que ce soit au niveau régional ou national n'a été observée sur le site d'étude.

- **Les espèces exotiques envahissantes**

Quatre espèces recensées sur le site sont considérées comme espèces invasives en Ile-de-France.

Le **Laurier-cerise** (*Prunus laurocerasus*) est une espèce originaire d'Asie occidentale.

Elle est introduite en Europe à la Renaissance à des fins ornementales dans les parcs et jardins. Elle est massivement plantée en haie et peut former sans intervention des massifs importants. Son feuillage persistant et la toxicité de son feuillage ne permettent pas à d'autres essences de se développer à proximité.



Photo 5 : Laurier-cerise (photo hors site)

L'**Erable sycomore** (*Acer pseudoplatanus*) est une espèce originaire d'Europe centrale et méridionale.

C'est un arbre utilisé dans les alignements et autre massif boisés plantés à des fins ornementales.



Photo 6 : Erable sycomore (photo hors site)

L'**Ailante glanduleux** (*Ailanthus altissima*) est originaire d'Asie orientale (du Sud de la Chine à l'Australie) et a été introduit en Europe au 18ème siècle. Sa croissance rapide et son caractère esthétique ont motivé sa plantation pour l'ornement et la réalisation d'alignements de ligneux le long des axes de communication, notamment en remplacement du Tilleul.



Photo 7 : Ailante glanduleux

Le **Séneçon du Cap** (*Senecio inaequidens*) est une plante de la famille des Astéracées originaire d'Afrique du Sud, introduite en France dans les années 1930. Cette espèce se développe dans les terrains vagues, les bords de route, les voies ferrées, de préférence sur sols acides.



Photo 8 : Séneçon du Cap (photo hors site)

6- INTERET FAUNISTIQUE DU SITE D'ÉTUDE

6.1- Avifaune

6.1.1- Données bibliographiques

La base de données de **Faune Ile-de-France** permet d'établir une liste des observations d'oiseaux sur la commune de Colombes (cf. Tableau 5). D'après cette base de données, **73 espèces** ont été recensées sur la ville dont **51 sont des espèces protégées** en France.

Tableau 5 : Oiseaux recensés par Faune Ile-de-France sur la commune de Colombes

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Catégorie Liste rouge IDF	Statut Liste Rouge oiseaux nicheurs France (UICN, 2016)	Statut de Protection en France	Annexe 1 de la directive oiseaux de l'UE
<i>Prunella modularis</i>	Accenteur mouchet	LC	LC	Protégé	-
<i>Lullula arborea</i>	Alouette lulu	VU	LC	Protégé	Annexe I
<i>Scolopax rusticola</i>	Bécasse des bois	NT	LC	-	-
<i>Motacilla cinerea</i>	Bergeronnette des ruisseaux	LC	LC	Protégé	-
<i>Motacilla alba alba</i>	Bergeronnette grise	LC	LC	Protégé	-
<i>Motacilla flava</i>	Bergeronnette printanière	LC	LC	Protégé	-
<i>Branta canadensis</i>	Bernache du Canada	NAa	NA (a)	-	-
<i>Buteo buteo</i>	Buse variable	LC	LC	Protégé	-
<i>Anas platyrhynchos</i>	Canard colvert	LC	LC	-	-
<i>Carduelis carduelis</i>	Chardonneret élégant	LC	VU	Protégé	-
<i>Corvus monedula</i>	Choucas des tours	LC	LC	Protégé	-
<i>Ciconia ciconia</i>	Cigogne blanche	NAB	LC	Protégé	Annexe I
<i>Corvus corone</i>	Corneille noire	LC	LC	-	-
<i>Cygnus olor</i>	Cygne tuberculé	LC	NA (b)	Protégé	-
<i>Accipiter nisus</i>	Epervier d'Europe	LC	LC	Protégé	-
<i>Sturnus vulgaris</i>	Etourneau sansonnet	LC	LC	-	-
<i>Falco tinnunculus</i>	Faucon crécerelle	LC	NT	Protégé	-
<i>Falco subbuteo</i>	Faucon hobereau	NT	LC	Protégé	-
<i>Falco peregrinus</i>	Faucon pèlerin	VU	LC	Protégé	Annexe I
<i>Sylvia atricapilla</i>	Fauvette à tête noire	LC	LC	Protégé	-
<i>Sylvia borin</i>	Fauvette des jardins	LC	NT	Protégé	-
<i>Sylvia communis</i>	Fauvette grisette	LC	LC	Protégé	-
<i>Garrulus glandarius</i>	Geai des chênes	LC	LC	-	-
<i>Muscicapa striata</i>	Gobemouche gris	NT	NT	Protégé	-
<i>Ficedula hypoleuca</i>	Gobemouche noir	VU	LC	Protégé	-
<i>Larus argentatus</i>	Goéland argenté	NT	NT	Protégé	-
<i>Larus michaellis</i>	Goéland leucophaea	NAB	LC	Protégé	-
<i>Phalacrocorax carbo</i>	Grand Cormoran	LC	LC	Protégé	-
<i>Certhia brachydactyla</i>	Grimpereau des jardins	LC	LC	Protégé	-
<i>Turdus viscivorus</i>	Grive draine	LC	LC	-	-
<i>Turdus pilaris</i>	Grive litorne	NAB	LC	-	-
<i>Turdus iliacus</i>	Grive mauvis	-	LC	-	-
<i>Turdus philomelos</i>	Grive musicienne	LC	LC	-	-
<i>Delichon urbicum</i>	Hirondelle de fenêtre	LC	NT	Protégé	-
<i>Hirundo rustica</i>	Hirondelle rustique	LC	LC	Protégé	-
<i>Hippolais polyglotta</i>	Hypolaïs polyglotte	LC	LC	Protégé	-
<i>Bombicilla garrulus</i>	Jaseur boréal	NA(b)	NA(b)	-	-
<i>Leiothrix lutea</i>	Léiothrix jaune	NA(a)	NA(a)	-	-

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Catégorie Liste rouge IDF	Statut Liste Rouge oiseaux nicheurs France (UICN, 2016)	Statut de Protection en France	Annexe 1 de la directive oiseaux de l'UE
<i>Apus apus</i>	Martinet noir	LC	NT	Protégé	-
<i>Alcedo atthis</i>	Martin-pêcheur d'Europe	LC	VU	Protégé	Annexe 1
<i>Turdus torquatus</i>	Merle à plastron	NA	LC	Protégé	-
<i>Turdus merula</i>	Merle noir	LC	LC	-	-
<i>Aegithalos caudatus</i>	Mésange à longue queue	LC	LC	Protégé	-
<i>Parus caeruleus</i>	Mésange bleue	LC	LC	Protégé	-
<i>Parus major</i>	Mésange charbonnière	LC	LC	Protégé	-
<i>Parus cristatus</i>	Mésange huppée	LC	LC	Protégé	-
<i>Parus ater</i>	Mésange noire	LC	LC	Protégé	-
<i>Passer domesticus</i>	Moineau domestique	VU	LC	Protégé	-
<i>Larus ridibundus</i>	Mouette rieuse	LC	NT	Protégé	-
<i>Anser anser</i>	Oie cendrée	NA(b)	VU	-	-
<i>Psittacula krameri</i>	Perruche à collier	NA(a)	NA (a)	-	-
<i>Dendrocopos major</i>	Pic épeiche	LC	LC	Protégé	-
<i>Pica pica</i>	Pie bavarde	LC	LC	-	-
<i>Columba livia f. domestica</i>	Pigeon biset domestique	-	LC	-	-
<i>Columba palumbus</i>	Pigeon ramier	LC	LC	-	-
<i>Fringilla coelebs</i>	Pinson des arbres	LC	LC	Protégé	-
<i>Fringilla montifringilla</i>	Pinson du Nord	NA	NA (d)	Protégé	-
<i>Phylloscopus trochilus</i>	Pouillot fitis	NT	NT	Protégé	-
<i>Phylloscopus collybita</i>	Pouillot véloce	LC	LC	Protégé	-
<i>Gallinula chloropus</i>	Poule d'eau, Gallinule poule d'eau	LC	LC	-	-
<i>Regulus ignicapillus</i>	Roitelet à triple bandeau	LC	LC	Protégé	-
<i>Regulus regulus</i>	Roitelet huppé	LC	NT	Protégé	-
<i>Erithacus rubecula</i>	Rougegorge familier	LC	LC	Protégé	-
<i>Phoenicurus phoenicurus</i>	Rougequeue à front blanc	LC	LC	Protégé	-
<i>Phoenicurus ochruros</i>	Rougequeue noir	LC	LC	Protégé	-
<i>Serinus serinus</i>	Serin cini	LC	VU	Protégé	-
<i>Sterna hirundo</i>	Sterne pierregarin	VU	LC	Protégé	Annexe I
<i>Carduelis spinus</i>	Tarin des aulnes	NAB	NT	Protégé	-
<i>Streptopelia turtur</i>	Tourterelle des bois	NT	VU	-	-
<i>Streptopelia decaocto</i>	Tourterelle turque	LC	LC	-	-
<i>Troglodytes troglodytes</i>	Troglodyte mignon	LC	LC	Protégé	-
	Vautour fauve				
<i>Carduelis chloris</i>	Verdier d'Europe	LC	VU	Protégé	-

Statut de menace (Liste rouge) :

- LC = Préoccupation mineure
- NT = Quasi menacé
- VU = Vulnérable
- EN = En danger
- CR = En danger critique
- RE = Régionalement éteint
- DD = Données insuffisantes
- NA = Non applicable (espèce non soumise à évaluation, car (a) introduite dans la période récente ou (b) nicheuse occasionnelle ou marginale).
- NE = Non évalué

6.1.2- Inventaire terrain – Avifaune

En s'appuyant sur les données issues des sessions d'inventaires réalisées les 12 avril, 22 août et 25 octobre sur le site d'étude (au chant et à vue), **13 espèces ont été contactées sur le site d'étude, dont 6 protégées en France**. La liste des espèces contactées sur le site est consultable en annexe 2.

Les cortèges en place sont de plusieurs types :

- **Espèces liées aux milieux semi-ouverts** : Ces espèces exploitent les secteurs arbustifs à arborés situés sur le site.
- **Espèces des milieux anthropiques** : Certaines espèces sont inféodées aux milieux urbanisés (bâtiments, infrastructures). Sur le site on retrouve ces secteurs par le biais des immeubles et des maisons.
- **Espèces des milieux boisés** : Le site d'étude ne présente pas d'habitat forestier au sens strict du terme. Cependant la zone comprend quelques arbres de diamètre suffisant pouvant favoriser quelques espèces.

Figure 7 : Répartition de la richesse spécifique par cortège

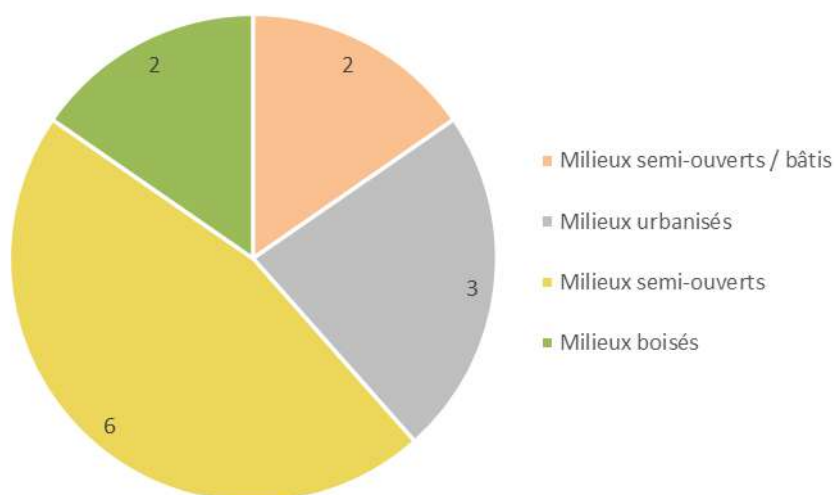


Tableau 6 : Liste des espèces recensées avec les milieux de prédilection

Nom latin	Nom vernaculaire	Milieu de prédilection
<i>Motacilla alba alba</i>	Bergeronnette grise	Milieux urbanisés
<i>Corvus corone</i>	Corneille noire	Milieux semi-ouverts
<i>Sturnus vulgaris</i>	Etourneau sansonnet	Milieux semi-ouverts
<i>Turdus merula</i>	Merle noir	Milieux semi-ouverts
<i>Parus major</i>	Mésange charbonnière	Milieux semi-ouverts
<i>Passer domesticus</i>	Moineau domestique	Milieux semi-ouverts / bâtis
<i>Psittacula krameri</i>	Perruche à collier	Milieux semi-ouverts
<i>Pica pica</i>	Pie bavarde	Milieux semi-ouverts / bâtis
<i>Columba livia</i>	Pigeon biset	Milieux urbanisés
<i>Columba palumbus</i>	Pigeon ramier	Milieux semi-ouverts
<i>Fringilla coelebs</i>	Pinson des arbres	Milieux boisés
<i>Erithacus rubecula</i>	Rougegorge familier	Milieux boisés
<i>Phoenicurus ochruros</i>	Rougequeue noir	Milieux urbanisés

⇒ Les espèces patrimoniales

Une espèce est considérée patrimoniale si elle est inscrite sur au moins une liste prenant en compte les statuts de rareté régionaux, nationaux, européens ou mondiaux. Les listes utilisées dans cette étude sont les suivantes :

- Liste rouge des oiseaux nicheurs d'Ile-de-France (Birard J., Zucca M., Lois G. et Natureparif, 2012) Mise à jour ARB, 2018 ;
- Liste rouge nationale (UICN/MNHN, 2016) ;
- Annexe I de la directive européenne « Oiseaux » : CE/2009/147.

Une espèce d'intérêt patrimonial a été contactée sur le site d'étude :

Il s'agit du Moineau domestique (*Passer domesticus*), inscrit comme « **Vulnérable** » sur la liste rouge régionale (ARB, 2018). Cette espèce est considérée comme nicheuse possible sur le site d'étude.

Le Pigeon ramier est noté comme **nicheur certain** sur le site en raison de la présence de nids et individus couveurs.



Photo 9 : Pigeon ramier (Photo sur site)



Photo 10 : Pigeon ramier au nid (Photo sur site)

La Corneille noire est notée comme **nicheur probable** en raison de transport de matériel (branches).

La Mésange charbonnière, le Merle noir, le Rougequeue noir et le Moineau domestique sont considérés comme **nicheurs possibles** sur le site d'étude en raison d'individus chanteurs.

Les autres espèces (Pie bavarde, Etourneau sansonnet, Pigeon biset, Bergeronnette grise, Rougegorge familier et Pinson des arbres) sont uniquement notées en déplacement sur le site.

Tableau 7 : Statuts et effectifs des espèces patrimoniales recensées sur le site

Nom vernaculaire	Nom latin	Catégorie Liste rouge (IDF 2018)	Statut Liste Rouge oiseaux nicheurs France (UICN, 2016)	Statut sur site
Moineau domestique	<i>Passer domesticus</i>	VU	LC	Nicheur possible

Légende :

LC : Préoccupation mineure
VU : Vulnérable

⇒ **Les espèces exotiques envahissantes**

Parmi les 11 espèces contactées sur le site d'étude, une espèce est considérée comme exotique envahissante en Ile-de-France : la Perruche à collier (*Psittacula krameri*).

Cette espèce, originaire des forêts tropicales d'Afrique subsaharienne et d'Inde, est notée pour la première fois en Ile-de-France en 1974. Depuis cette date, l'espèce connaît une forte expansion géographique et numérique.

L'estimation de 2016 (ONCFS) avec 5300 individus s'appuie sur le comptage de dortoirs (au nombre de 6) répartis sur la région francilienne.

Sur le site d'étude, l'espèce est notée avec 2 individus repérés en vol.
Espèce cavicole, aucun indice de reproduction n'est détecté sur le site d'étude.



Photo 11 : Perruche à collier (photo hors site)

⇒ **Synthèse**

Les milieux présents sur le site sont utilisés par le Pigeon ramier comme site de nidification et peuvent potentiellement l'être par d'autres espèces comme le Moineau domestique (espèce d'intérêt patrimonial), la Mésange charbonnière, le Merle noir, etc. Quelques sujets arborés de diamètre intéressant sont observés sur le site. Les habitations peuvent être intéressantes pour la reproduction du Moineau domestique ou du Rougequeue noir par exemple.

Une seule espèce menacée a été contactée sur le site d'étude : le Moineau domestique, inscrit comme Vulnérable sur la liste rouge régionale. Il est considéré comme nicheur possible sur le site, notamment au niveau des bâtiments d'habitation.

6.2- Les mammifères

6.2.1- Données bibliographiques

Les bases de données **Faune Ile-de-France et Biodiv'IDF** (données naturalistes relative à la région Ile-de-France) permettent d'établir un recensement des mammifères présents sur la ville de Colombes.

16 espèces de mammifères ont été recensées sur cette ville, dont 7 espèces protégées :

Tableau 8 : Mammifères recensés par Faune Ile-de-France et Biodiv'IDF sur la ville de Colombes

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Statut Liste Rouge mammifères continentaux France (UICN 2017)	Statut Liste Rouge mammifères continentaux IDF (UICN 2017)	Statut de protection en France
<i>Microtus arvalis</i>	Campagnol des champs	LC	-	-
<i>Crocidura russula</i>	Crocidure musette	LC	-	-
<i>Sciurus vulgaris</i>	Ecureuil roux	LC	-	Protégé
<i>Martes foina</i>	Fouine	LC	-	-
<i>Erinaceus europaeus</i>	Hérisson d'Europe	LC	-	Protégé
<i>Oryctolagus cuniculus</i>	Lapin de garenne	NT	-	-
<i>Sorex coronatus</i>	Musaraigne couronnée	LC	-	-
<i>Nyctalus noctula</i>	Noctule commune	VU	NT	Protégé
<i>Nyctalus leisleri</i>	Noctule de Leisler	NT	NT	Protégé
<i>Pipistrellus pipistrellus</i>	Pipistrelle commune	NT	NT	Protégé
<i>Pipistrellus kuhlii</i>	Pipistrelle de Kuhl	LC	LC	Protégé
<i>Pipistrellus nathusii</i>	Pipistrelle de Nathusius	NT	NT	Protégé
<i>Myocastor coypus</i>	Ragondin	NA (a)	-	-
<i>Rattus norvegicus</i>	Rat surmulot	NA (a)	-	-
<i>Vulpes vulpes</i>	Renard roux	LC	-	-
<i>Mus musculus domesticus</i>	Souris grise	-	-	-

Légende :

- NT = Quasi menacé
- LC = Préoccupation mineure
- NA = Non applicable

6.2.2- Inventaires terrain – Mammifères terrestres

Les prospections n'ont pas permis l'observation de mammifères terrestres sur le site. Des petits mammifères pourraient toutefois fréquenter le site, tels que le Hérisson d'Europe, certains micromammifères, etc. Le bâti et certains sujets arborés peuvent potentiellement être utilisés par des chiroptères.

Aucune espèce n'a été recensée sur le site d'étude. Cependant, des potentialités d'accueil existent pour certaines espèces, même si elles apparaissent assez faibles pour les espèces patrimoniales et/ou à enjeux.

6.3- Herpétofaune

6.3.1- Données bibliographiques

Les bases de données **Faune Ile-de-France** et **Biodiv'IDF** ont permis d'obtenir le recensement de l'herpétofaune présente sur la ville de Colombes.

8 espèces d'amphibiens et **2 espèces de reptiles, toutes protégées** ont été recensées sur cette ville :

Tableau 9 : Amphibiens et reptiles recensés par Faune Ile-de-France et Biodiv'IDF sur la ville de Colombes

Nom commun	Nom latin	Statut liste rouge en France métropolitaine (UICN, 2015)	Statut de protection en France	Directive Habitats-Faune-Flore
Lézard des murailles	<i>Podarcis muralis</i>	LC	Protégé	Annexe IV
Orvet fragile	<i>Anguis fragilis</i>	LC	Protégé	-
Alyte accoucheur	<i>Alytes obstetricans</i>	LC	Protégé	Annexe IV
Crapaud commun	<i>Bufo bufo</i>	LC	Protégé	-
Grenouille verte hybride	<i>Pelophylax kl. esculentus</i>	NT	Protégé	Annexe V
Grenouille rieuse	<i>Pelophylax ridibundus</i>	LC	Protégé	Annexe V
Grenouille rousse	<i>Rana temporaria</i>	LC	Protégé	Annexe V
Triton alpestre	<i>Ichthyosaura alpestris</i>	LC	Protégé	-
Triton palmé	<i>Lissotriton helveticus</i>	LC	Protégé	-
Triton ponctué	<i>Lissotriton vulgaris vulgaris</i>	NT	Protégé	-

Légende :

- NT = Quasi menacé
- LC = Préoccupation mineure
- NA = Non applicable

6.3.2- Inventaires terrain – Amphibiens

La prospection n'a pas permis l'observation d'amphibien sur le site. En effet, les habitats en place ne sont pas favorables à ce groupe.

Aucune espèce n'a été contactée lors de l'inventaire. Les potentialités d'accueil sont faibles.

6.3.3- Inventaires terrain – Reptiles

La prospection n'a pas permis l'observation de reptiles sur le site. En effet, les habitats en place sont assez peu favorables à ce groupe. Il serait cependant possible d'observer le Lézard des murailles, qui est une espèce ubiquiste et commensale de l'humain. On peut la retrouver dans divers milieux naturels et anthropiques avec une affinité pour les milieux minéraux et ensoleillés.

Aucune espèce n'a été contactée lors de l'inventaire. Les potentialités d'accueil sont faibles.

6.4- Entomofaune

Concernant l'entomofaune, l'évaluation porte essentiellement sur les **Lépidoptères rhopalocères** (papillons de jour), les **Odonates** et les **Orthoptères**.

Les bases de données **Faune Ile-de-France** et **Biodiv'IDF** ont permis d'obtenir le recensement de l'entomofaune présente sur la ville de Colombes.

6.4.1- Données bibliographiques lépidoptères

Le recensement indique la présence de **24 espèces de lépidoptères** à l'échelle de la ville de Colombes.

Tableau 10 : Lépidoptères recensés par Faune Ile-de-France et Biodiv'IDF sur la ville de Colombes

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Statut Liste rouge France	Statut de menace IDF (2016)	Protection régionale IDF
<i>Zygaena filipendulae</i>	La Zygène de la Filipendule	NE	LC	-
<i>Ochlodes venatus</i>	La Sylvaie	LC	LC	-
<i>Thymelicus sylvestris</i>	L'Hespérie de la Houque	LC	LC	-
<i>Iphiclides podalirius</i>	Le Flambé	LC	NT	Oui
<i>Papilio machaon</i>	Le Machaon	LC	LC	-
<i>Colias crocea</i>	Le Souci	LC	LC	-
<i>Pieris brassicae</i>	La Piéride du Chou	LC	LC	-
<i>Pieris napi</i>	La Piéride du Navet	LC	LC	-
<i>Pieris rapae</i>	La Piéride de la Rave	LC	LC	-
<i>Aricia agestis</i>	Le Collier-de-corail	LC	LC	-
<i>Celastrina argiolus</i>	L'Azuré des Nerpruns	LC	LC	-
<i>Lycaena phlaeas</i>	Le Cuivré commun	LC	LC	-
<i>Polyommatus icarus</i>	L'Azuré de la Bugrane	LC	LC	-
<i>Aglais urticae</i>	La Petite Tortue	LC	LC	-
<i>Apatura ilia</i>	Le Petit Mars changeant	LC	LC	-
<i>Coenonympha pamphilus</i>	Le Fadet commun	LC	LC	-
<i>Cynthia cardui</i>	La Belle-Dame	LC	LC	-
<i>Inachis io</i>	Le Paon du jour	LC	LC	-
<i>Lasiommata megera</i>	Le Satyre (mâle), la Mégère (femelle)	LC	LC	-
<i>Lasiommata maera</i>	Le Némusien (mâle), l'Ariane (femelle)	LC	LC	-
<i>Maniola jurtina</i>	Le Myrtil	LC	LC	-
<i>Melanargia galathea</i>	Le Demi-deuil	LC	LC	-
<i>Pararge aegeria</i>	Le Tircis	LC	LC	-
<i>Polygonia c-album</i>	Le Robert-le-Diable	LC	LC	-
<i>Vanessa atalanta</i>	Le Vulcain	LC	LC	-

Légende :

- NT = Quasi menacé
- LC = Préoccupation mineure
- NE = Non évalué

La prospection du 12 avril n'a pas permis l'observation de lépidoptères sur le site. En effet, les habitats en place ne sont pas très favorables à ce groupe et la période de prospection n'était pas optimale. Une **Piéride de la rave** (*pieris rapae*) une **Piéride du Navet** (*pieris napi*) et une **Hespérie de l'Alcée** (*Carcharodus alceae*) ont été observées lors de l'intervention du 22 août 2023.

Trois espèces ont été contactées lors des inventaires. Les potentialités d'accueil sont faibles.

6.4.2- Données bibliographiques odonates

Le recensement indique la présence de **19 espèces d'odonates** à l'échelle de la ville de Colombes.

Tableau 11 : Odonates recensés par Faune Ile-de-France et Biodiv'IDF sur la ville de Colombes

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Statut liste rouge France (2016)	Statut liste rouge IDF (2014)	Déterminante ZNIEFF IDF	Protection Régionale
<i>Aeshna cyanea</i>	Aeschne bleue	LC	LC	-	-
<i>Aeshna mixta</i>	Aeschne mixte	LC	LC	-	-
<i>Anax imperator</i>	Anax empereur	LC	LC	-	-
<i>Calopteryx splendens</i>	Caloptéryx éclatant	LC	LC	-	-
<i>Coenagrion puella</i>	Agrion jouvencelle	LC	LC	-	-
<i>Coenagrion scitulum</i>	Agrion mignon	LC	LC	-	Oui
<i>Crocothemis erythraea</i>	Crocothème écarlate	LC	LC	-	-
<i>Enallagma cyathigerum</i>	Agrion porte-coupe	LC	LC	-	-
<i>Erythromma lindenii</i>	Naïade de Vander Linden	LC	LC	-	-
<i>Erythromma viridulum</i>	Naïade au corps vert	LC	LC	-	-
<i>Ischnura elegans</i>	Agrion élégant	LC	LC	-	-
<i>Ischnura pumilio</i>	Agrion nain	LC	LC	-	Oui
<i>Libellula depressa</i>	Libellule déprimée	LC	LC	-	-
<i>Libellula quadrimaculata</i>	Libellule à quatre taches	LC	LC	X	-
<i>Orthetrum cancellatum</i>	Orthétrum réticulé	LC	LC	-	-
<i>Platycnemis pennipes</i>	Agrion à larges pattes	LC	LC	-	-
<i>Pyrrhosoma nymphula</i>	Petite nymphe au corps de feu	LC	LC	-	-
<i>Sympetrum sanguineum</i>	Sympétrum sanguin	LC	LC	-	-
<i>Sympetrum striolatum</i>	Sympétrum strié	LC	LC	-	-

Légende :

LC = Préoccupation mineure

La prospection n'a pas permis l'observation d'odonates sur le site. En effet, les habitats en place ne sont pas favorables à ce groupe.

Aucune espèce n'a été contactée lors de l'inventaire. Les potentialités d'accueil sont faibles.

6.4.3- Données bibliographiques odonates

Le recensement indique la présence de **19 espèces d'orthoptères** à l'échelle de la ville de Colombes.

Tableau 12 : Orthoptères recensés par Faune Ile-de-France et Biodiv'IDF sur la ville de Colombes

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Statut liste rouge IDF (2022)	Protection régionale
Le Phanéroptère commun	<i>Phaneroptera falcata</i>	LC	
Le Phanéroptère méridional	<i>Phaneroptera nana</i>	LC	
La Leptophye ponctuée	<i>Leptophyes punctatissima</i>	LC	
Le Méconème fragile	<i>Meconema meridionale</i>	LC	
Le Conocéphale bigarré	<i>Conocephalus fuscus</i>	LC	
Le Conocéphale gracieux	<i>Ruspolia nitidula</i>	LC	X
La Grande Sauterelle verte	<i>Tettigonia viridissima</i>	LC	
La Decticelle bariolée	<i>Roeseliana roeselii</i>	LC	
La Decticelle cendrée	<i>Pholidoptera griseoaptera</i>	LC	
Le Grillon d'Italie	<i>Oecanthus pellucens</i>	LC	X
Le Grillon des bois	<i>Nemobius sylvestris</i>	LC	
Le Tétrix riverain	<i>Tetrix subulata</i>	LC	
L'Aiolope émeraude	<i>Aiolopus thalassinus</i>	LC	
L'Œdipode turquoise	<i>Oedipoda caerulescens</i>	LC	X
Le Criquet des pâtures	<i>Chorthippus parallelus</i>	LC	
Le Criquet verte-échine	<i>Chorthippus dorsatus</i>	LC	
Le Criquet duettiste	<i>Chorthippus brunneus</i>	LC	
Le Criquet mélodieux	<i>Chorthippus biguttulus</i>	LC	
Le Gomphocère roux	<i>Gomphocerippus rufus</i>	LC	

Légende :

LC = Préoccupation mineure

Des deux interventions, seule la prospection du 22 août a permis l'observation de deux orthoptères sur le site : le **Criquet duettiste** (*Gomphocerippus brunneus*) et le **Criquet des pâtures** (*Chorthippus parallelus*). En effet, les habitats en place ne sont pas favorables à ce groupe et la période de prospection n'était pas optimale.

2 espèces ont été contactées lors des inventaires. Les potentialités d'accueil sont faibles.

7- EVALUATION DES ENJEUX DU SITE D'ÉTUDE

7.1- Evaluation de la valeur des habitats

Les milieux inclus dans le site d'étude comportent peu d'habitats naturels présentant un intérêt écologique pouvant accueillir des espèces végétales et/ou animales patrimoniales. Il s'agit d'un site constitué principalement d'habitats anthropiques (bâtiments, surfaces imperméabilisées) ou rudéraux (pelouses régulièrement entretenues au cortège floristique peu diversifié).

Les enjeux liés aux habitats sont considérés comme très faibles à faibles.

7.2- Evaluation de la valeur floristique

Deux prospections ont été effectuées sur le site au début du printemps à fin août. Elles ont permis de déterminer au moins **66 espèces floristiques**.

Il n'a pas été mis en évidence la présence d'espèces figurant sur la liste des espèces protégées. Aucune espèce d'intérêt patrimonial en Ile-de-France n'a été recensée.

Les enjeux du site d'étude pour la flore sont très faibles.

7.3- Evaluation de la valeur faunistique

Pour rappel, ce pré-diagnostic concerne deux passages terrain effectués le 12 avril 2023 et le 22 août 2023.

L'inventaire de l'avifaune a mis en évidence la présence d'au moins **11 espèces** (dont 1 nicheuse certain, 1 nicheuse probable, 4 nicheuses possibles. On retrouve 5 autres espèces qui fréquentent le site ou qui ont été noté de passage dont 1 considérée comme espèce exotique envahissante). Parmi les espèces inventoriées, **une est menacée à l'échelle régionale : le Moineau domestique, inscrit comme Vulnérable sur la liste rouge.**

Aucune espèce de mammifère terrestre n'a été contactée et les potentialités d'accueil sont faibles (site urbain, peu de zone de tranquillité, etc.). Les Chiroptères n'ont pas fait l'objet d'une étude spécifique mais des potentialités d'accueil existent sur le site (présence de quelques sujets arborés et de bâtis).

Concernant l'herpétofaune, aucune espèce n'a été contactée. Les habitats en place ne sont pas favorables aux amphibiens (absence de milieux aquatiques, etc.) mais peuvent potentiellement l'être pour le Lézard des murailles (présence de bâtis).

Concernant **l'entomofaune** étudiée, **trois espèces ont été recensées.** Les habitats sont globalement peu favorables à la présence des lépidoptères et des orthoptères et défavorable à la présence d'odonates en raison de manque de points d'eau sur le site et à proximité immédiate.

Sur le site d'étude, les enjeux concernant la faune sont donc de différentes formes :

- **pour les oiseaux : enjeu modéré ;**
- **pour les mammifères terrestres : enjeu très faible à faible ;**
- **pour les amphibiens : enjeu très faible et potentialités d'accueil très faibles ;**
- **pour les reptiles : enjeu très faible à faible ;**
- **pour les insectes : enjeu très faible.**

8- SYNTHÈSE DES ENJEUX

Cinq catégories d’enjeux (niveaux de valeur écologique) ont été choisies pour cette étude. Chaque catégorie est déterminée selon des critères d’évaluation (cf. Tableau 13).

Tableau 13 : Critères d’évaluation des enjeux du site

Enjeux (niveaux de valeur écologique) du site	Critères d’évaluation
Enjeux très forts	Présence d'au moins un habitat figurant à l'annexe I de la directive 92/43 CEE dite Directive « Habitats », et en état de conservation « favorable » ; Présence d’au moins une espèce d’oiseaux nicheuse certaine figurant à l’annexe I de la directive 79/409 CEE dite Directive « Oiseaux » ; Présence d'au moins une espèce de chiroptère figurant à l'annexe II de la directive 92/43 CEE dite Directive « Habitats » et présence de colonie de reproduction et/ou d’hibernation ; Présence d'au moins une espèce végétale protégée à l'échelle nationale.
Enjeux forts	Présence d'au moins un habitat figurant à l'annexe I de la directive 92/43 CEE dite Directive « Habitats », mais en état de conservation « altéré » ou « dégradé » ; Présence d’au moins un habitat en danger critique (CR) ou en danger (EN) à l’échelle régionale. Présence d’au moins une espèce d’oiseaux nicheuse probable figurant à l’annexe I de la directive 79/409 CEE dite Directive « Oiseaux » ; Présence d'au moins une espèce végétale ou animale figurant à l'annexe II de la directive 92/43 CEE dite Directive « Habitats » ; Présence d'au moins une espèce végétale protégée à l'échelle régionale ; Présence d'au moins une espèce animale ou végétale en danger critique (CR) ou en danger (EN) à l'échelle nationale et/ou régionale.
Enjeux modérés	Présence d’au moins un habitat vulnérable (VU) ou quasi-menacé (NT) à l’échelle régionale ; Présence d'au moins une espèce végétale ou animale figurant à l'annexe IV de la directive 92/43 CEE dite Directive « Habitats » ; Présence d’au moins une espèce d’oiseaux nicheuse possible ou non nicheuse figurant à l’annexe I de la directive 79/409 CEE dite Directive « Oiseaux » ; Présence d'au moins une espèce animale ou végétale vulnérable (VU) ou quasi-menacée (NT) à l'échelle nationale et/ou régionale.
Enjeux faibles	Présence d’habitats/flore non remarquables et non protégés ; Présence d'espèces animales communes, protégées (oiseaux et amphibiens notamment) mais non menacées.
Enjeux très faibles	Présence d’habitats très anthropisés sans présence d’espèce à enjeu ; Présence d'espèces végétales et animales communes, ni protégées ni menacées.

À noter que les zones humides, en fonction du contexte et de leur intérêt fonctionnel, peuvent être également classées en enjeu modéré ou fort (même si elles ne présentent pas d’espèce à enjeu). Certaines espèces faunistiques, en fonction de leur utilisation du site (reproduction, chasse, transit, etc.), peuvent être déclassées de catégorie.

Le tableau et les cartes suivants font une synthèse des enjeux.

Tableau 14 : Synthèse des enjeux écologiques sur le site d'étude

	Nombre d'espèce	Enjeux écologiques d'après le pré-diagnostic (un passage terrain)
Patrimoine naturel	-	Site d'étude non concerné par des zones de protection et d'inventaires : ENJEU FAIBLE
Habitats	-	Absence d'habitats protégés et/menacés : ENJEU FAIBLE A TRES FAIBLE
Espèces végétales	44	Cortège commun, absence d'espèce protégée et/ou menacée : ENJEU TRES FAIBLE Présence de 2 espèces exotiques envahissantes
Avifaune	11	1 espèce d'intérêt patrimonial inscrite comme Vulnérable sur la liste rouge régionale et nicheuse possible (Moineau domestique) : ENJEU MODERE
		Autres espèces non menacées à l'échelle régionale et/ou nationale : ENJEU FAIBLE
Mammifères terrestres	0	Absence d'espèces et potentialités d'accueil faibles : ENJEU FAIBLE
Amphibiens	0	Absence d'espèces et potentialités d'accueil très faibles : ENJEU TRES FAIBLE
Reptiles	0	Absence d'espèces et potentialités d'accueil faibles : ENJEU FAIBLE
Lépidoptères	3	Cortège commun, absence d'espèce protégée et/ou menacée : ENJEU FAIBLE
Orthoptères	2	Cortège commun, absence d'espèce protégée et/ou menacée : ENJEU FAIBLE
Odonates	0	Absence d'espèces et potentialités d'accueil très faibles : ENJEU TRES FAIBLE

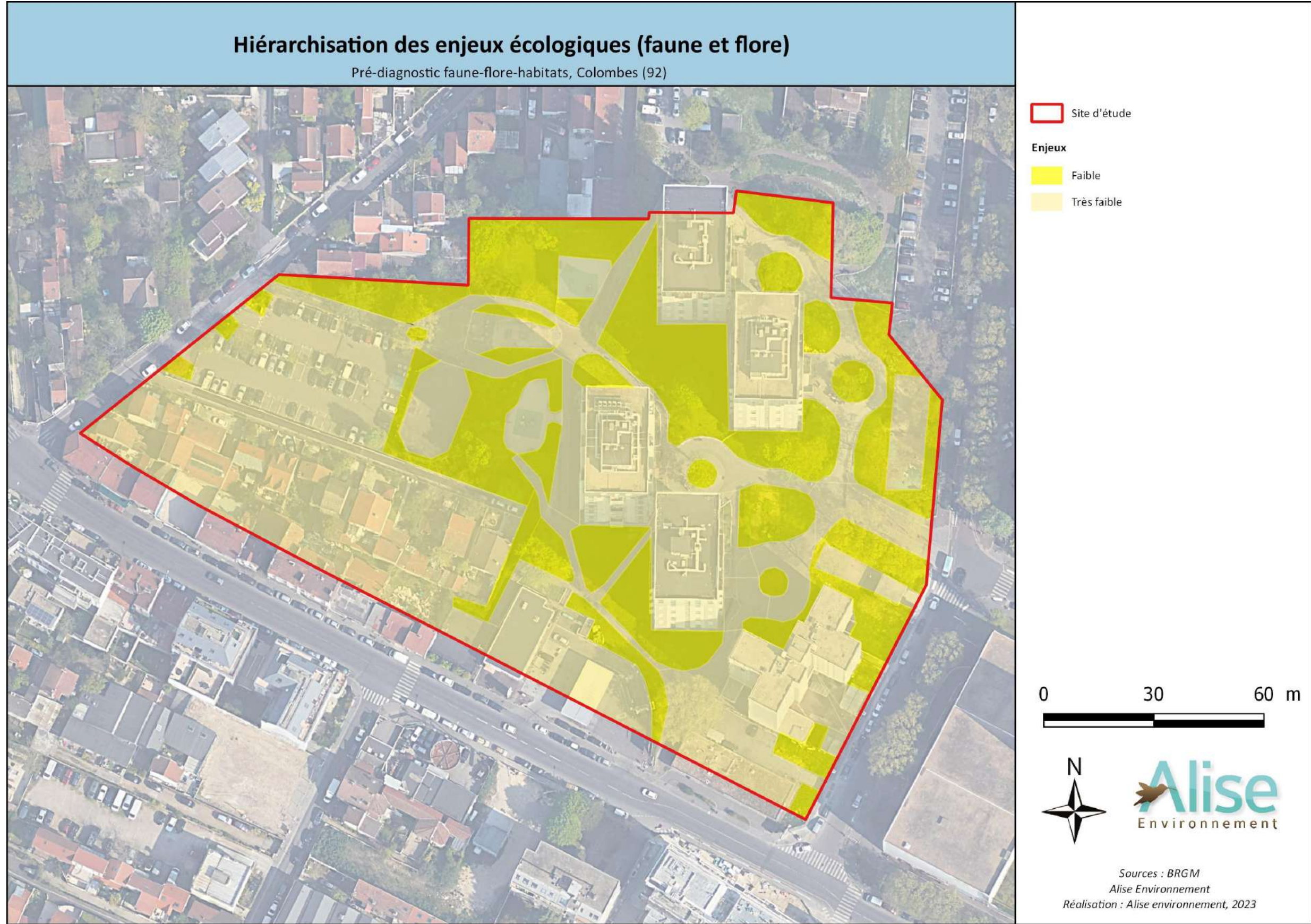


Figure 8 : Hiérarchisation des enjeux écologiques (faune et flore)

9- BIBLIOGRAPHIE

Ouvrages, documentation, études :

- ✓ **Arrêté du 20 janvier 1982** fixant la liste des espèces végétales protégées sur l'ensemble du territoire
- ✓ **Arrêté du 11 mars 1991** relatif à la liste des espèces végétales protégées en région Ile-de-France complétant la liste nationale
- ✓ **Arrêté du 22 juillet 1993** relatif à la liste des insectes protégés en région Ile-de-France complétant la liste nationale.
- ✓ **Arrêté du 23 avril 2007** fixant les listes des insectes protégés sur l'ensemble du territoire.
- ✓ **Arrêté du 29 octobre 2009** fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire.
- ✓ **Arrêté du 8 janvier 2021** fixant la liste des amphibiens et des reptiles représentés sur le territoire métropolitain protégés sur l'ensemble du territoire national et les modalités de leur protection.
- ✓ **BANG P., DAHLSTRÖM P.** : - Guide des traces d'animaux, les indices de présence de la faune sauvage. éd. Delachaux et Niestlé (2010), 264p.
- ✓ **BELLMANN H., LUQUET G.** (2009) : - Guide des sauterelles, grillons et criquets d'Europe occidentale. éd. Delachaux et Niestlé, 383p.
- ✓ **BENSETTITI F., GAUDILLAT V. & HAURY J. (coord.)** (2002) : - Cahiers d'habitats Natura 2000. Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire. Tome 3 - Habitats humides. MATE/MAP/ MNHN. Éd. La Documentation française, Paris, 457 p. + cédérom.
- ✓ **BENSETTITI F., BOULLET V., CHAUAUDRET-LABORIE C. DENIAUD J. (coord)** (2005) : - Cahiers d'habitats » Natura 2000. Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire. Tome 4 - Habitats agropastoraux. MEDD/MAAPAR/MNHN. Éd. La Documentation française, Paris, 2 volumes : 445 p. et 487 p. + cédérom.
- ✓ **BISSARDON L., GUIBAL L. et al.** (1997). - CORINE Biotopes. Version originale. Types d'habitats français. ENGREF. 175 p.
- ✓ **BOURNERIAS M., ARNAL G., BOCK.** : - Guide des groupements végétaux de la région parisienne – éd. Belin (déc. 2001), 640p.
- ✓ **CASTANET J. et GUYETANT R.** (1989) : - Atlas de répartition des amphibiens et reptiles de France – éd. Société herpétologique de France – 191p.
- ✓ **CBNBP/MNHN – PERRIAT F., VALLET J. & FILOCHE S.** (2020). Catalogue de la flore vasculaire d'Île-de-France, version 3-novembre 2020.
- ✓ **CEREMA**, (2018) : Evaluation environnementale : Guide d'aide à la définition des mesures ERC, THEMA, Janvier 2018. 134 p.
- ✓ **DELVOSALLE L. et COLL.** : - Nouvelle flore de la Belgique et du Grand-Duché du Luxembourg, du Nord de la France et des régions voisines, Cinquième édition. Édition du Jardin botanique national de Belgique. 2004, 1167p.
- ✓ **DEWULF L. & HOUARD X. (coord.)** (2016). Liste rouge régionale des Rhopalocères et des Zygènes d'Île-de-France. Natureparif – Office pour les insectes et leur environnement – Association des Lépidoptéristes de France. Paris. 88 p.
- ✓ **Directive 92/43/CEE** du Conseil du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvage.
- ✓ **Directive 2009/147/CE** du 30 novembre 2009 concernant la conservation des oiseaux sauvages
- ✓ **DOUX Y. et GIBEAUX C.** 2007 - Les papillons de jour d'Île-de-France et de l'Oise. Biotope, ANVL, MNHN. 288p.
- ✓ **FERNEZ T. & CAUSSE G.** (2015). Synopsis phytosociologique des groupements végétaux d'Île-de-France. Version 1 - avril 2015. Conservatoire botanique national du Bassin parisien - Muséum national d'Histoire naturelle, délégation Île-de-France, Direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie Île-de-France. 89 p.
- ✓ **FERNEZ T., LAFON P., HENDOUX F.** 2015 - Le guide des végétations remarquables de la région Ile-de-France, tome 2. 121
- ✓ **FIERS V., GAUVRY B., GAVAZZI E., HAFFNER P., MORIN H. & coll.** (1997) : - Statut de la faune de France métropolitaine. Statuts de protection, degrés de menace, statuts

- biologiques. Col. Patrimoines naturels, vol.24 – Paris, service du Patrimoine naturel/IEGB/MNHN. Réserves Naturelles de France, Ministère de l'Environnement, 225p.
- ✓ **FILOCHE S., RAMBAUD M., AUVERT S., BEYLOT A. & HENDOUX F.** (2014) - Catalogue de la flore vasculaire d'Ile-de-France (raretés, protections, menaces et statuts). Version complète 2a. Conservatoire Botanique National du Bassin Parisien, Paris. 195 p.
 - ✓ **FITTER R., FITTER A., FARRER A.** : - Guide des graminées, carex, joncs et fougères – éd. Delachaux et Niestlé (1991), 255p.
 - ✓ **GRAND D., BOUDOT J-P.** (2006) : - Les Libellules de France, Belgique et Luxembourg. Biotope, Mèze (Collection Parthénopé). 480p.
 - ✓ **HOUARD X. & JOHAN H. (coord.)** (2021). Liste rouge régionale des Orthoptéroïdes d'Ile-de-France. Agence régionale de la biodiversité en Île-de-France – Office pour les insectes et leur environnement. Paris. 84 p.
 - ✓ **HOUARD X. & MERLET F. (coord.)** (2014). Liste rouge régionale des libellules d'Ile-de-France. Natureparif – Office pour les insectes et leur environnement – Société française d'Odonatologie. Paris. 80 p.
 - ✓ **JAUZEIN P. et NAWROT O.** 2011. - Flore d'Ile-de-France. Editions QUAE. 969 p.
 - ✓ **LE MARECHAL P., et COLL.** 2013. - Les oiseaux d'Ile-de-France, nidification, migration, hivernage. Delachaux et Niestlé, CORIF, Natureparif. 511p.
 - ✓ **LOUVEL J., GAUDILLAT V., PONCET L.** (2013) : - European Nature Information System, Système d'Information européen sur la nature. (MNHN-DIREV-SPN, MEDDE), 289p.
 - ✓ **RAMEAU J.C. et COLL** : - Flore forestière française, guide écologique illustré. Tome 1 : Plaines et collines. Ed. de 1989, 1785p.
 - ✓ **ROCAMORA G., YEATMAN-BERTHELOT D.** (1999) : - Oiseaux menacés et à surveiller en France – Liste rouge et recherche de priorité – Populations, tendances, menaces, conservation. S.E.O.F./LPO. Paris, 560p.
 - ✓ **ROTHMALER W.** (2000): - Exkursionsflora von Deutschland – Band 3 – Spektrum Akademischer Verlag Heidelberg. 754 p.
 - ✓ **UICN France, MNHN, LPO, SEOF & ONCFS** (2016) : - La Liste rouge des espèces menacées en France - Chapitre Oiseaux de France métropolitaine. Paris, France.
 - ✓ **UICN France, MNHN, Opie & SEF** (2012). La Liste rouge des espèces menacées en France – Chapitre Papillons de jour de France métropolitaine. Paris, France.
 - ✓ **UICN France, MNHN, Opie & Sfo** (2016). La Liste rouge des espèces menacées en France – Chapitre Odonates de France métropolitaine. Paris, France.
 - ✓ **UICN France, MNHN & SHF** (2015). La Liste rouge des espèces menacées en France - Chapitre Reptiles et Amphibiens de France métropolitaine. Paris, France.

Sites internet :

INPN : <http://inpn.mnhn.fr/accueil/index>

DRIEE Ile de France : <http://www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/>

Géoportail : <http://www.geoportail.gouv.fr/accueil>

Oiseaux.net : <https://www.oiseaux.net/>

10- RÉDACTEURS DU DOSSIER

REDACTION	NOM PRENOM	SOCIETE	COORDONNEES
Inventaire de terrain, rédaction et cartographie	CHEVALLIER Rémi YADALLEE Adam NOEL Nicolas	ALISE environnement	102, rue du Bois Tison 76 160 SAINT-JACQUES-SUR-DARNETAL Tél : 02 35 61 30 19 Fax : 02 35 66 30 47 www.alise-environnement.fr
Relecture	NOEL Nicolas		

11- ANNEXES

ANNEXE 1 : Liste des espèces végétales observées sur le site d'étude

ANNEXE 2 : Liste des oiseaux recensés sur le site d'étude

ANNEXE 3 : Liste des insectes recensés sur le site d'étude



ANNEXE 1 : LISTE DES ESPECES VEGETALES OBSERVEES SUR LE SITE D’ETUDE

CD_REF (Taxref_7)	Taxon (Taxref 7)	Nom commun	Stat.1 IDF	Stat.2 IDF	Qual.	Rar. IDF 2016	Nb. Maille>2000	Cot. UICN IDF	Cot. UICN France	Prot. - Dir. Hab. - CO. - EEE	Prot. Nat.	Prot. IDF	Dir. Hab.	CO.	EEE	Dét. ZNIEFF 2016	Inv. IDF	Remarques
79779	<i>Acer platanoides L., 1753</i>	Erable plane	Nat. (E.)	Cult.	Val.	CC	398	NA									0	
79783	<i>Acer pseudoplatanus L., 1753</i>	Erable sycomore	Nat. (E.)	N. D.	Val.	CCC	503	NA									3	
79908	<i>Achillea millefolium L., 1753</i>	Achillée millefeuille	Ind.		Val.	CCC	529	LC										
80824	<i>Ailanthus altissima (Mill.) Swingle, 1916</i>	Ailante glanduleux	Nat. (E.)		Val.	AC	211	NA									4	
81508	<i>Allium schoenoprasum L., 1753</i>	Ciboulette	Subsp.	Cult.	Val.	.	11	NA									0	
84061	<i>Artemisia vulgaris L., 1753</i>	Armoise commune	Ind.		Val.	CCC	523	LC										
85740	<i>Bellis perennis L., 1753</i>	Pâquerette vivace	Ind.		Val.	CCC	517	LC										
86634	<i>Bromus hordeaceus L., 1753</i>	Brome mou	Ind.		Val.	CCC	513	LC										
87849	<i>Capsella bursa-pastoris (L.) Medik., 1792</i>	Capselle bourse-à-pasteur	Ind.		Val.	CCC	516	LC										
87930	<i>Cardamine hirsuta L., 1753</i>	Cardamine hérissée	Ind.		Val.	CC	466	LC										
90008	<i>Cerastium fontanum Baumg., 1816</i>	Céraiste commun	Ind.		Val.	CCC	515	LC										
90669	<i>Chelidonium majus L., 1753</i>	Grande chélidoine	Ind.		Val.	CCC	491	LC										
133219	<i>Chenopodium album L. subsp. album</i>	Chénopode blanc	Ind.		Val.	CCC	18	LC										
91289	<i>Cirsium arvense (L.) Scop., 1772</i>	Cirse des champs	Ind.		Val.	CCC	528	LC										
91430	<i>Cirsium vulgare (Savi) Ten., 1838</i>	Cirse commun	Ind.		Val.	CCC	525	LC										
92302	<i>Convolvulus arvensis L., 1753</i>	Liseron des champs	Ind.		Val.	CCC	525	LC										
92501	<i>Cornus sanguinea L., 1753</i>	Cornouiller sanguin	Ind.		Val.	CCC	517	LC										
93803	<i>Cynodon dactylon (L.) Pers., 1805</i>	Chiendent pied-de-poule	Ind.		Val.	AC	165	LC										
94207	<i>Dactylis glomerata L., 1753</i>	Dactyle aggloméré	Ind.		Val.	CCC	532	LC										
94503	<i>Daucus carota L., 1753</i>	Carotte sauvage	Ind.		Val.	CCC	526	LC										
95671	<i>Echinochloa crus-galli (L.) P.Beauv., 1812</i>	Panic pied-de-coq	Ind.		Val.	CC	465	LC										
96749	<i>Erigeron canadensis L., 1753</i>	Vergerette du Canada	Nat. (E.)		Val.	CCC	511	NA									3	
97537	<i>Euphorbia helioscopia L., 1753</i>	Euphorbe réveil-matin	Ind.		Val.	CC	434	LC										
97609	<i>Euphorbia peplus L., 1753</i>	Euphorbe omblette	Ind.		Val.	CC	441	LC										



CD_REF (Taxref_7)	Taxon (Taxref 7)	Nom commun	Stat.1 IDF	Stat.2 IDF	Qual.	Rar. IDF 2016	Nb. Maille>2000	Cot. UICN IDF	Cot. UICN France	Prot. - Dir. Hab. - CO. - EEE	Prot. Nat.	Prot. IDF	Dir. Hab.	CO.	EEE	Dét. ZNIEFF 2016	Inv. IDF	Remarques
100104	<i>Geranium molle</i> L., 1753	Géranium à feuilles molles	Ind.		Val.	CCC	476	LC										
100142	<i>Geranium robertianum</i> L., 1753	Géranium herbe-à-Robert	Ind.		Val.	CCC	523	LC										
100225	<i>Geum urbanum</i> L., 1753	Benoîte des villes	Ind.		Val.	CCC	527	LC										
100310	<i>Glechoma hederacea</i> L., 1753	Lierre terrestre	Ind.		Val.	CCC	521	LC										
100787	<i>Hedera helix</i> L., 1753	Lierre grimpant	Ind.		Val.	CCC	529	LC										
101210	<i>Helminthotheca echiodides</i> (L.) Holub, 1973	Picride fausse-vipérine	Ind.		Val.	CCC	470	LC										(= Picris echiodides L.)
102900	<i>Holcus lanatus</i> L., 1753	Houlque laineuse	Ind.		Val.	CCC	505	LC										
102974	<i>Hordeum murinum</i> L., 1753	Orge des rats	Ind.		Val.	CC	449	LC										
103375	<i>Hypochaeris radicata</i> L., 1753	Porcelle enracinée	Ind.		Val.	CCC	500	LC										
104775	<i>Lactuca serriola</i> L., 1756	Laitue sauvage	Ind.		Val.	CCC	495	LC										
104854	<i>Lamium album</i> L., 1753	Lamier blanc	Ind.		Val.	CCC	495	LC										
104903	<i>Lamium purpureum</i> L., 1753	Lamier pourpre	Ind.		Val.	CC	442	LC										
105017	<i>Lapsana communis</i> L., 1753	Lampsane commune	Ind.		Val.	CCC	523	LC										
105966	<i>Ligustrum vulgare</i> L., 1753	Troène commun	Ind.		Val.	CCC	521	LC										
106499	<i>Lolium perenne</i> L., 1753	Ivraie vivace	Ind.		Val.	CCC	523	LC										
610909	<i>Lysimachia arvensis</i> (L.) U.Manns & Anderb., 2009	Mouron rouge	Ind.		Val.	CCC	518	LC										(= Anagallis arvensis L.)
107318	<i>Malva sylvestris</i> L., 1753	Mauve des bois	Ind.		Val.	CC	401	LC										
107440	<i>Matricaria chamomilla</i> L., 1753	Matricaire camomille	Ind.		Val.	CC	431	LC										
148552	<i>Medicago lupulina</i> var. <i>lupulina</i>	Luzerne lupuline	Ind.		Val.	CCC	0	LC										Seule var. possible en Île-de-France
111561	<i>Orobanche hederæ</i> Vaucher ex Duby, 1828	Orobanche du lierre	Ind.		Val.	R	57	LC										
111876	<i>Oxalis corniculata</i> L., 1753	Oxalide corniculée	Nat. (E.)		Val.	AC	231	NA									1	
112410	<i>Parietaria judaica</i> L., 1756	Pariétaire de Judée	Ind.		Val.	CC	389	LC										
113683	<i>Pinus nigra</i> Arnold, 1785	Pin noir	Cult.	Subsp.	Val.	.	105	NA									0	
113893	<i>Plantago lanceolata</i> L., 1753	Plantain lancéolé	Ind.		Val.	CCC	529	LC										
113904	<i>Plantago major</i> L., 1753	Grand plantain	Ind.		Val.	CCC	527	LC										
114114	<i>Poa annua</i> L., 1753	Pâturin annuel	Ind.		Val.	CCC	521	LC										

CD_REF (Taxref_7)	Taxon (Taxref 7)	Nom commun	Stat.1 IDF	Stat.2 IDF	Qual.	Rar. IDF 2016	Nb. Maille>2000	Cot. UICN IDF	Cot. UICN France	Prot. - Dir. Hab. - CO. - EEE	Prot. Nat.	Prot. IDF	Dir. Hab.	CO.	EEE	Dét. ZNIEFF 2016	Inv. IDF	Remarques
114658	<i>Polygonum aviculare L., 1753</i>	Renouée des oiseaux	Ind.		Val.	CCC	516	LC										
115624	<i>Potentilla reptans L., 1753</i>	Potentille rampante	Ind.		Val.	CCC	522	LC										
116012	<i>Prunella vulgaris L., 1753</i>	Brunelle commune	Ind.		Val.	CCC	521	LC										
116043	<i>Prunus avium (L.) L., 1755</i>	Merisier vrai	Ind.		Val.	CCC	513	LC										
116089	<i>Prunus laurocerasus L., 1753</i>	Laurier-cerise	Nat. (E.)	Cult.	Val.	AC	204	NA									2	
117201	<i>Ranunculus repens L., 1753</i>	Renoncule rampante	Ind.		Val.	CCC	521	LC										
119818	<i>Sagina procumbens L., 1753</i>	Sagine couchée	Ind.		Val.	AC	230	LC										
122630	<i>Senecio inaequidens DC., 1838</i>	Séneçon du Cap	Nat. (S.)		Val.	AR	159	NA									3	
122745	<i>Senecio vulgaris L., 1753</i>	Séneçon commun	Ind.		Val.	CCC	519	LC										
123154	<i>Setaria verticillata (L.) P.Beauv., 1812</i>	Sétaire verticillée	Ind.		Val.	CC	373	LC										
124034	<i>Solanum dulcamara L., 1753</i>	Morelle douce-amère	Ind.		Val.	CCC	499	LC										
124261	<i>Sonchus oleraceus L., 1753</i>	Laiteron potager	Ind.		Val.	CCC	496	LC										
125014	<i>Stellaria media (L.) Vill., 1789</i>	Mouron des oiseaux	Ind.		Val.	CCC	504	LC										
125355	<i>Symphytum officinale L., 1753</i>	Grande consoude	Ind.		Val.	CC	449	LC										
717630	<i>Taraxacum officinale F.H.Wigg., 1780</i>	.	S. O.		D. T.	.	480	NA										
126628	<i>Tilia cordata Mill., 1768</i>	Tilleul à petites feuilles	Ind.		Val.	CC	380	LC										
127439	<i>Trifolium pratense L., 1753</i>	Trèfle des prés	Ind.		Val.	CCC	513	LC										
127454	<i>Trifolium repens L., 1753</i>	Trèfle blanc	Ind.		Val.	CCC	522	LC										
128268	<i>Urtica dioica L., 1753</i>	Grande ortie	Ind.		Val.	CCC	528	LC										
128956	<i>Veronica persica Poir., 1808</i>	Véronique de Perse	Nat. (E.)		Val.	CCC	517	NA									1	
129298	<i>Vicia sativa L., 1753</i>	Vesce cultivée	Ind.		Val.	CCC	480	LC										

Légende :

Rareté IDF :

RRR = Extrêmement rare ; **RR** = Très rare ; **R** = Rare ; **AR** = Assez rare ; **PC** = Peu commun ; **AC** = Assez commun ; **C** = Commun ; **CC** = Très commun ; **CCC** = Extrêmement commun

Menace IDF/France (Cotation UICN) :

RE = disparu au niveau régional ; **CR** = en danger critique ; **EN** = en danger d’extinction ; **VU** = vulnérable ; **NT** = quasi menacé ; **LC** = préoccupation mineure ; **DD** = insuffisamment documenté ; **NE** = non évalué

Nomenclature utilisée : CBNBP/MNHN – PERRIAT F., VALLET J. & FILOCHE S. (2020). Catalogue de la flore vasculaire d’Île-de-France, version 3-novembre 2020.

ANNEXE 2 : LISTE DES OISEAUX RECENSES SUR LE SITE D'ETUDE

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Statut Liste Rouge oiseaux nicheurs France (UICN, 2016)	Liste rouge IDF (2018)	Statut de Protection en France	Espèces chassables	Annexe 1 de la directive oiseaux de l'UE
<i>Motacilla alba alba</i>	Bergeronnette grise	LC	LC	Protégé	-	-
<i>Corvus corone</i>	Corneille noire	LC	LC	-	X	-
<i>Sturnus vulgaris</i>	Etourneau sansonnet	LC	LC	-	X	-
<i>Turdus merula</i>	Merle noir	LC	LC	-	X	-
<i>Parus major</i>	Mésange charbonnière	LC	LC	Protégé	-	-
<i>Passer domesticus</i>	Moineau domestique	LC	VU	Protégé	-	-
<i>Psittacula krameri</i>	Perruche à collier	NA (a)	NA (a)	-	-	-
<i>Pica pica</i>	Pie bavarde	LC	LC	-	X	-
<i>Columba livia f. domestica</i>	Pigeon biset domestique	LC	LC	-	-	-
<i>Columba palumbus</i>	Pigeon ramier	LC	LC	-	X	-
<i>Fringilla coelebs</i>	Pinson des arbres	LC	LC	Protégé	-	-
<i>Erithacus rubecula</i>	Rougegorge familier	LC	LC	Protégé	-	-
<i>Phoenicurus ochruros</i>	Rougequeue noir	LC	LC	Protégé	-	-

Légende :

LC : Préoccupation mineure **VU** : Vulnérable **NA(a)** : Non applicable

- Directive Oiseaux

La Directive européenne « Oiseaux » promeut la protection et la gestion des populations d'espèces d'oiseaux sauvages du territoire européen. Les oiseaux sont listés par 3 annexes :

Annexe 1 : liste les espèces d'oiseaux les plus menacées, aboutissant à la création de zones de protection spéciales (ZPS)

Annexe 2 : liste les espèces autorisées à la chasse

Annexe 3 : liste les espèces dont la destruction des individus, nids, œufs et habitats, la vente et le transport pour la vente est assouplie

- Liste nationale des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire métropolitain

L'arrêté du 29 octobre 2009 (publié au J.O. du 5 décembre 2009) fixe la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection.

- Liste rouge des oiseaux de France métropolitaine

UICN France, MNHN, LPO, SEOF & ONCFS (2016). La Liste rouge des espèces menacées en France - Chapitre Oiseaux de France métropolitaine. Paris, France.

- Liste rouge des oiseaux nicheurs d'Ile-de-France

Birard J., Zucca M., Lois G. et Natureparif, 2012. Liste rouge régionale des oiseaux nicheurs d'Ile-de-France. Paris. 72 p. Mise à jour ARB, 2018

ANNEXE 3 : LISTE DES INSECTES RECENSÉS SUR LE SITE D'ÉTUDE

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Statut de rareté IDF (2016)	Statut de menace IDF (2016)	Directive habitat	Protection régionale IDF	Protection nationale
<i>Carcharodus alceae</i>	L'Hespérie de la Passe-rose	PC	LC	-	-	-
<i>Pieris napi</i>	La Piéride du Navet	C	LC	-	-	-
<i>Pieris rapae</i>	La Piéride de la Rave	C	LC	-	-	-

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Statut de rareté IDF (2016)	Statut de menace IDF (2016)	Directive habitat	Protection régionale IDF	Protection nationale
<i>Pseudochorthippus parallelus</i>	le Criquet des pâtures	AC	LC	-	-	-
<i>Gomphocerippus brunneus</i>	le Criquet duettiste	C	LC	-	-	-

Légende :

Rareté IDF :

PC = Peu commun ; **AC** = Assez commun ; **C** = Commun

Menace IDF/France (Cotation UICN) :

LC = préoccupation mineure

Nomenclature utilisée :

- Liste rouge régionale des orthoptéroïdes d'Île-de-France

Houard X. & Johan H. (coord.), 2021. Agence régionale de la biodiversité en Île-de-France – Office pour les insectes et leur environnement. Paris. 84 p.

- Liste rouge régionale des Rhopalocères et des Zygènes d'Île-de-France.

Dewulf L. & Houard X. (coord.), 2016. Natureparif – Office pour les insectes et leur environnement – Association des Lépidoptéristes de France. Paris. 88 p.



Etude pollution

Etude historique, documentaire et vulnérabilité

AIC Environnement, Novembre 2023

DocuSigned by:

BOURGAIN Anne-Florence

BAB3F21A740B47F...



Mission INFOS

Avenue Stalingrad / Avenue d'Orgemont
Colombes (92)

VINCI Immobilier

P2303-0093

R230404-0126-V3

AIC Environnement

Brice SIROUX

10/11/2023



VINCI Immobilier

2313 boulevard de la Défense
92000 NANTERRE

Nom du référent dossier VINCI : M. DARKAOUI

Mission INFOS

Avenue Stalingrad / Avenue d'Orgemont
Colombes (92)

REDACTEUR	SIGNATURE	VERIFICATEUR	SIGNATURE	APPROBATION	SIGNATURE
B. SIROUX Chef de projet		R. ZIANE Chef de Projet		ABRIBAT BRUN. B Superviseur	
DATE	MISE A JOUR		INDICE	CONTACT	
12/05/2023			1	Téléphone : 01 39 60 30 67 Mobile : 06 82 75 16 40 Mail : b.siroux@aic-environnement.fr	
26/05/2023	Changement d'emprise projet		2		
10/11/2023	Visite nouvelles parcelles		3		



SYNTHESE NON TECHNIQUE

		OUI	NON
Mission INFOS			
Site référencé dans une base de données SSP		X	
Sources potentielles identifiées actuelles	<i>Sur site</i>	X	
	<i>Hors site</i>	X	
Sources potentielles identifiées historiques	<i>Sur site</i>	X	
	<i>Hors site</i>	X	

Synthèse technique

Nom et adresse client	Nom Adresse	VINCI Immobilier 2313 boulevard de la Défense 92000 NANTERRE
Intitulé rapport	Mission	INFOS
Contexte de la mission	Contexte	Cession/acquisition
	Aménagement prévu	Logements sur un niveau de sous-sol
Localisation site	Adresse	Avenue Stalingrad / Avenue d'Orgemont Colombes (92)
	Parcelles cadastrales	148 – 159, 161, 162, 164, 189, 237, 254, 466, 468, 476, 478, 482, 484, 485, 488, 491 – 495, 512, 536 et 535 de la feuille 00
	Surface	25 000 m ²
MISSION INFOS		
Visite de site	Propriétaire actuel	Multiples
	Usage actuel du site	Usage mixte : Logements individuels et collectifs, Commerces, Parking, Station-service
	Mesure d'urgence à mettre en place	Aucune
Historique du site	Usage passé	Usage passé mixte : Industriel, résidentiel et agricole
	Sources potentielles de pollution	Sur site : Actuelles : - Ancien garage automobile au droit des parcelles 535 et 536 (Zone 1) – Source 1 ; - Station-service (Zone 2), référencée IDF9206790 et IDF9205943 – Source 2 ; - Transformateur électrique présent dès 1979 (Zone 3) – Source 3. Passées : - Site CASIAS « IDF9205209 – Garage Denis » référencé sur site pour une activité de desserte de carburants (Zone 1) – Source 4. Hors site : - ANNE FRANK (SSP000342401) – Source 5 ; - IDF9205761 – Source 6 ; - IDF9202662 – Source 7 ; - IDF9204126 – Source 8 ; - IDF9200111 – Source 9.
	Base de données SSP sur site	Le site est référencé dans la base de données CASIAS : - IDF9204947 – Etablissements Leger – Desserte de carburants ; - IDF9206790 et IDF9205943 – BP France – Station-service :
Contexte environnemental	Géologie	Alluvions Modernes suivies du Calcaire de Saint-Ouen puis des Sables de Beauchamp
	Hydrogéologie	Nappe alluviale de la Seine attendue vers 6-8m de profondeur / Vulnérable
Recommandations	CPIS	2/3 sondages à 4/6m de profondeur au droit de la Source 1 ; 3/4 sondages à 6m de profondeur au droit de la Source 2 ; 2 sondages à 1/2m au droit de la Source 3 ; 2/3 sondages à 3/4m au droit de la Source 4 ; 2 piézomètres à 12m au droit des Sources 5 à 9

Sommaire

1.	Introduction et présentation du dossier	9
1.1.	Besoin du client	9
1.2.	Définition du projet	9
1.3.	Objectif de la mission	10
2.	Présentation et description du site	12
2.1.	Implantation du site	12
2.2.	Description du site.....	13
2.2.1.	Description de la zone 1	13
2.2.2.	Description de la zone 2	15
2.2.3.	Description de la zone 3	16
3.	Étude de la vulnérabilité des milieux	18
3.1.	Géologie.....	18
3.2.	Hydrogéologie	19
3.3.	Hydrologie	19
3.4.	Risques naturels	19
3.4.1.	Inondation	19
3.4.2.	Anciennes carrières	21
3.4.3.	Météorologie.....	21
3.5.	Environnement naturel	21
3.6.	Activités et établissements sensibles	22
4.	Études Historiques et Documentaires.....	23
4.1.	Environnement industriel (ex-BASOL, CASIAS, ICPE).....	23
4.1.1.	Sur site	23
4.1.2.	Hors site.....	24
4.2.	Préfecture et Archives départementales	27
4.3.	Photos aériennes	32
5.	Synthèse de l'étude historique et documentaire.....	33
5.1.	Conclusion	33
5.2.	Schéma conceptuel	36
5.3.	CPIS.....	37
5.4.	Limites du rapport et conditions d'utilisation	38
	ANNEXES.....	39
	ANNEXE AN-I : Sites consultés.....	40
	ANNEXE AN-II : Plan du projet.....	41

ANNEXE AN-III : Localisation du site.....	43
ANNEXE AN-IV : Description du site	45
ANNEXE AN-V : Géologie.....	55
ANNEXE AN-VI : Dossiers consultés aux Archives départementales et en Préfecture	57
ANNEXE AN-VII : Photographies aériennes historiques	83

Table des illustrations

Figure 1 : aérienne et parcelles cadastrales	9
Figure 2 : Implantation du site – Géoportail, 2023	12
Figure 3 : Description de la zone 1	15
Figure 4 : Description de la zone 2	16
Figure 5 : Description de la zone 3	17
Figure 6 : Lithologie au droit du sondage BSS000NAJP – Infoterre, 2023.....	18
Figure 7 : Cartographie des zones inondables pour la commune de Colombes.....	20
Figure 8 : Rose des vents de la commune de Colombes (2003) – Colombes.fr, 2023	21
Figure 9 : Localisation des sites référencés CASIAS et ex-BASOL – Infoterre, 2023.....	24
Figure 10 : Plan d’installation du CASIAS IDF9204947 - Leger	28
Figure 11 : Description de l’évolution de la zone 2	31
Figure 12 : Carte géologique de Paris au 1/50 000ème (n°183)	55
 Tableau 1 : Description du projet.....	 10
Tableau 2 : Coordonnées Lambert 93 des différentes zones du site d’étude.....	12
Tableau 3 : Points d'eau référencés dans un rayon de 1km autour du site – Infoterre, 2023.....	19
Tableau 4 : Sites référencés CASIAS à proximité de la zone d'étude	26
Tableau 5 : Dossiers consulté aux archives départementales – Dossier « Etablissements Leger »	27
Tableau 6 : Dossiers consulté aux archives départementales – Dossier « Garage DENIS ».....	29
Tableau 7 : Dossier consulté à la préfecture – Dossier « EFR France »	30
Tableau 8 : Descriptif des photographies aériennes consultées.....	32
Tableau 9 : Schéma conceptuel.....	36
Tableau 10 : CPIS	37

Glossaire

AFNOR :	Association Française de Normalisation
ASPITET :	Apports d'une Stratification Pédologique pour l'Interprétation des Teneurs en Éléments Traces
BASOL :	Base de données des sites pollués
BRGM :	Bureau des Recherches Géologiques et Minières
BSS :	Base du Sous-Sol
BTEX :	Benzène, Toluène, Ethylbenzène et Xylènes (famille des CAV)
CASIAS :	Carte des Anciens Sites Industriels et Activités de Services
CAV :	Composés Aromatiques Volatils
COFRAC :	Comité Français d'Accréditation
COHV :	Composés Organo-Halogénés Volatils
COT :	Carbone Organique Total
FOD :	Fuel Oil Domestique
HAP :	Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques
HCT :	Hydrocarbures Totaux
ICPE :	Installations Classées pour la Protection de l'Environnement
IGN :	Institut Géographique National
ISDD :	Installation de Stockage de Déchets Dangereux (Classe 1)
ISDI :	Installation de Stockage de Déchets Inertes (Classe 3)
ISDND :	Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (Classe 2)
MS :	Matière sèche
NGF :	Nivellement Général de la France
PCB :	Polychlorobiphényles (pyralènes)
PID :	Photolonization Detector
SIGES :	Système d'Information pour la Gestion des Eaux Souterraines
SIS :	Secteurs d'Information des Sols
ZNIEFF :	Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique

1. Introduction et présentation du dossier

1.1. Besoin du client

VINCI a missionné AIC Environnement pour la mise en œuvre d'une étude historique, documentaire et de vulnérabilité à Colombes (mission INFOS) en vue d'identifier les éventuelles sources de pollution.

La zone d'étude est localisée sur la commune de Colombes (92) sur une emprise totale d'environ 25 000 m².

Le site d'étude peut être redécoupée en 3 zones, qui correspondent aux 3 projets distincts de construction.

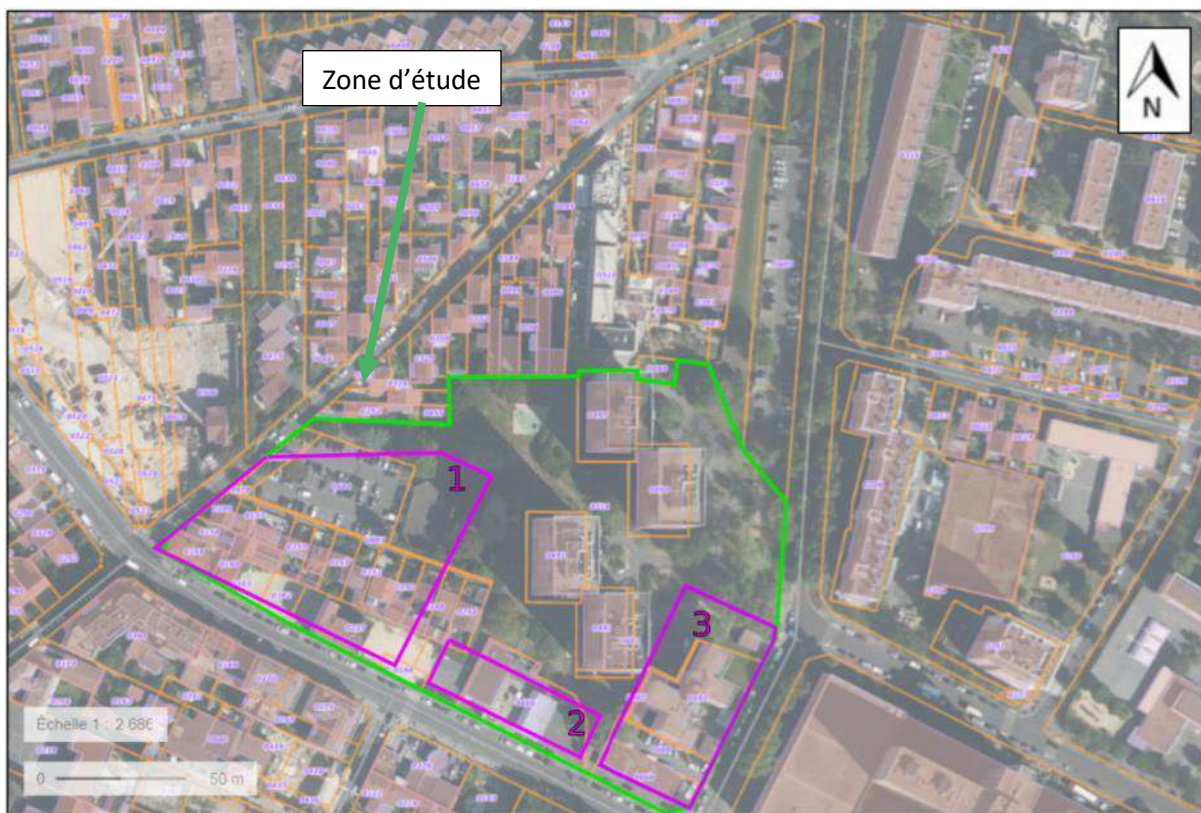


Figure 1 : aérienne et parcelles cadastrales

1.2. Définition du projet

Les informations transmises par VINCI Immobilier ont permis de définir les éléments décrits dans le tableau suivant concernant le projet qui est réparti en 3 zones. En cas de modification du projet tel que défini ci-dessous la présente étude devra être remise à jour.

Le plan du projet est présenté en annexe AN-II.

Définition du projet		
Zone 1		
Usage (s)	Logements	
Bâtiment existant conservé	Aucun	
Nombre de bâtiment	Plain-pied : 0 Avec sous-sol : 5	
Sous-sol	Nombre	1 niveau de sous-sol
	Usage (s)	Parking
	Surface / Cote de terrassement	Estimation AIC : 6 200 m² / -4m par rapport au TN
Présence d'espaces verts	Récréatif	OUI sur dalle
	Décoratif	NON
	Potager / fruitier	NON
Parking extérieur	NON	
Zone 2		
Usage (s)	Logements	
Bâtiment existant conservé	Aucun	
Nombre de bâtiment	Plain-pied : 0 Avec sous-sol : 1	
Sous-sol	Nombre	1 niveau de sous-sol
	Usage (s)	Parking
	Surface / Cote de terrassement	Estimation AIC : 1 200 m² / -4m par rapport au TN
Présence d'espaces verts	Récréatif	NON
	Décoratif	OUI sur dalle
	Potager / fruitier	NON
Parking extérieur	NON	
Zone 3		
Usage (s)	Logements	
Bâtiment existant conservé	Aucun	
Nombre de bâtiment	Plain-pied : 0 Avec sous-sol : 2	
Sous-sol	Nombre	1 niveau de sous-sol
	Usage (s)	Parking
	Surface / Cote de terrassement	Estimation AIC : 3 000 m² / -4m par rapport au TN
Présence d'espaces verts	Récréatif	OUI sur dalle
	Décoratif	NON
	Potager / fruitier	NON
Parking extérieur	NON	

Tableau 1 : Description du projet

1.3. Objectif de la mission

L'objectif de la mission a été la réalisation d'une étude historique, documentaire et de vulnérabilité en vue d'identifier les éventuelles sources de pollution, dans le cadre du projet de construction. Pour répondre à cet objectif, l'intervention d'AIC Environnement a consisté en la réalisation des prestations suivantes :

Missions A100 : Visite du site

La visite de site permet de définir les sources de pollutions actuelles et potentielles, d'identifier les éventuelles mesures d'urgence à mettre en place, de valider les conditions d'accès, d'échanger avec

les occupants ou les propriétaires du site, et d'identifier les limites du site étudié et la problématique d'ensemble.

Missions A110 : Étude historique

L'objectif d'une étude historique, dans le contexte de la méthodologie de gestion des sites et sols pollués, est d'identifier les sources potentielles de pollution actuelles et passées, sur un site ayant accueilli des activités industrielles, artisanales, logistiques ou commerciales.

Mission A120 : Étude de vulnérabilité des milieux

Cette mission a pour objectif d'étudier les différents milieux naturels pouvant interagir avec les activités et le site. Les informations collectées permettent d'établir un schéma conceptuel (vecteurs et cibles).

Mission A130 : Elaboration d'un programme prévisionnel d'investigations

L'objectif de la réalisation d'un programme prévisionnel d'investigations est de confirmer ou d'infirmer les hypothèses émises à l'issue des missions A100, A110 et A120, et synthétisées dans le schéma conceptuel. Cette étape comprend également la réalisation d'un plan d'implantation des sondages et la description de l'ensemble des modes opératoires et programmes analytiques.

Cette étude est menée conformément à la méthodologie définie dans les circulaires et guides du Ministère chargé de l'Environnement du 8 février 2007 et de la note ministérielle du 19 avril 2017. L'ensemble respecte les prescriptions de la norme NFX31-620-2 révisée en décembre 2021.

2. Présentation et description du site

2.1. Implantation du site

La zone d'étude est située entre l'avenue d'Orgemont et Avenue Stalingrad et occupe les parcelles 148 – 159, 161, 162, 164, 189, 237, 254, 466, 468, 476, 478, 482, 484, 485, 488, 489, 491 – 495, 512, 514, 536 et 535 de la feuille 00 du cadastre de Colombes (92).

Cette zone se situe à environ 400 m au Sud de l'autoroute 86 et à environ 1,5km au Sud-Est de la Seine.

Le site est implanté dans une zone urbaine. La zone d'étude est délimitée :

- au nord par des pavillons puis par la rue des Champarons ;
- à l'est par l'avenue d'Orgemont puis par des immeubles de logement et commerces ;
- au sud par l'avenue de Stalingrad puis par des pavillons et commerces ;
- à l'ouest par la rue des Champarons puis par des pavillons.

La localisation du site est indiquée sur la figure suivante et reportée en Annexe AN-III. Le site est implanté aux coordonnées Lambert 93 suivantes :

Zone	1	2	3
X	646499,18	646578,23	646644,34
Y	6870119,87	6870057,83	6870055,18
Z (en m NGF)	28,3	29,3	Entre 29 et 30

Tableau 2 : Coordonnées Lambert 93 des différentes zones du site d'étude



Figure 2 : Implantation du site – Géoportail, 2023

2.2. Description du site

Un audit général du terrain a été fait le 26 avril 2023 par M. SIROUX, d'AIC Environnement. En raison de l'absence d'autorisation pour accéder aux différentes parcelles, seuls les extérieurs ont pu être visités.

A la suite de la visite de site, aucune mesure corrective d'urgence n'est recommandée.

Pour une vue d'ensemble de la totalité du site voir la Figure 1. Un reportage photographique est présent en annexe AN-IV.

2.2.1. Description de la zone 1

La zone 1 est occupée par :

- Différentes maisons individuelles avec jardin (Parcelles 149 – 158, 161, 162, 164 et 189). La majorité de ces maisons sont construites sur un niveau de sous-sol ;
 - **Parcelle 150 :**
 - La parcelle est occupée par un pavillon de plain-pied, ainsi qu'un jardin à l'avant du pavillon ;
 - La couverture au sol est enherbée et dallée au niveau du jardin ;
 - En l'absence du propriétaire, l'intérieur du pavillon n'a pas pu être visité ;
 - Aucune trace suspecte n'a été repérée au sol ;
 - Aucun indice concernant la présence d'une éventuelle infrastructure polluante n'a été repérée au droit de cette parcelle.
 - **Parcelle 152 :**
 - La parcelle est occupée par un pavillon de plain-pied, avec cour à l'avant du pavillon et garage derrière le pavillon ;
 - La couverture au sol de la cour est dallée ;
 - L'intérieur du pavillon et du garage n'a pas pu être visité ;
 - Aucune trace suspecte n'a été repérée au sol ;
 - Aucun indice concernant la présence d'une éventuelle infrastructure polluante n'a été repérée au droit de cette parcelle ;
 - Le propriétaire nous a indiqué être chauffé au gaz et qu'aucune cuve n'était présente au droit de sa parcelle.
 - **Parcelle 155 :**
 - La parcelle est occupée par un pavillon sur un niveau de sous-sol semi-enterré, ainsi qu'une cour avant ;
 - La couverture au sol est dallée au niveau de la cour ;
 - En l'absence du propriétaire, l'intérieur du pavillon n'a pas pu être visité ;
 - Aucune trace suspecte n'a été repérée au sol ;
 - Aucun indice concernant la présence d'une éventuelle infrastructure polluante n'a été repérée au droit de cette parcelle.
 - **Parcelle 156 :**
 - La parcelle est occupée par un pavillon sur vide sanitaire, une remise ainsi qu'une cour avant ;
 - La couverture au sol est constituée d'une dalle béton en bon état au niveau de la cour ;
 - En l'absence du propriétaire, l'intérieur du pavillon n'a pas pu être visité ;
 - Aucune trace suspecte n'a été repérée au sol ;

- Aucun indice concernant la présence d'une éventuelle infrastructure polluante n'a été repérée au droit de cette parcelle.
- **Parcelle 158 :**
 - La parcelle est occupée par un pavillon sur un niveau de sous-sol, d'une allée et d'un garage ;
 - La couverture au sol de l'allée est dallée ;
 - L'intérieur du garage est occupé par du stockage divers (meubles, vélos, etc.) ;
 - Les vestiges d'un ancien puit (aujourd'hui condamné) sont présents au fond de l'allée. Le propriétaire ne connaît pas l'état de ce puit ni s'il a déjà été utilisé ;
 - Aucune trace suspecte n'a été repérée au sol ;
 - Le propriétaire nous a indiqué être chauffé au gaz ;
 - Le propriétaire nous a indiqué qu'une cuve à fioul aérienne de chauffage était présente par le passé au niveau du sous-sol. Il nous a également indiqué que cette cuve a été découpée et enlevée par le précédent propriétaire. **Cette ancienne cuve représente une source potentielle historique de pollution aux hydrocarbures – Source 10 ;**
- Un ancien garage automobile (Cocco et Fils) au rez-de-chaussée avec des appartements sur les étages (Parcelles 535 et 536). Les activités passées de ce **garage, spécialisé en boîtes de vitesse et en carrosseries, représentent une source potentielle de pollution aux hydrocarbures, HAP, COHV et BTEX – Source 1.**
 - **Parcelles 535 et 536 :**
 - Les parcelles sont occupées par un bâtiment partiellement démoli ;
 - La couverture au sol est constituée d'une dalle bétonnée en bon état ;
 - Des big bag et des gravats de démolition sont entreposés sur la parcelle 535. Leur accès est bloqué par la présence de barrières ;
 - Au niveau de la parcelle 536, un regard menant à une cuve enterrée était présent. Après ouverture, une forte odeur d'hydrocarbures se dégageait de la cuve. **Ainsi, cette cuve représente une source potentielle de pollution aux hydrocarbures – Source 1a ;**
- Des parcelles en friche après démolition partielle ou totale des bâtiments (Parcelles 161, 162, 164 et 237) ;
 - **Parcelle 161 :**
 - La parcelle est aujourd'hui nue ;
 - Aucune couverture au sol n'est présente sur cette parcelle ;
 - L'accès à cette parcelle est barricadé ;
 - Quelques gravats sont toujours présents au sol ;
 - **Parcelle 162 :**
 - La parcelle est aujourd'hui nue ;
 - L'accès à cette parcelle est barricadé ;
 - Aucune couverture au sol n'est présente sur cette parcelle ;
 - Lors de notre visite, trois tas de terre étaient entreposés au droit de la parcelle ;
 - **Parcelles 237 et 164 :**
 - Un immeuble inhabité est toujours présent au niveau de la parcelle 237 ;
 - L'accès à ces parcelles est barricadé ;
 - Aucune couverture au sol n'est présente sur ces parcelles ;
 - Lors de notre visite, des matériaux de construction étaient entreposés au sol ;

- Un tas de terre était également présent.
- Une zone de stationnement :
 - **Parcelle 484 :**
 - La parcelle est occupée par une zone de stationnement extérieure ;
 - La couverture au sol est constituée d'un enrobé en bon état ;
 - Aucune trace suspecte n'a été repérée ;
 - Un terrain de sport extérieur est présent à l'est de cette parcelle ;
- Des bâtiments de commerces en rez-de-chaussée avec des appartements sur les étages (Parcelle 159). Cette parcelle n'a pas pu être visitée ;

A la suite de la visite de site, aucune mesure corrective d'urgence n'est recommandée.

Pour rappel, les parcelles 149, 151, 153, 134, 157, 159 et 189 n'ont pas pu être visitée.

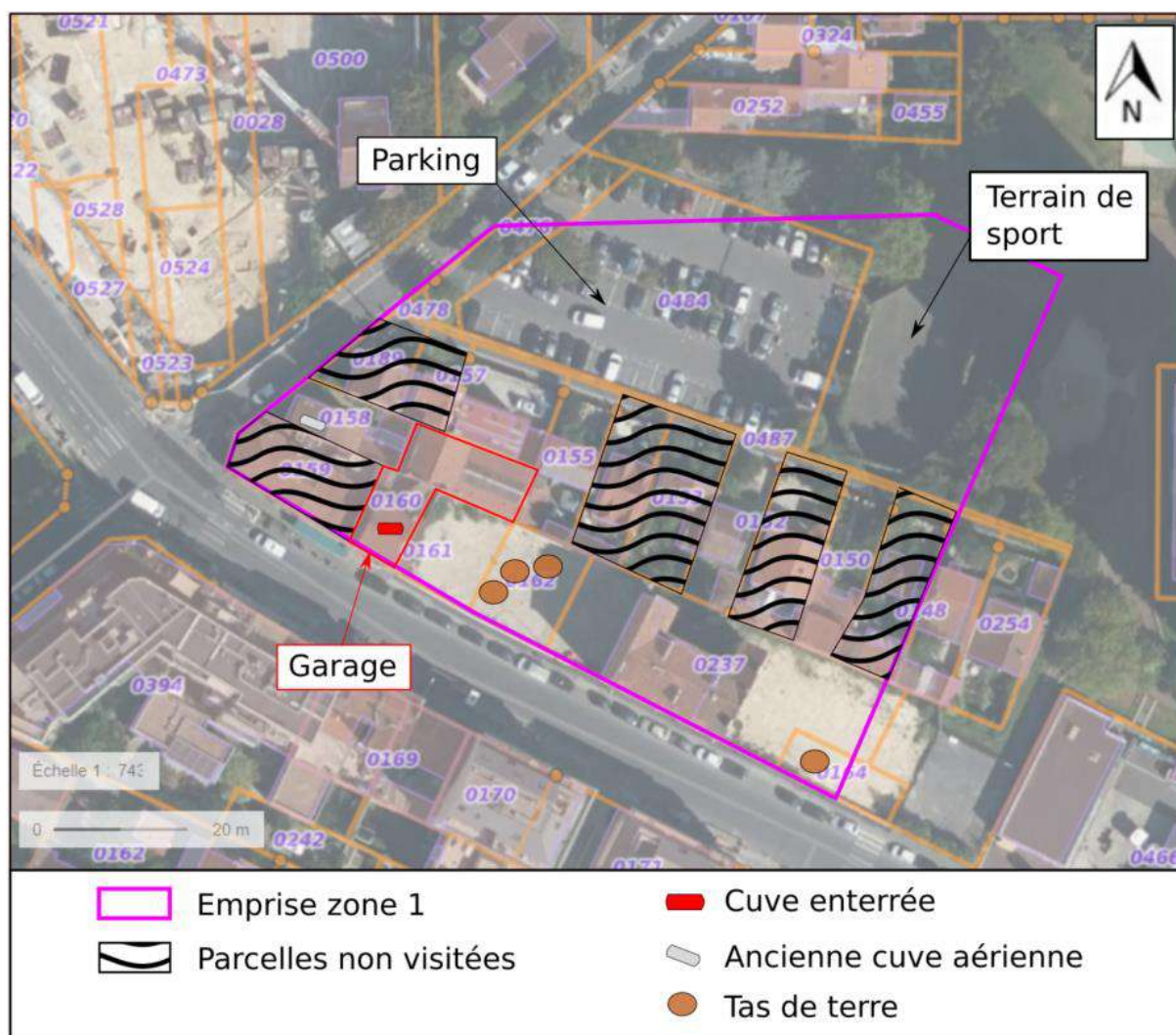


Figure 3 : Description de la zone 1

2.2.2. Description de la zone 2

La zone 2 est occupée par :

- Une station-service en fonctionnement avec 2 postes de distribution de carburant, une aire de lavage automatique, une aire de stockage de bouteilles de gaz et un accueil. Plusieurs regards suspects ont été repérés au droit de cette station-service. A ce stade, ces regards n'ont pas

pu être ouverts. **Cette activité de station-service représente donc une source potentielle de pollution aux hydrocarbures, HAP et BTEX – Source 2 ;**

- Quelques traces d'huile sont visibles au sol au niveau de la station-service ;
- Un ancien terrain de sport grillagé et hors d'usage.

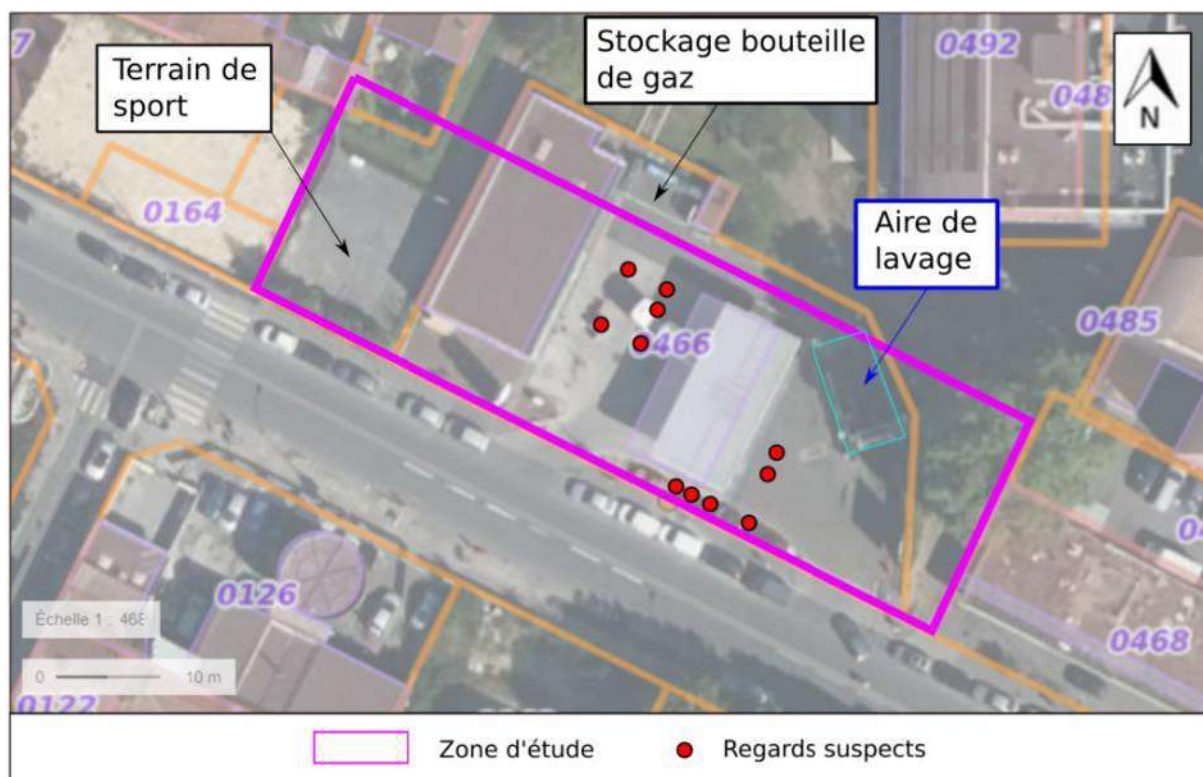


Figure 4 : Description de la zone 2

2.2.3. Description de la zone 3

La zone 3 est occupée par :

- Un bâtiment de commerce de plain-pied. Le bâtiment semble aujourd'hui inusité ;
- Un immeuble de logement de 10 étages sur un niveau de sous-sol. L'emprise exacte de ce sous-sol demeure inconnue ;
- Une zone de stationnement est présente entre ces 2 bâtiments. Cette zone est recouverte d'un enrobé de qualité moyenne ;
- Un poste de transformation électrique est présent au Nord de l'immeuble. Les dates d'exploitation de ce transformateur ne sont pas inscrites. Par soucis de précaution, **ce transformateur électrique est retenu en tant que source potentielle de pollution aux PCB – Source 3.** D'autant plus que lors de l'étude des photographies historiques aériennes (1.1 Photos Aériennes), le transformateur est présent sur site dès 1979, or l'interdiction d'utilisation des PCB dans les transformateurs date de 1987.

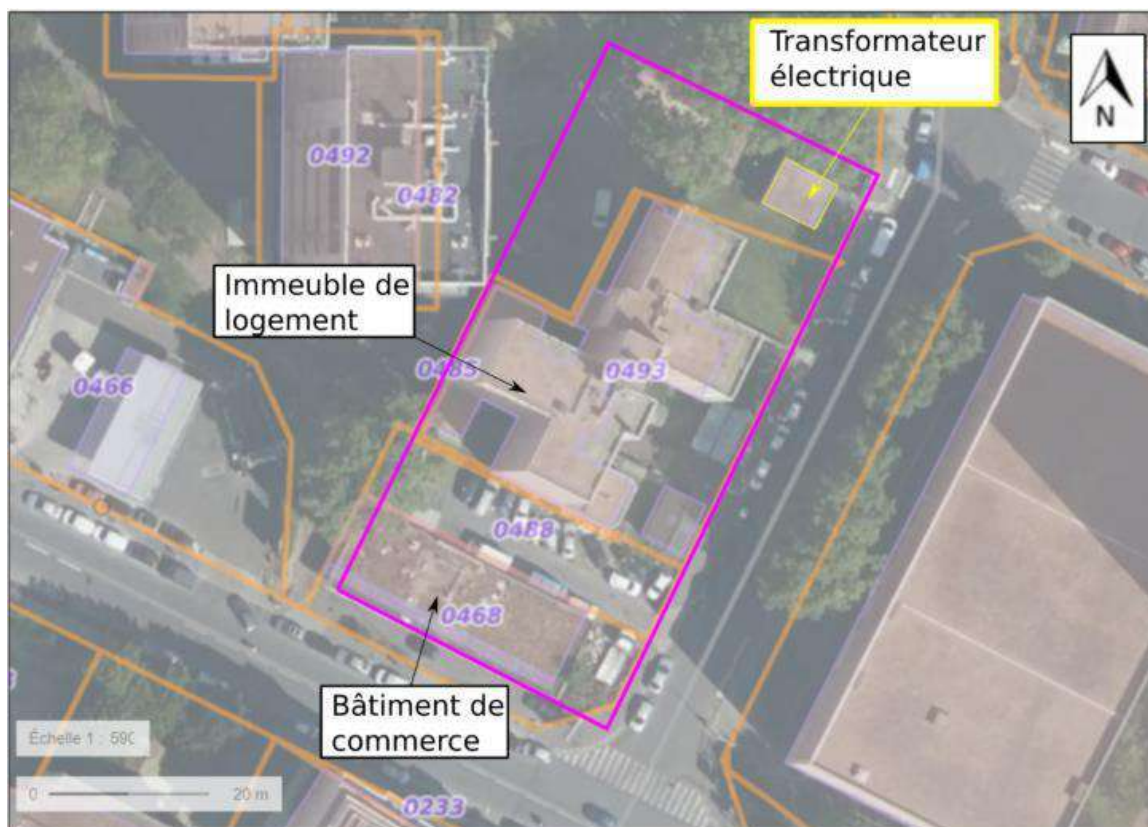


Figure 5 : Description de la zone 3

3. Étude de la vulnérabilité des milieux

Cette étude permet de caractériser les milieux d'exposition et de transfert en vue de l'élaboration du schéma conceptuel.

3.1. Géologie

La géologie du secteur d'étude a été étudiée à partir de la carte de Paris (n°183) au 1:50 000e ainsi que du log de forage référencé BSS000NAJP situé à environ 680 m à l'Est, dans la base de données du sous-sol (BSS).

Les terrains rencontrés au droit du sondage sont les suivants :

Profondeur	Formation	Lithologie	Lithologie	Stratigraphie	Altitude
5.00	Fy		Graviers dans une argile sableuse	Würm	22.40
6.20					21.20
9.00	Calcaire de Saint-Ouen		Calcaire (mudstone) tendre, blanc	Marinésien	18.40
11.00			Alternance de calcaire beige et de marnes		16.40
18.80	Sables ou grès de Beauchamp		Sable légèrement argileux, quartzueux, fin à moyen, vert, gris	Auversien	8.60
24.20			Argile sableuse verte		3.20
25.60			Calcaire (mudstone), blanc à gris clair, moucheté de pyrite		1.80
26.30	Marnes et caillasses lutétiennes		Marnes blanches		1.10
35.10			Calcaire vacuolaire blanc à niveaux mameux	Lutétien supérieur	-7.70
37.50			Calcaire vacuolaire blanc à niveaux mameux, passages dolomitiques		-10.10
41.00	Calcaire grossier s.l. d'Ile-de-France		Calcaire argileux (sublithographique), piqué de pyrite, gris clair		-13.60
51.00	Calcaire grossier à Miliolites (Calcaire grossier)		Calcaire (packstone) bioclastique, sableux, à miliolites, beige	Lutétien moyen à Lutétien supérieur	-23.60
59.00	Glauconie grossière		Calcaire (packstone) bioclastique, glauconieux et sableux, à miliolites; présence de Ditrupa vers la base	Lutétien moyen	-31.60
60.60	Sables du Soissonnais (terme de sondeur)		Calcaire très sableux passant à un sable grossier glauconieux	Lutétien inférieur à Lutétien moyen	-33.20
73.60	Fausses glaises du Vexin		Sable légèrement argileux, fin, parfois plus grossier, à grains arrondis, gris	Cuisien	-46.20
75.40			Argile sableuse grise; présence de lignite		-48.00
76.40			Sable argileux grise; présence de lignite		-49.00
78.00			Argile sableuse grise; présence de lignite	Sparnacien	-50.60

Figure 6 : Lithologie au droit du sondage BSS000NAJP – Infoterre, 2023

La carte géologique et les horizons géologiques successifs sont présentés en annexe AN-V.

Dans le secteur d'étude, la lithologie est considérée comme étant perméable à faible profondeur (Alluvions puis Calcaires de Saint-Ouen) et peut représenter un vecteur de transfert pour une pollution potentielle.

3.2. Hydrogéologie

Les informations présentées dans ce chapitre proviennent de la notice explicative de la carte géologique de Paris (n°183) au 1/50 000ème.

Les nappes présentes au droit de la zone d'étude sont la nappe alluviale de la Seine et la Nappe des Calcaires de Saint-Ouen. Non séparés par barrière imperméable, ces deux réservoirs peuvent être confondus. En raison de la géologie locale et de la localisation de la Seine, l'écoulement de la nappe s'effectue vers le Nord-Ouest.

D'après les informations collectées lors de la revue de points d'eau référencés dans la base de données du sous-sol (BSS), la profondeur moyenne de la nappe serait aux alentours de 6-8m de profondeur environ. Au vu de la profondeur de la nappe et de l'absence de couches imperméables sus-jacentes, **la nappe est considérée comme vulnérable à une éventuelle pollution en provenance de la zone d'étude.**

On recense dans un rayon de 500m autour du site, les 6 points d'eau les plus proches, exploités ou non renseignés dans la base de données BSS du BRGM, BNP eaux, ARS pour l'utilisation de l'eau souterraine.

Indice BSS	Utilisation	Nature	Niveau d'eau (m NGF)	Distance et Orientation*	Position hydraulique*	Vulnérabilité
BSS000MZGX	Collecteur égout	Forage	22	91m au Nord-Ouest	Aval	Non
BSS000NAHJ	Remblayé	Forage	23	490m au Nord-Est	Latéral	Non
BSS000NAQR	Remblayé	Forage	24	391m au Nord-Est	Latéral	Non
BSS000NAHG	Remblayé	Forage	23	329m au Nord	Latéral	Non
BSS000NAHF	Remblayé	Forage	22	356m au Nord	Latéral	Non
BSS000NAHE	Remblayé	Forage	22	480m au Nord	Latéral	Non

*Les informations sont données par rapport aux limites du site étudié

Tableau 3 : Points d'eau référencés dans un rayon de 1km autour du site – Infoterre, 2023

Parmi ces points d'eau, aucun n'est considéré comme vulnérable (présent en aval avec un usage sensible).

Aucun captage n'est référencé pour l'alimentation en eau potable dans un rayon de 2km autour de la zone d'étude.

3.3. Hydrologie

Le cours d'eau le plus proche du site est la Seine. Celle-ci se situe à environ 1,5 km au Nord-Ouest de la zone d'étude et s'écoule du Nord-Est vers le Sud-Ouest.

Au vu de son éloignement, la Seine n'est pas considérée comme vulnérable à une éventuelle pollution en provenance de la zone d'étude.

3.4. Risques naturels

3.4.1. Inondation

D'après le Plan de Prévention des Risques Inondation de la commune de Colombes, le site d'étude se trouve dans une zone inondable (ZONE B).

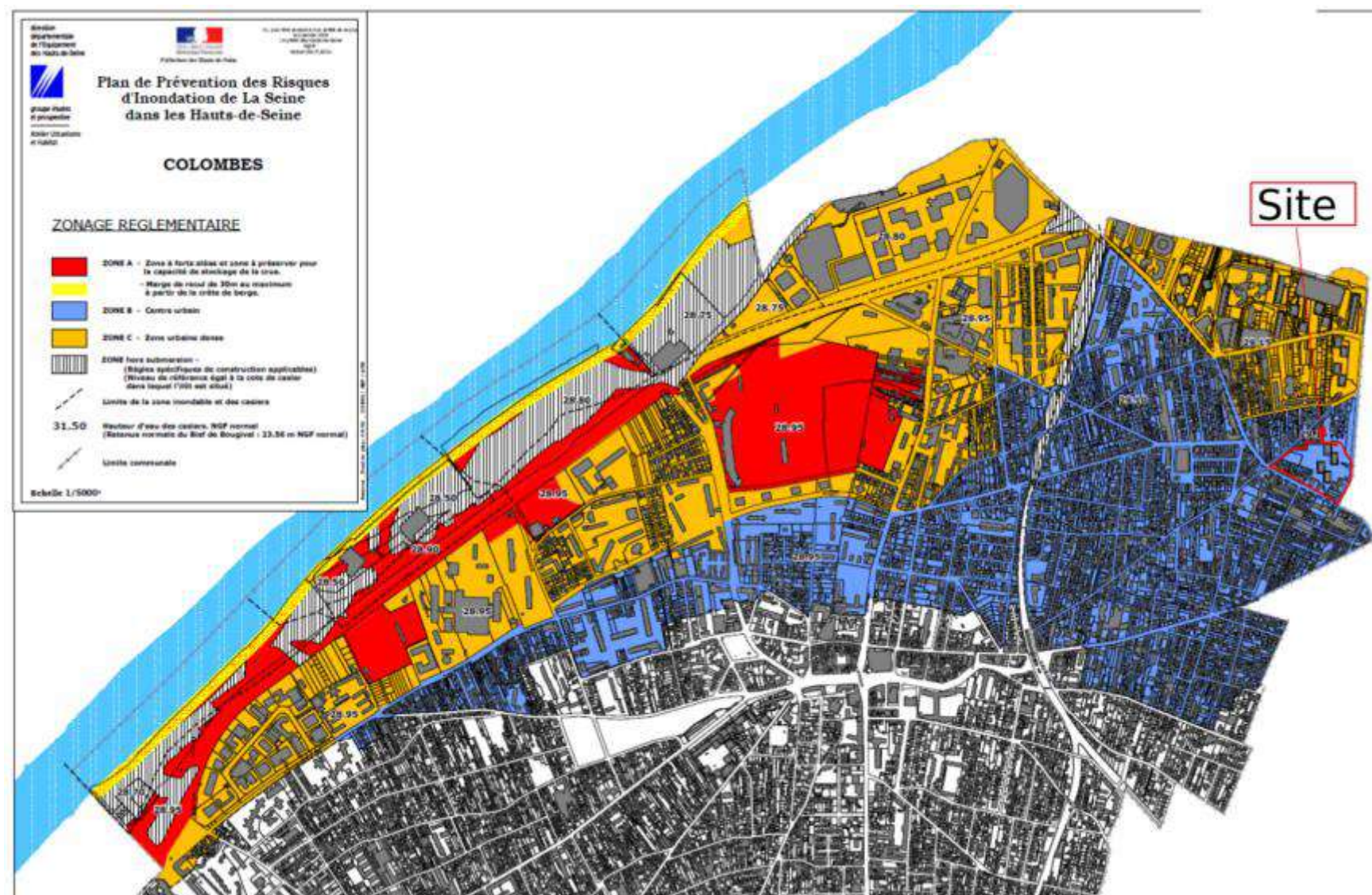


Figure 7 : Cartographie des zones inondables pour la commune de Colombes

3.4.2. Anciennes carrières

D'après les informations fournies par le département des Hauts-de-Seine, la commune de Colombes n'est pas concernée par la présence d'anciennes carrières.

3.4.3. Météorologie

Dans le secteur d'étude, les vents dominants soufflent majoritairement vers l'Ouest/Sud-Ouest.

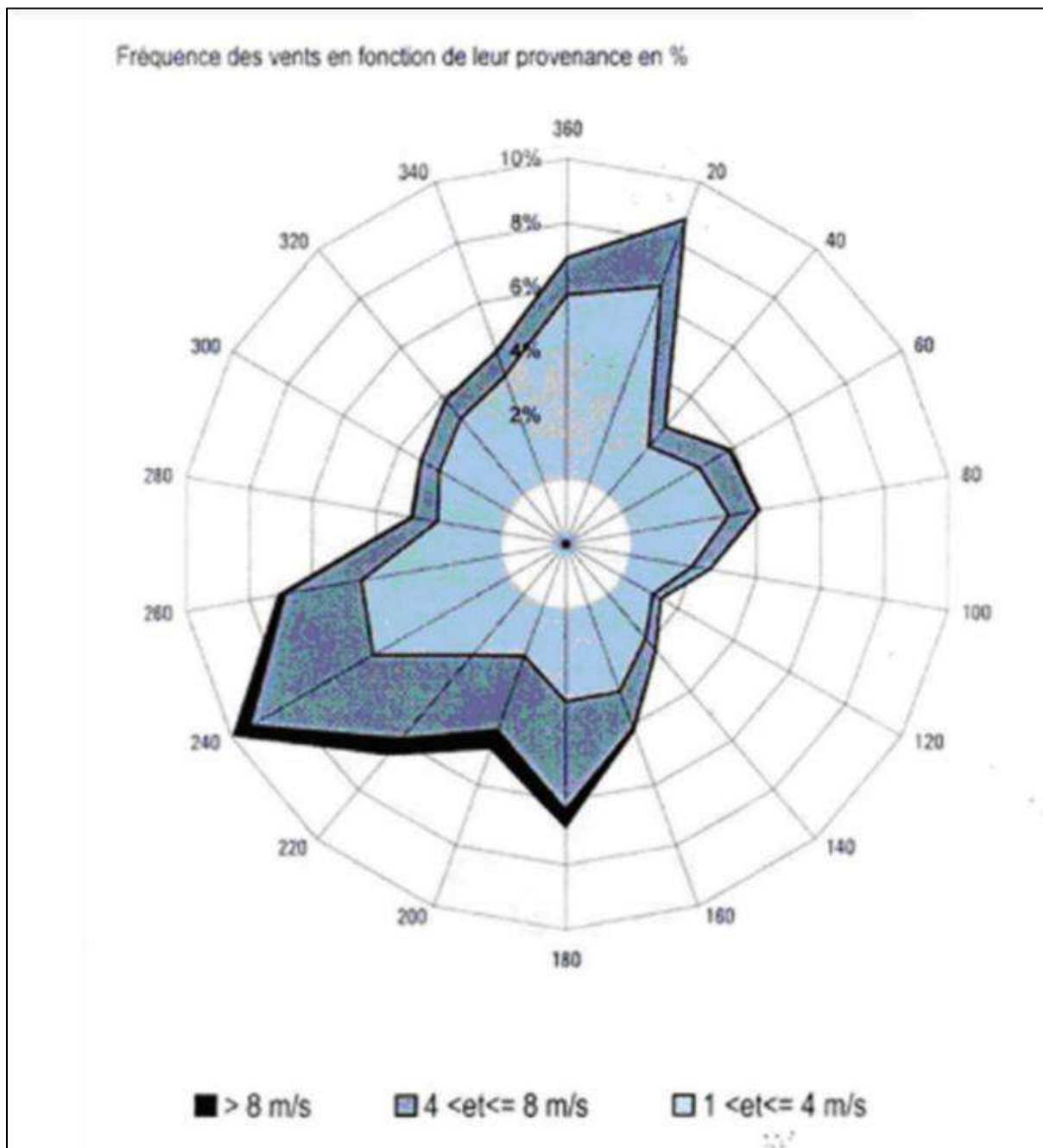


Figure 8 : Rose des vents de la commune de Colombes (2003) – Colombes.fr, 2023

3.5. Environnement naturel

La zone d'étude ne se trouve pas dans le périmètre d'un espace naturel protégé.

Le site naturel protégé le plus proche est la Pointe Aval de l'Île Saint-Denis située à 2,8km au nord-ouest, référencée Zone Naturelle d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF II).

Celui-ci n'est pas vulnérable par rapport au site car il n'est pas situé à l'aval hydraulique de la zone d'étude.

3.6. Activités et établissements sensibles

Dans un rayon de 100m autour de la zone d'étude, 2 établissements sensibles sont présents :

- L'école maternelle MOURINOUX, présente à 100m à l'Est de la zone d'étude ;
- L'école élémentaire Victor Hugo, présente à 85m au Sud-Ouest de la zone d'étude.

Non localisés à l'aval hydraulique, ces établissements sensibles ne sont pas considérés comme vulnérables à une éventuelle pollution en provenance de la zone d'étude.

4. Études Historiques et Documentaires

L'historique des activités du site a été retracé par l'étude des photographies aériennes historiques de la photothèque nationale de l'IGN (Institut Géographique National consultées en ligne), et en utilisant les informations de la base de données BASOL (base des sites et sols pollués), de la base de données CASIAS (Cartographie des sites industriels et activités de service), et de l'Inspection des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE), et les documents consultés aux archives.

4.1. Environnement industriel (ex-BASOL, CASIAS, ICPE)

4.1.1. Sur site

4.1.1.1. Sites à pollutions suspectées ou avérées (ex-BASOL)

La zone d'étude n'est pas référencée dans la base de données des ex-BASOL.

4.1.1.2. CASIAS (ex-BASIAS)

La zone d'étude est référencée 4 fois dans la base de données CASIAS :

- IDF9205209 – Garage Denis – Activité de carrosserie avec application de peinture :

Ce site CASIAS n'est en réalité pas présent au droit de la zone d'étude mais à environ 500m au Sud-Ouest (cf. 4.2 Préfecture et Archives départementales). Il n'est donc pas considéré comme une source potentielle de pollution vis-à-vis de la zone d'étude.

- IDF9206790 et IDF9205943 – BP France – Station-service – Zone 2 :

Référencé pour une activité pour une activité de station-service, **ce site industriel représente une source potentielle de pollution aux hydrocarbures, HAP et BTEX – Source 2.**

NB : La fiche CASIAS de cette station-service indique qu'en 1980, une cuve a été percée et qu'une fuite est survenue.

- IDF9204947 – Etablissements Leger – Desserte de carburants – Zone 1 :

Référencé pour une activité pour une activité de garage automobile, **ce site industriel représente une source potentielle de pollution aux hydrocarbures, HAP et BTEX – Source 4.**

4.1.1.3. ICPE

La zone d'étude est référencée dans la base de données de l'Inspection des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement. En effet, les activités des établissements légers étaient soumises à ICPE, tandis que la station-service BP est toujours inscrite au régime ICPE.

4.1.1.4. SIS

La zone d'étude n'est pas située dans un Secteur d'Information sur les Sols, SIS.

4.1.2. Hors site

La figure suivante montre la localisation des sites référencés CASIAS et ex-BASOL par rapport au site

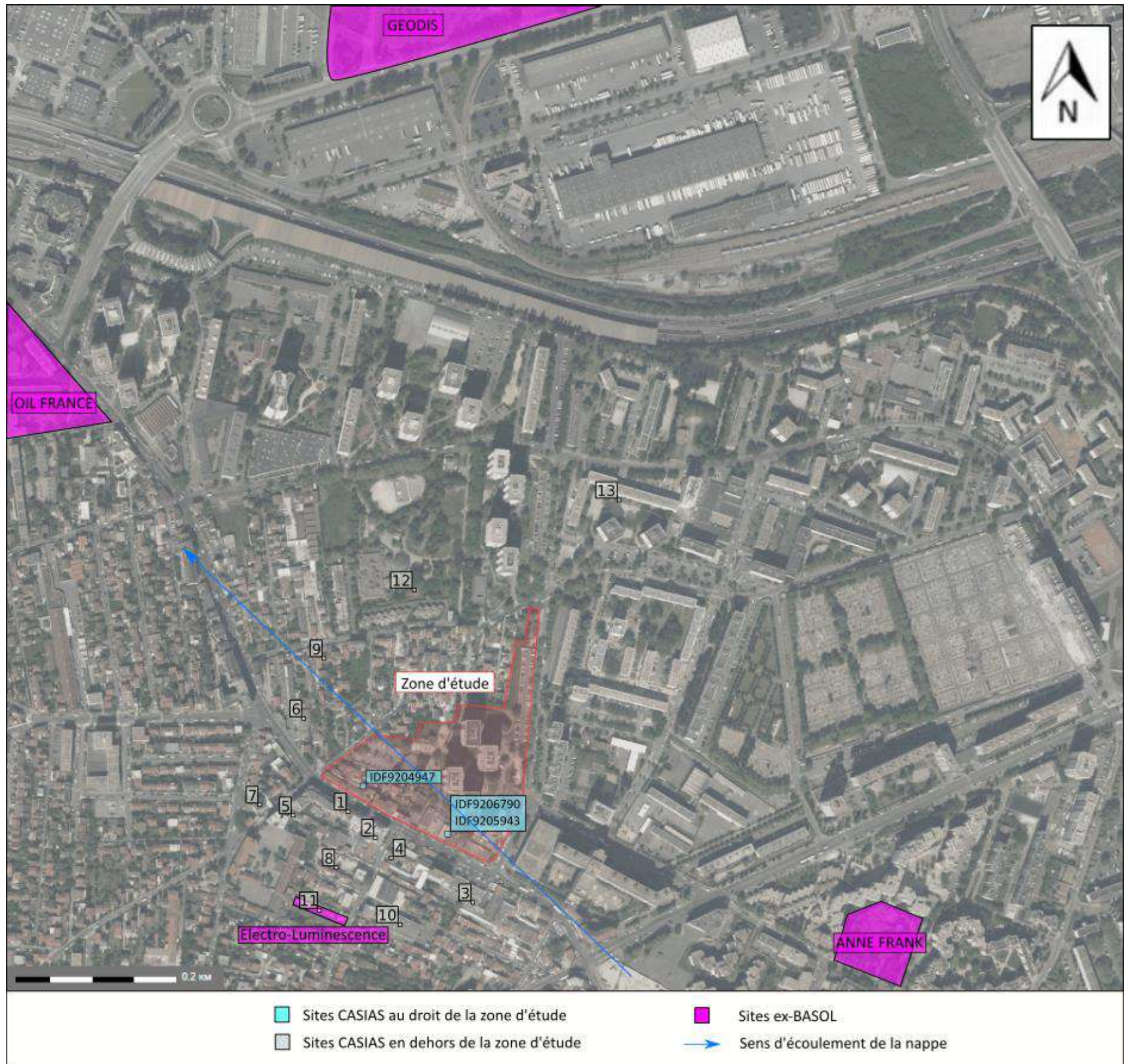


Figure 9 : Localisation des sites référencés CASIAS et ex-BASOL – Infoterre, 2023

4.1.2.1. Sites à pollutions suspectées ou avérées (ex-BASOL)

D'après la base de données des sites et sols pollués (ex-BASOL), huit sites pollués sont recensés sur la commune de Colombes.

Dans un rayon d'1 km autour de la zone d'étude, 5 sites pollués sont répertoriés :

- Electro-Luminescence (SSP0003792) : Présent à 140m au Sud-Ouest, ce site pollué est référencé pour une ancienne activité d'application de peinture radioluminescente de 1930 à 1950. Cette activité a engendré une pollution des sols au radium 226. Cette pollution a été maintenue en place et des restrictions d'usage ont été émises sur site. Non présent à l'amont hydraulique, ce site n'est pas considéré comme une potentielle source vis-à-vis de la zone d'étude ;
- **ANNE FRANK (SSP000342401)** : Présent à 400m à l'Est, ce site pollué montre la présence de composés volatils dans les gaz du sol (sans précision sur l'origine ni sur les composés). **Au vu de son positionnement en amont hydraulique, ce site représente une source potentielle de pollution vis-à-vis de la zone d'étude – Source 5 ;**
- OIL FRANCE STALINGRAD (SSP0006508) : Présent à 510m au Nord-Est, ce site est référencé pour une activité de station-service. Cette activité a engendré une pollution des sols et des eaux souterraines aux hydrocarbures et BTEX. Non présent à l'amont hydraulique, ce site n'est pas considéré comme une potentielle source de pollution vis-à-vis de la zone d'étude ;
- GEODIS (SSP0400076) : Présent à 800m au Nord, ce site est recensé pour la présence d'une cuve de liquide inflammable. Non présent à l'amont hydraulique, ce site n'est pas considéré comme une potentielle source ;
- STATION TOTAL LANTERNIER (SSP0000281) : Présent à 1 km à l'Est, ce site est recensé pour une pollution des sols et des eaux souterraines aux hydrocarbures. Non présent à l'amont hydraulique, ce site n'est pas considéré comme une potentielle source.

4.1.2.2. CASIAS (ex-BASIAS)

La base de données des anciens sites industriels et activités de services (CASIAS) recense 238 sites sur la commune de Colombes.

Treize sites référencés CASIAS sont recensés à proximité immédiate de la zone d'étude (dans un rayon de 200 m) :

Numéro	Référence CASIAS	Exploitant	Activité	Situation Administrative		Localisation par rapport aux limites du site
				En cours / close	Classé ICPE	
1	IDF9205761	Colombes automobiles	Garage automobile ; Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé	Inconnu	Oui, à déclaration	25m au Sud
2	IDF9202662	COPAM	Atelier de peinture	Close	Oui, à déclaration	35m au Sud
3	IDF9204126	Le Coustillier	Dépôt ou stockage de gaz	Close	Non	40m au Sud
4	IDF9200111	Fransor Industrie	Fonderie, anc. Garage automobile	En cours	Oui, à déclaration	41m au Sud
5	IDF9202205	Précision Cinématographique	Forge, marteaux mécaniques, emboutissage, estampage, matriçage découpage	Inconnu	Non	62m au Sud-Ouest
6	IDF9205554	THIOSOLITE	Fabrication de caoutchouc synthétique	Close	Non	70m à l'Ouest
7	IDF9205874	MACCARIO	Garage automobile	Close	Oui, à déclaration	83m au Sud-Ouest
8	IDF9204104	Vasseur	Démantèlement d'épaves, récupération de matières métalliques recyclables	Close	Non	85m au Sud
9	IDF9201334	Malherbe	Dépôt de ferrailles	Close	Oui, à autorisation	105m au Nord-Ouest
10	IDF9205447	Muller	Régénération et/ou stockage d'huiles usagées ; Fabrication, transformation et/ou dépôt de matières plastiques ; Dépôt de liquides inflammables	Close	Oui, à déclaration	115m au Sud
11	IDF9206793	Sol Essais Etudes	Dépôt de liquides inflammables ; Utilisation de sources radioactives et stockage de substances radioactives	Close	Oui, à déclaration	142m au Sud
12	IDF9204416	Roux	Fabrication, transformation et/ou dépôt de matières plastiques de base	Close	Oui, à déclaration	190m au Nord
13	IDF9202561	Total	Station-service	Close	Oui, à déclaration	200m au Nord-Est

Tableau 4 : Sites référencés CASIAS à proximité de la zone d'étude

Parmi ces sites CASIAS, quatre sont recensés en amont hydraulique :

- 1 - IDF9205761 – Colombes automobiles – **Ce site représente une source potentielle de pollution aux hydrocarbures, HAP et BTEX – Source 6 ;**
- 2 - IDF9202662 – COPAM - **Ce site représente une source potentielle de pollution aux COHV et PCB – Source 7 ;**
- 3 - IDF9204126 – Le Coustillier - **Ce site représente une source potentielle de pollution aux hydrocarbures – Source 8 ;**
- 4 - IDF9200111 – Fransor Industrie - **Ce site représente une source potentielle de pollution aux hydrocarbures, HAP, BTEX et métaux lourds – Source 9.**

4.1.2.3. ICPE

D'après la base de données de l'Inspection des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement, 38 sites sont soumis à autorisation, enregistrement ou sous régime inconnu dans la commune de Colombes.

Aucun site ICPE, soumis à autorisation, enregistrement ou sous régime inconnu, ne se trouve dans un rayon de 200m autour de la zone d'étude. Toutefois, plusieurs sites ICPE soumis à déclaration sont présents aux alentours de la zone d'étude, ceux-ci sont présentés ci-dessus (cf. 4.1.2.2 CASIAS (ex-BASIAS)).

4.2. Préfecture et Archives départementales

Afin de compléter les recherches sur les sites CASIAS/ICPE identifiés sur site, une demande d'information a été établie aux services de la Préfecture des Hauts-de-Seine ou aux Archives Départementales des Hauts-de-Seine.

Les dossiers des sites CASIAS IDF9205209 (Garage Denis) et IDF9204947 (Etablissements Leger) ont pu être consultés aux Archives Départementales des Hauts de Seine le 19/04/2023.

Nom du dossier	CASIAS IDF9204947 Etablissements Leger Référence : 1207W2076		Adresse	38 avenue de Stalingrad Parcelles 161, 535 et 536 (Sur site – Zone 1)
Type de document	Date	Informations		
Courrier M. Leger	15/02/1965	Courrier déclarant l'intention d'exploiter un établissement de 3 ^{ème} classe avec une installation de distribution d'essence comprenant un réservoir enterré de 1 000L et un appareil de distribution. Un plan est joint à cette demande, il permet de voir que le site est constitué d'un atelier motocycles, d'un magasin motocycles, d'un magasin jouet et d'une habitation (cf. Figure 10).		
Courrier de la direction de l'urbanisme	14/06/1965	Avis favorable à l'installation projetée.		
Courrier de BP	15/06/1965	La société Française des Pétroles BP a réalisé l'installation du réservoir enterré et de l'appareil de distribution.		
Courrier de la direction de l'Hygiène et de la sécurité publique	31/01/1966	Compte rendu de visite systématique indiquant l'absence d'un extincteur à proximité du poste de distribution de carburants.		
Courrier de la Préfecture des Hauts-de-Seine	03/08/1992	L'établissement Léger n'existe plus et est remplacé par un magasin d'alimentation. La cuve enterrée a été neutralisée et évacuée. Le dossier ICPE est archivé.		
		Cet ancien établissement industriel (garage de véhicules et distribution de carburant) représente une source potentielle de pollution des sols aux hydrocarbures, HAP et BTEX – Source 4. Lors de notre visite des parcelles correspondantes, aucune trace de la cuve et de la fosse mentionné dans le dossier n'a été retrouvé. Le dossier ICPE a été archivé par la Préfecture des Hauts-de-Seine.		

Tableau 5 : Dossiers consulté aux archives départementales – Dossier « Etablissements Leger »



Nom du dossier	CASIAS IDF9205209 SOS Garage – M. DENIS Référence : 1207W2011	Adresse	46,52 rue des Champarons (Hors-site)
Type de document	Date	Informations	
		Ce garage est localisé à environ 500m au Sud-Ouest de la zone d'étude. Mal géolocalisé sur la cartographie Infoterre, ce CASIAS n'est finalement pas présent au droit de la zone d'étude et n'est pas considéré comme une source potentielle de pollution au droit de la zone d'étude.	

Tableau 6 : Dossiers consulté aux archives départementales – Dossier « Garage DENIS »

Le dossier ICPE EFR FRANCE (IDF9206790 et IDF9205943) a pu être consulté en Préfecture le 26/07/2023.

Nom du dossier	ICPE : EFR France Référence : 61487	Adresse	12 - 22 avenue de Stalingrad Parcelle 466 (Sur site – Zone 2)
Type de document	Date	Informations	
PV de notification	31/03/1955	M. ROLLAND déclare l'installation d'un dépôt de 3 000L (Source 2c) en réservoir souterrain de liquides inflammable de 1ere catégorie.	
Courrier de la Société général des huiles de pétrole (BP)	27/08/1955	Courrier déclarant l'installation d'un réservoir souterrain de 3 000L chez M. ROLLAND au 14 avenue de Stalingrad	
Courrier de la Compagne Française de Raffinage (TOTAL)	21/03/1972	Courrier déclarant l'intention d'ouvrir un établissement de 3 ^{ème} classe avec installation de 4 dépôts de liquide inflammable de 1ere catégorie : - 30 000L de supercarburant en fosse maçonnée ; - 15 000L de supercarburant en fosse maçonnée ; - 10 000L d'essence en fosse maçonnée ; - 1 réservoir bi-compartmenté de 7500L de gasoil et 7500L de FOD.	
Courrier de la Compagne Française de Raffinage (TOTAL)	20/06/1973	Courrier déclarant l'intention d'ouvrir un établissement de 3 ^{ème} classe avec installation de 4 dépôts de liquide inflammable de 1ere catégorie : - 2 réservoirs enterrés de 5 000 (Source 2b) et 3 000L (Source 2c) ; - 2 réservoirs en fosse maçonnée de 30 000L (Sources 2a). 5 distributeurs à carburants doivent également être installés.	
Courrier de la BP	19/10/1988	Courrier informant que la station-service sera désormais composée de ; - 2 réservoirs bi-compartmentés (20/10) simple enveloppe de 30 000L en fosse maçonnée enterrée → Réservoirs déjà existants ; - 1 réservoir de 5 000L de FOD existant et amené à être neutralisé puis enlevé ; - 1 réservoir de 3 000L existant et amené à être neutralisé puis enlevé.	
Réponse de la préfecture	05/01/1989	Suite à la modernisation de la station-service, la préfecture indique que la station-service sera désormais classable sous les rubriques suivantes ; - 253/B : Dépôt de liquide inflammable de 1ere catégorie dans des réservoirs simple enveloppe ; - 261 bis : Installation de remplissage de récipients mobiles. La station-service est désormais soumise à déclaration pour ces 2 activités.	
Courrier de la BP	15/11/1993	Courrier informant que la station-service sera désormais composée de ; - 2 réservoirs bi-compartmentés (20/10) simple enveloppe de 30 000 L en fosse maçonnée enterrée ; NB : Au vu des plans, le réservoir de 5 000L a été enlevé mais pas celui de 3 000 L.	
Rapport d'ITM	21/11/2003	ITM déplore un problème d'étanchéité du compartiment de 10m ³ de SP95, ainsi qu'une fuite au niveau du trou d'homme du réservoir de gasoil de 20 m ³ .	
Courrier de la BP	12/02/2004	La BP déclare vouloir remplacer les réservoirs simple enveloppe par des réservoirs double enveloppe, remplacés les distributeurs ainsi que les canalisations. Ainsi, les 2 réservoirs de 30 m ³ seront extraits et remplacés par 2 réservoirs de 50 m ³ (Sources 2d).	

Courrier des services techniques des ICPE	23/02/2004	Le courrier indique que la fuite de la cuve de SP95 déclarée par la BP n'est en réalité qu'une présomption. Toutefois, par précaution, la cuve incriminée n'est plus utilisée.
Rapport de MONTEBAT	09/03/2004	Certificat de dégazage et d'extraction de 2 cuves de 30 m ³ et d'une cuve de 3 m ³ .
Rapport de ATI	05/04/2004	Le rapport de suivi environnemental des travaux de démolition. Les sables des fosses maçonnées étaient souillés, ils ont été évacués en même temps que les réservoirs. Au total, 45 tonnes de terres ont été évacuées en biocentre.
Courrier de la BP	30/09/2010	La BP cède la station-service à la société DELEK France. En 2015, DELEK change de dénomination pour s'appeler EFR France.
		Cette station-service possédait, par le passé, 4 réservoirs enterrés de 30 000L (x2), 5 000L et 3 000L. Ces réservoirs ont été enlevés progressivement et remplacés par 2 réservoirs de 50 000L en 2004. Lors de l'extraction des anciennes cuves, 45 tonnes de terres souillées ont également été évacuées. Un doute subsiste pour savoir si l'entièreté des terres impactées ont bien été évacuées. Un problème d'étanchéité sur l'un des compartiments d'une des cuves de 30 000L a été déclaré en 2003. Actuellement, le site relève toujours de la législation des ICPE et est soumis à déclaration sous les rubriques suivantes : - 1432 : Stockage en réservoirs manufacturés de liquides inflammables ; - 1434 : Liquides inflammables, liquides de point éclair compris entre 60° C et 93° C, fiouls lourds et pétroles bruts.

Tableau 7 : Dossier consulté à la préfecture – Dossier « EFR France »

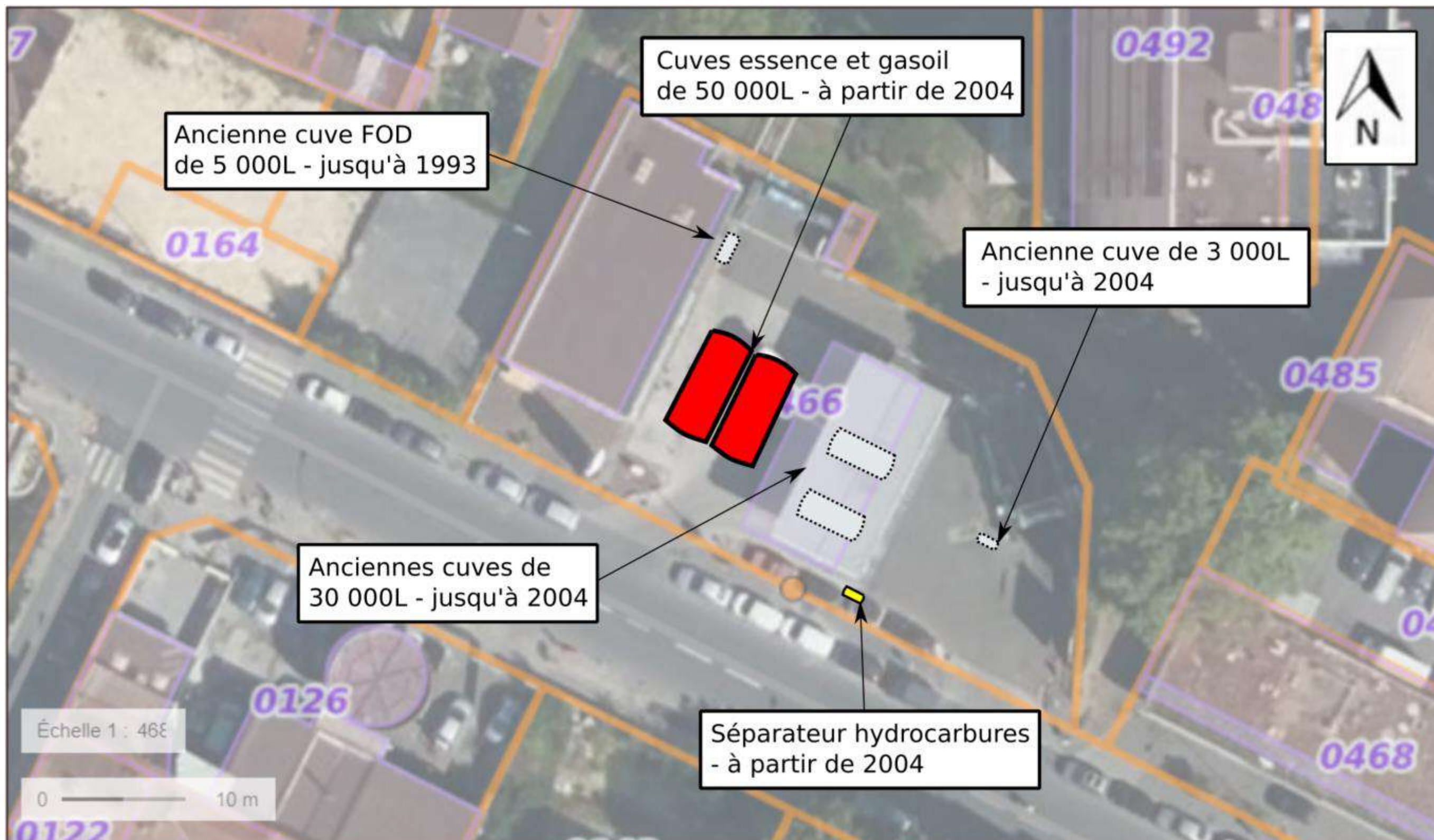


Figure 11 : Description de l'évolution de la zone 2

Les documents consultés aux archives et en préfecture sont présents en Annexe AN-VI

4.3. Photos aériennes

Les photographies aériennes consultées à l'IGN ont permis de collecter des informations sur site et sur son environnement remontant à 1921. Plusieurs clichés sont reportés en annexe AN-VII.

L'ensemble des informations collectées a permis de déterminer :

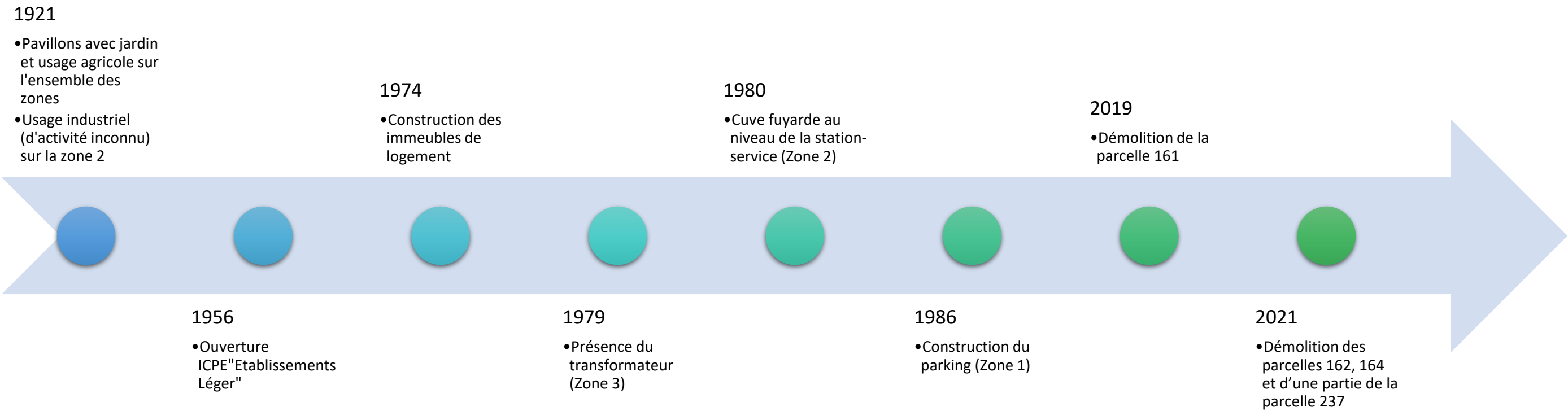
Zone		Description	Clichés	Sources Potentielles
Sur site				
1	Sud Zone pavillonnaire	Présence des bâtiments actuels dès 1921	1921 à 2023	Aucune
		Démolition de la parcelle 161 en 2019	2019	Aucune
		Démolition des parcelles 162, 164 et d'une partie de la parcelle 237 en 2021	2021	Aucune
	Nord Zone parking	Zone majoritairement agricole en 1921 puis occupée quelques pavillons de 1932 à 1979	1921 ; 1932 à 1979	Aucune
		Terrain en friche de 1979 à 1982	1979 à 1982	Aucune
		Usage de parking et terrain de sport à partir de 1986	1986 à 2023	Aucune
2		Présence de pavillons et d'une zone à usage industriel dès 1921	1921 à 1971	Oui, selon les activités survenues sur cette zone
		Construction de la station-service actuelle en 1974, peu de changements notables depuis cette date	1974 à 2023	Oui, source 2
3	Immeuble de logement	Présence de pavillons au Sud, ainsi que du prolongement de la zone à usage industriel énoncée ci-dessus dès 1921	1921 à 1971	Oui, selon les activités survenues sur cette zone
		Démolition des pavillons existants et construction des bâtiments actuels en 1974	1974	Aucune
	Transformateur	Présence du transformateur électrique dès 1979	1979 à 2023	Oui, source 3
Centre de la zone d'étude		Usage majoritairement agricole en 1921 et jusqu'à 1971 puis construction des immeubles de logements actuels à partir de 1974	1921 ; 1971 ; 1974	Aucune
Hors-site				
Tout alentours		Forte urbanisation des alentours de la zone d'étude avec le temps	1921 à 2023	Aucune

Tableau 8 : Descriptif des photographies aériennes consultées

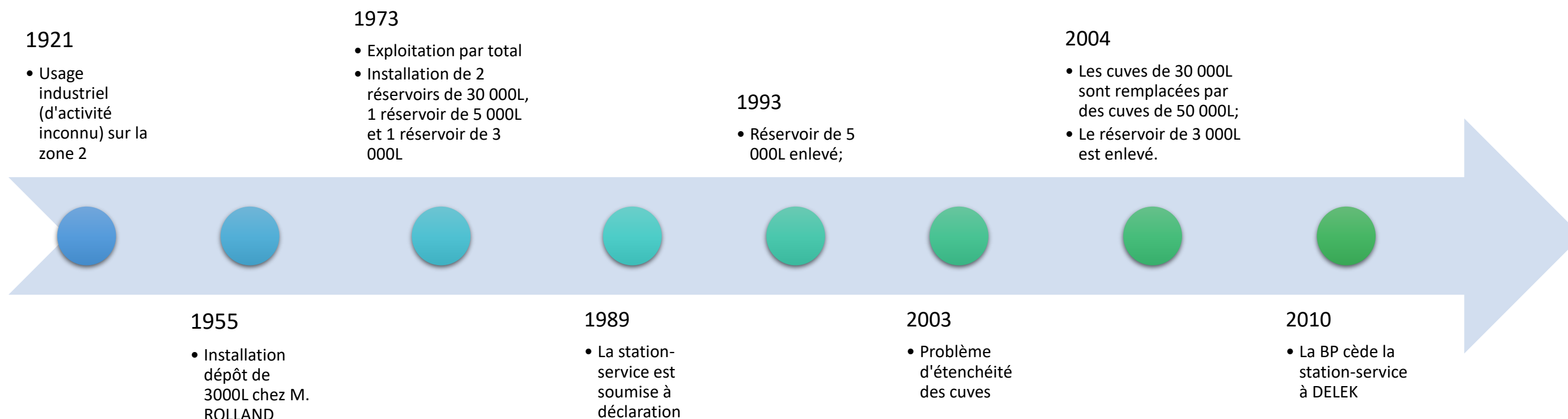
5. Synthèse de l'étude historique et documentaire

5.1. Conclusion

 Historique du site



Historique de la zone 2



Les sources de pollution potentielle identifiée sur site sont :

- **Actuelles (issues de la visite de site) :**
 - Ancien garage automobile au droit des parcelles 535 et 536 (Zone 1) – **Source 1** ;
 - Cuve enterrée parcelle 536 – **Source 1a** ;
 - Ancienne cuve aérienne – Parcelle 158 – **Source 10**.
 - Station-service (Zone 2), référencée dans la base de données CASIAS (IDF9206790 et IDF9205943) – **Source 2** ;
 - Anciennes cuves de 30 000L – **Source 2a** ;
 - Ancienne cuve de 5 000L – **Source 2b** ;
 - Ancienne cuve de 3 000L – **Source 2c** ;
 - Cuves de 50 000L – **Source 2d** ;
 - Séparateur d'hydrocarbure – **Source 2e** ;
 - Transformateur électrique présent dès 1979 (Zone 3) – **Source 3**.
- **Passées :**
 - Site CASIAS « IDF9205209 – Garage Denis » référencé sur site pour une activité de desserte de carburants (Zone 1) – **Source 4**.

Géologie, hydrogéologie et hydrologie

La zone d'étude repose sur les Alluvions Modernes suivies du Calcaire de Saint-Ouen puis des Sables de Beauchamp. **Ces lithologies perméables représentent un potentiel de vecteur de transfert pour une éventuelle pollution en provenance de la zone d'étude.**

Les nappes présentes au droit de la zone d'étude sont la nappe alluviale de la Seine et la Nappe des Calcaires de Saint-Ouen. Non séparés par barrière imperméable, ces deux réservoirs peuvent être confondus. Ainsi, le premier niveau de nappe est attendu aux alentours de 6-8m de profondeur. **En raison de la lithologie perméable sus-jacente, la nappe est considérée comme vulnérable à une éventuelle pollution en provenance de la zone d'étude.**

Le cours d'eau le plus proche du site est la Seine. Celle-ci se situe à environ 1,5 km au Nord-Ouest de la zone d'étude. Au vu de son éloignement, la Seine n'est pas considérée comme vulnérable à une éventuelle pollution en provenance de la zone d'étude.

Environnement naturel

Le site d'étude se trouve dans une zone inondable.

La zone d'étude ne se trouve pas dans le périmètre d'un espace naturel protégé.

Les vents dominants soufflent majoritairement vers l'Ouest/Sud-Ouest.

Etablissements sensibles

Aucun établissement sensible n'est présent en amont hydraulique de la zone d'étude.

Environnement industriel

Plusieurs établissements industriels sont référencés en amont hydraulique de la zone d'étude :

- Site ex-BASOL :
 - o ANNE FRANK (SSP000342401) – **Source 5** ;
- Sites CASIAS :
 - o Colombes automobiles – IDF9205761 – **Source 6** ;
 - o COPAM - IDF9202662 – **Source 7** ;
 - o Le Coustillier - IDF9204126 – **Source 8** ;
 - o Fransor Industrie - IDF9200111 – **Source 9**.

5.2. Schéma conceptuel

Le schéma conceptuel permet d'évaluer la présence ou non d'un risque qui consiste en la concomitance d'une source de pollution, d'un milieu d'exposition et d'une cible.

Les sources de pollution	Sur site : Actuelles : - Ancien garage automobile au droit des parcelles 535 et 536 (Zone 1) et cuve enterrée – Sources 1 et 1a ; - Station-service (Zone 2), référencée IDF9206790 et IDF9205943 – Source 2a à 2e ; - Transformateur électrique présent dès 1979 (Zone 3) – Source 3 ; - Ancienne cuve aérienne parcelle 158 – Source 10. Passées : - Site CASIAS « IDF9205209 – Garage Denis » référencé sur site pour une activité de desserte de carburants (Zone 1) – Source 4.	RETENU Considérant les différentes activités et installations présentes sur site, il existe un risque de contamination des sols aux hydrocarbures, HAP, BTEX, COHV et PCB
	Hors site : Le site est implanté dans une zone urbaine. - ANNE FRANK (SSP000342401) – Source 5 ; - IDF9205761 – Source 6 ; - IDF9202662 – Source 7 ; - IDF9204126 – Source 8 ; - IDF9200111 – Source 9.	RETENU Les activités industrielles présentes en amont hydraulique représentent un risque de contamination des eaux souterraines aux hydrocarbures, HAP, BTEX, COHV, PCB et métaux lourds
Les milieux de transfert et/ou d'exposition	Le milieu eau souterraine à une profondeur de 6-8m environ	RETENU Du fait de la profondeur de la nappe et de l'absence de niveau complètement imperméable la nappe est considérée comme vulnérable.
	Contact direct	RETENU Des terres nues sont présentes sur site, ce qui favorise le risque de contact direct avec une éventuelle pollution
	Envol ou retombée de poussières	RETENU
	Volatilisation	RETENU
Les cibles	Les travailleurs présents dans la zone d'étude	RETENU Cependant les travailleurs sont réputés comme sachant et doivent s'équiper des EPI adaptés
	Les habitants et usagers de la zone d'étude	RETENU
	Eau souterraine	NON RETENU Pas d'usage sensible des eaux souterraines recensé aux alentours de la zone d'étude



Tableau 9 : Schéma conceptuel

La concomitance d'une source, d'un milieu d'exposition et d'une cible est nécessaire pour définir un risque sanitaire potentiel. Considérant la concomitance de plusieurs sources, de milieux et vecteurs d'exposition (Contact direct, Volatilisation) et de plusieurs cibles (Habitants de la zone d'étude) au droit de la zone d'étude, le risque sanitaire potentiel est considéré comme existant.

5.3. CPIS

L'étude historique et documentaire, ainsi que le schéma conceptuel a permis d'identifier 9 sources de pollution pour lequel le programme d'investigation suivant est proposé :

Sources identifiées sur site ou en limite immédiate	Nombre de sondage / Piézair / piézomètre	Profondeur	Polluants recherchés
Ancien garage automobile au droit des parcelles 535 et 536 (Zone 1) – Source 1	3 sondages	4 à 6m	HCT C ₅ -C ₄₀ , HAP, BTEX et COHV
Station-service (Zone 2), référencée IDF9206790 et IDF9205943 – Source 2	3 à 4 sondages	4 à 6m	HCT C ₅ -C ₄₀ , HAP, BTEX
Transformateur électrique présent dès 1979 (Zone 3) – Source 3	1 sondage	1 à 2m	PCB
Site CASIAS « IDF9205209 – Garage Denis » référencé sur site pour une activité de desserte de carburants (Zone 1) – Source 4	2 à 3 sondages	3 à 4m	HCT C ₅ -C ₄₀ , HAP, BTEX
- ANNE FRANK – Source 5 - IDF9205761 – Source 6 - IDF9202662 – Source 7 - IDF9204126 – Source 8 - IDF9200111 – Source 9	2 piézomètres	12m	HCT C ₅ -C ₄₀ , HAP, BTEX, COHV, PCB et métaux lourds
	Variable, à adapter en fonction du projet de construction dans chacune des zones de construction	1 à 4m	Pack ISDI pour la gestion des terres à excaver (construction des futurs sous-sols)

Tableau 10 : CPIS

5.4. Limites du rapport et conditions d'utilisation

Version du modèle de rapport :

R230000-000-V1	REV2	Date mise à jour modèle : 08/01/2023
----------------	------	--------------------------------------

Ce rapport s'appuie sur la réglementation et sur les connaissances scientifiques et techniques disponibles au moment de sa rédaction. Des évolutions réglementaires et scientifiques applicables, postérieurement à la date de rédaction ne pourront être opposées aux conclusions de ce rapport.

Le présent rapport est rédigé sur la base : des informations fournies par le client et dont la validité relève de ce dernier, des informations collectées auprès des administrations dans les délais impartis par le client, des délais de réponse des administrations consultées, des connaissances techniques et de la réglementation actuelle. La responsabilité d'AIC Environnement ne pourra pas être engagée si les informations qui lui ont été fournies ou communiquées sont incomplètes ou erronées ; de même en cas de défaillance, erreur ou omissions dans les informations communiquées.

Les informations fournies dans ce rapport rendent compte d'un constat à un moment donné, tout événement ultérieur à la visite et aux prélèvements réalisés peuvent modifier la situation du site. Les conclusions et recommandations de ce rapport sont basées sur les constats à un moment donné et celles-ci seront caduques dans le cadre de tout changement ultérieur de situation.

Les prélèvements ponctuels ne peuvent pas offrir une vision continue de l'état des terrains du site. L'existence d'une anomalie d'extension limite entre 2 prélèvements et/ou à plus grande profondeur, qui aurait échappé à nos investigations, ne peut être exclue.

Le rapport et ses annexes constituent un ensemble indissociable à la bonne compréhension de la problématique du site, c'est pourquoi le document doit être exploité dans sa totalité.

AIC Environnement n'est pas responsable de l'usage qui pourrait être fait de son rapport et de ses conclusions par des tiers dans un contexte différent de celui défini par le client.

Ce rapport qui sera remis ne peut tenir lieu de certificat de non-pollution.

ANNEXES

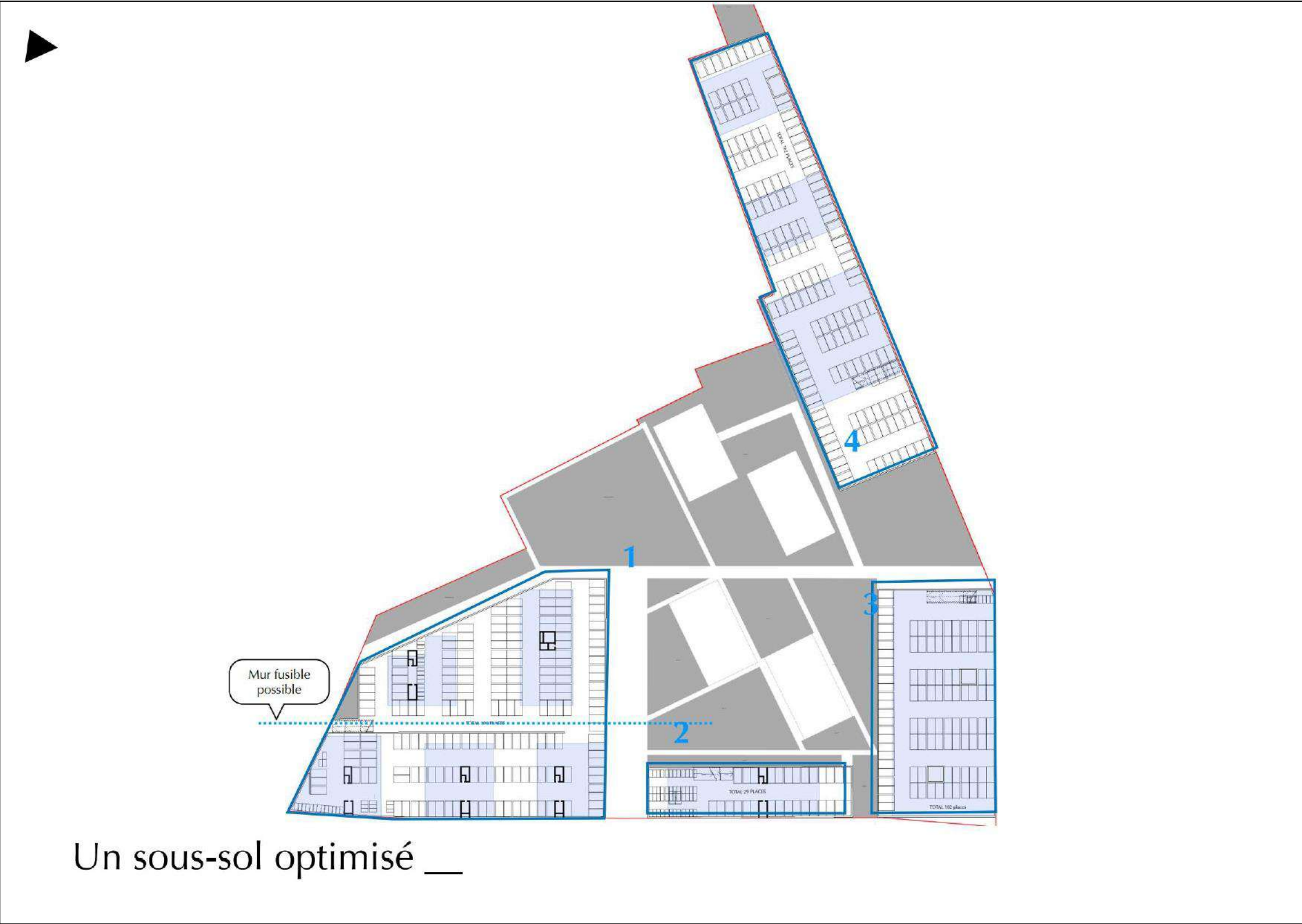
ANNEXE AN-I : Sites consultés.....	40
ANNEXE AN-II : Plan du projet.....	41
ANNEXE AN-III : Localisation du site.....	43
ANNEXE AN-IV : Description du site	45
ANNEXE AN-V : Géologie	55
ANNEXE AN-VI : Dossiers consultés aux Archives départementales et en Préfecture	57
ANNEXE AN-VII : Photographies aériennes historiques	83

ANNEXE AN-I : Sites consultés

Site	Lien	Date consultation
<u>Informations générales</u>		
Google map	https://maps.google.fr/	Septembre, 2023
Cadastre.gouv	https://www.cadastre.gouv.fr/	
Topographic map	http://fr-fr.topographic-map.com	
<u>Historique</u>		
Géoportail	https://www.geoportail.gouv.fr/	Septembre, 2023
BASIAS	www.georisques.gouv.fr/dossiers/basias	
BASOL	http://basol.developpement-durable.gouv.fr/recherche.php	
<u>Vulnérabilité environnementale</u>		
Infoterre	http://infoterre.brgm.fr/viewer/MainTileForward.do	Septembre, 2023
BASIAS AEP	http://www.georisques.gouv.fr/dossiers/inventaire-historique-des-sites-industriels-et-activites-en-service-basias#/	
ARIA	www.aria.developpement-durable.gouv.fr/	
SIGES	http://sigessn.brgm.fr/spip.php?rubrique131	
DRIEE	www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/	
DREAL		
Agence de l’eau	www.lesagencesdeleau.fr/	
ADES	www.adeseaufrance.fr/	
BNPE	www.bnpe.eaufrance.fr/	
Qualité’eau	http://qualiteau.eau-seine-normandie.fr/	
Géorisques	www.georisques.gouv.fr/	
<u>ICPE/Réglementation</u>		
Base des installations classées / ICPE	www.installationsclassées.developpement-durable.gouv.fr/	Septembre, 2023
AIDA	www.ineris.fr/aida	

ANNEXE AN-II : Plan du projet





ANNEXE AN-III : Localisation du site



Emprise cadastrale de la Zone 1 – cadastres.gouv.fr, 2023



Emprise cadastrale de la Zone 2 – cadastres.gouv.fr, 2023



Emprise cadastrale de la Zone 3 – cadastres.gouv.fr, 2023



Carte topographique – topographic-maps.com, 2023

ANNEXE AN-IV : Description du site

Zone 1	
	
Vue de la zone depuis l'Avenue de Stalingrad	Vue des parcelles démolies
	
Parcelle 237 – Vue de l'intérieur de la parcelle	Parcelle 237 – Vue de l'intérieur de la parcelle
	
Parcelle 237 – Vue du stockage de matériaux de construction	Parcelle 237 – Vue du tas de terre



Parcelle 237 – Vue de l'arrière du bâtiment



Parcelle 237 – Vue de l'arrière du bâtiment



Parcelle 237 – Vue de l'intérieur de la parcelle



Parcelle 237 – Vue du stockage de matériaux de construction



Parcelle 237 – Vue des 3 tas de terre



Vue de la façade du garage Cocco et Fils



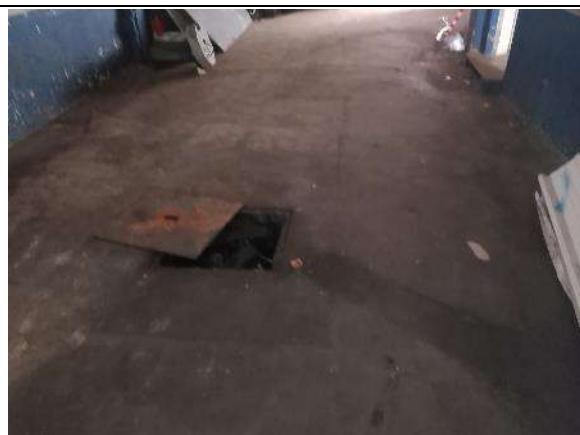
Parcelles 535 et 536 – Vue du stockage des gravats de démolition



Parcelles 535 et 536 – Vue du stockage de big bag



Parcelles 535 et 536 – Vue de l'allée du garage



Parcelles 535 et 536 – Vue du regard menant à la cuve



Parcelles 535 et 536 – Vue de la cuve après ouverture



Vue de la zone depuis la villa Clotilde



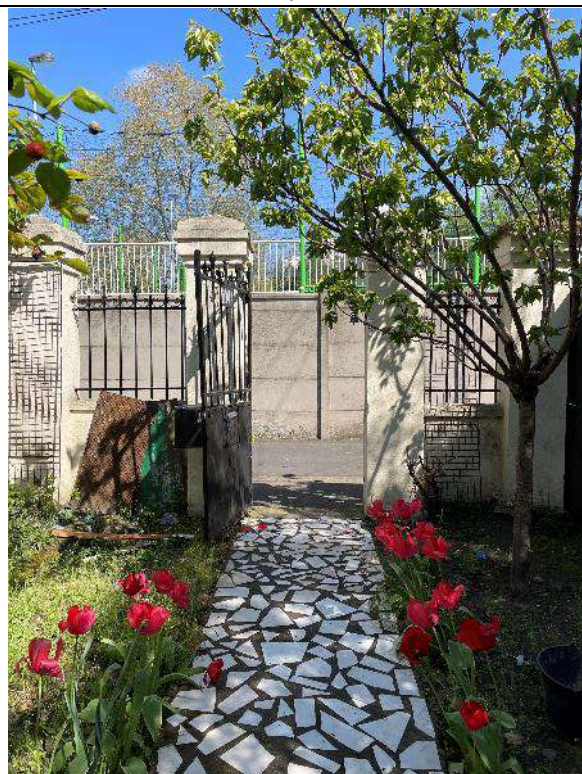
Vue de la zone depuis la villa Clotilde



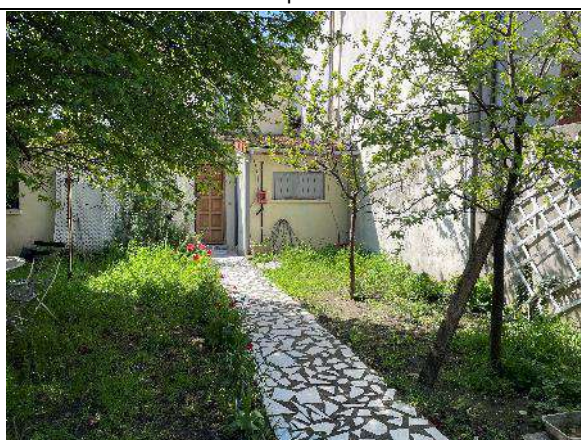
Vue de la zone depuis la villa Clotilde



Vue de la zone depuis la villa Clotilde



Parcelle 150 – Vue de l'intérieur de la parcelle



Parcelle 150 – Vue de l'intérieur de la parcelle



Parcelle 152 – Vue de l'intérieur de la parcelle



Parcelle 152 – Vue du garage au fond de l'allée



Parcelle 155 – Vue de l'entrée de la parcelle



Parcelle 155 – Vue de l'intérieur de la parcelle



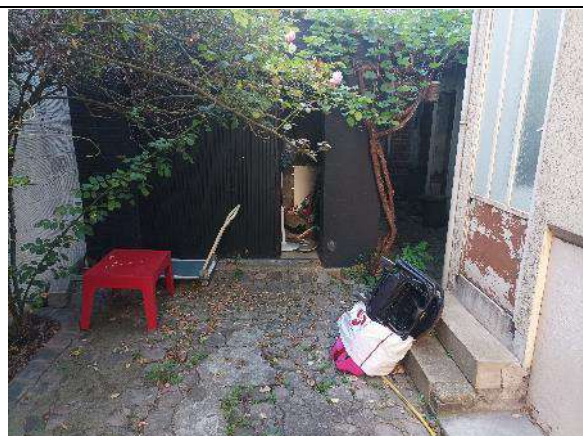
Parcelle 156 – Vue du bâtiment



Parcelle 156 – Vue de la remise



Parcelle 159 – Vue de l'allée de la parcelle



Parcelle 159 – Vue de l'allée menant au garage



Parcelle 159 – Vue du fond de la parcelle



Parcelle 159 – Vue du puit



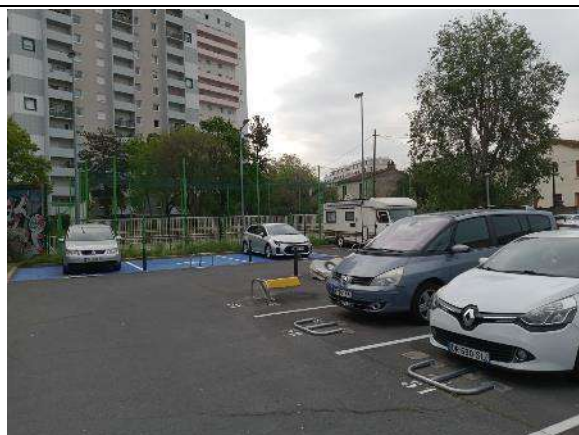
Parcelle 159 – Vue de la façade du pavillon



Parcelle 159 – Vue de la zone où était entreposée
l'ancienne cuve aérienne



Vue de la zone de stationnement



Vue de la zone de stationnement



Vue du terrain sportif



Vue du terrain sportif



Vue de l'espace-vert au Nord du terrain de sport

Zone 2



Vue de la station-service



Vue des regards suspects



Vue des regards suspects et de l'aire de lavage



Vue des regards suspects et du stockage de bouteilles de gaz



Vue du terrain de sport grillagé



Vue du terrain de sport grillagé

Zone 3



Vue de la façade du bâtiment de commerce



Vue de l'arrière du bâtiment de commerce



Vue de l'arrière du bâtiment de commerce



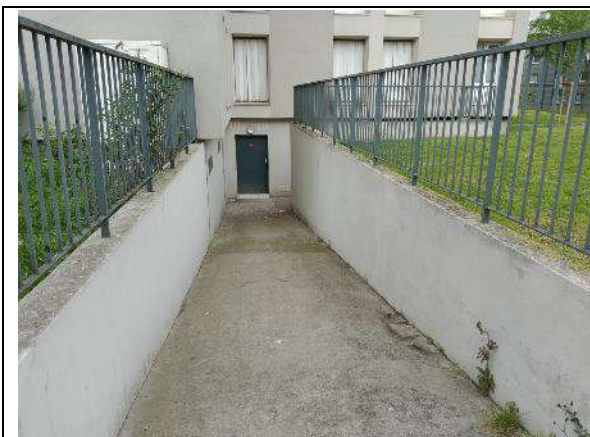
Vue de la façade du bâtiment de logement



Vue de l'entrée du bâtiment de logement



Vue du bâtiment de logement



Vue de l'accès au sous-sol du bâtiment de logement



Vue du transformateur électrique



Vue du transformateur électrique



Vue de l'arrière du bâtiment de logement

ANNEXE AN-V : Géologie

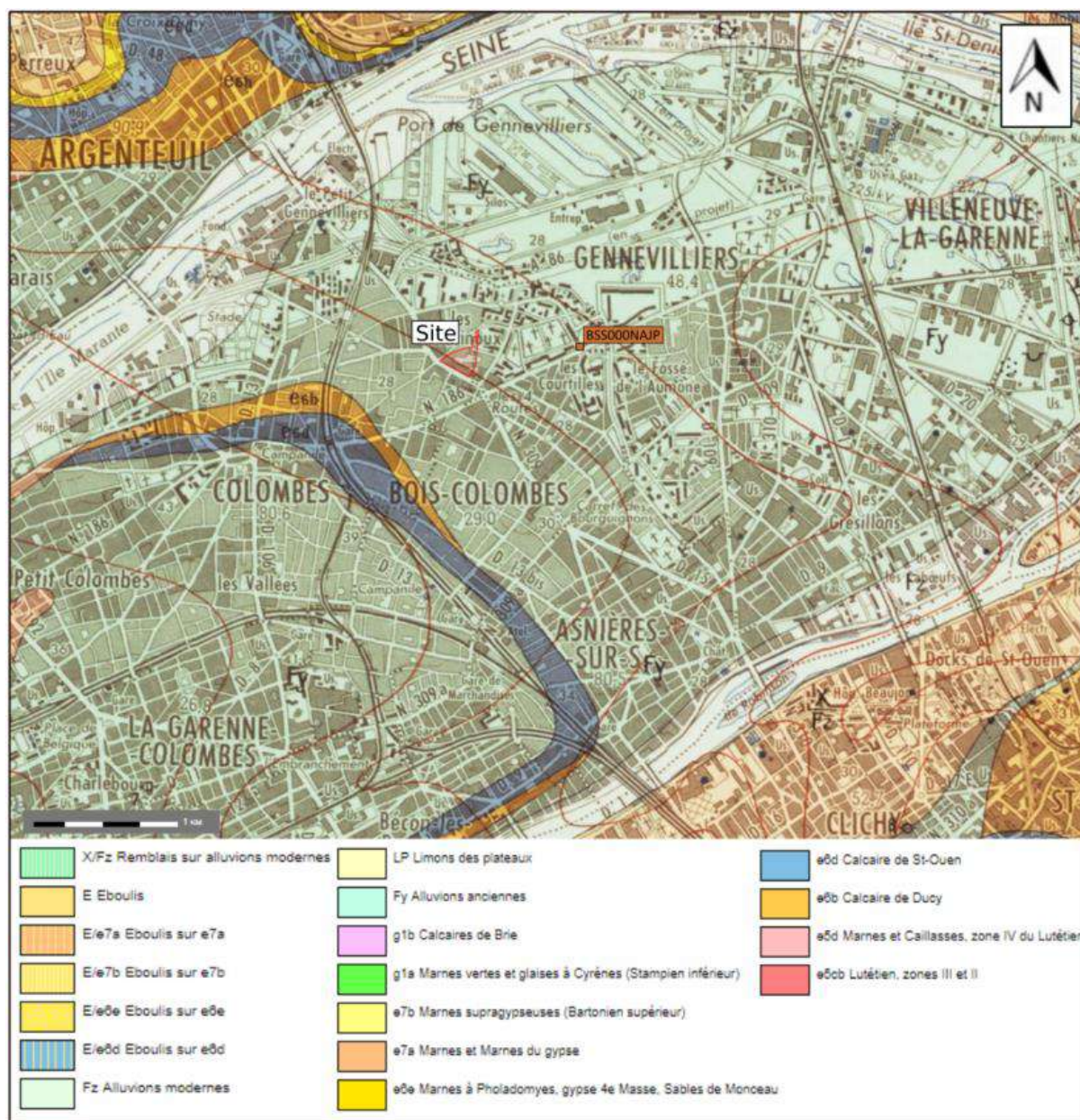


Figure 12 : Carte géologique de Paris au 1/50 000ème (n°183)

D'après la carte géologique, les horizons géologiques successifs sont constitués de :

Fy, Fx, Fw. Alluvions anciennes. Sables et graviers, limons anciens. Les Alluvions anciennes constituent de vastes formations de remblaiement déposées par les cours d'eau aux différents stades de l'évolution morphologique des vallées, étagées en terrasses successives d'autant plus anciennes qu'elles sont plus élevées. Elles sont constituées par des matériaux prélevés dans les formations géologiques traversées par les fleuves à l'amont. Les éléments quartzeux, silex et meulière, prédominent, les uns dans les alluvions de la Seine, les autres dans celles de la Marne. Des calcaires empruntés au Lutétien, des roches granitiques et des chailles jurassiques sont fréquents dans les graviers de la Seine.

e6d. Calcaire de Saint-Ouen (Bartonien inférieur). Il est constitué par une série de marnes crème et de bancs calcaireux, parfois silicifiés (travertins) où s'intercalent des feuillets argileux, magnésiens, à

silex nectiques. A Montmartre. Belleville et Pantin, ces couches renferment de nombreux bancs de gypse saccharoïde très pur.

ANNEXE AN-VI : Dossiers consultés aux Archives départementales et en Préfecture



**PRÉFET
DES HAUTS-DE-SEINE**

*Liberté
Egalité
Fraternité*

**Direction de la coordination
des politiques publiques
et de l'appui territorial**

Bureau de l'environnement, des installations
classées et des enquêtes publiques
Affaire suivie par : N. Linguet
Tél : 01 40 97 23 31

Nanterre, le **10 JUIL, 2023**

Réf. : **Demande d'information sur l'existence de sites ICPE
à Colombes**
Votre courriel du 14/04/2023

Monsieur,

Par courriel du 14 avril 2023, vous avez, d'une part, souhaité connaître l'existence d'éventuelles installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) situées dans la commune de **Colombes**, aux adresses suivantes :

- entre le 4 et le 44, avenue de Stalingrad
- entre le 1 et le 13, avenue d'Orgemont.

A ces adresses, je vous informe que des dossiers sont effectivement enregistrés dans nos fichiers.

Dossiers présents en Préfecture :

<u>Numéro</u>	<u>Raison Sociale</u>	<u>Adresse</u>
61487	EFR FFRANCE ex DELEK	12-22 avenue Stalingrad
20191222	OPH COLOMBES HABITAT PUBLIC	5 avenue d'Orgemont
20191223	OPH COLOMBES HABITAT PUBLIC	9 avenue d'Orgemont

Vous avez la possibilité de consulter les documents communicables de ces dossiers en effectuant au préalable une demande auprès de mes services par mail : pref-environnement@hauts-de-seine.gouv.fr.

Un rendez-vous vous sera proposé dans les 15 jours qui suivent votre demande de consultation.

167-177, avenue Joliot-Curie
92013 NANTERRE cedex
Tél : 01 40 97 20 00
pref-environnement@hauts-de-seine.gouv.fr

Dossier présent aux Archives Départementales :

<u>Numéro</u>	<u>Raison sociale</u>	<u>Adresse</u>	<u>Cote d'archivage</u>
71538	STE FRANCAISE DE PETROLE	38 avenue de Stalingrad	1207W2076

Vous pourrez en consulter les documents communicables en prenant contact avec le service des Archives Départementales (137 avenue Joliot-Curie, 92023 Nanterre cedex, téléphone **01-41-37-11-02**) en précisant la cote d'archivage ci-jointe (**voir tableau ci-dessus dernière colonne**).

D'autre part, vous avez émis le souhait de consulter le dossier **Préf-92-70665/D – BP France (anciennement Mobil-Oil) – 16-22 avenue de Stalingrad à Colombes**.

Je vous informe que ce dossier est répertorié aux archives départementales sous les références suivantes :

<u>Numéro</u>	<u>Raison sociale</u>	<u>Adresse</u>	<u>Cote d'archivage</u>
70665	STATION SERVICE BP	31-37 avenue de Stalingrad	1639W322

Vous pourrez en consulter les documents communicables en prenant contact avec le service des Archives Départementales (137 avenue Joliot-Curie, 92023 Nanterre cedex, téléphone **01-41-37-11-02**) en précisant la cote d'archivage ci-jointe (**voir tableau ci-dessus dernière colonne**).

Je tiens à vous informer que ce renseignement vous est délivré sous réserve de vérification auprès de la mairie de la commune concernée. En effet, des installations classées pour la protection de l'environnement ont pu être exploitées à des adresses dont les rues ont été supprimées ou renommées sans que mes services en aient été avertis.

Je vous invite à consulter le site Internet du Ministère de la transition écologique (MTE) <http://www.ecologie.gouv.fr> où figure un inventaire des sites ayant été occupés par des activités de type industriel. Cette base de données appelée BASIAS (Base des Anciens Sites Industriels et Activité de Service) est accessible librement sur Internet (<https://www.georisques.gouv.fr/risques/casias/donnees#/>).

De même, vous pouvez consulter la base BASOL (<https://www.georisques.gouv.fr/risques/sites-et-sols-pollues/donnees#/>), qui met également à votre disposition la liste des sites pollués recensés par les pouvoirs publics.

Enfin, vous pouvez désormais consulter sur le site internet de la Préfecture (<http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-et-prevention-des-risques/Environnement/Secteur-d-Informations-sur-les-Sols-SIS>) les secteurs d'information sur les sols.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

AIC ENVIRONNEMENT
A l'attention de M. Brice SIROUX
31, avenue de la Division Leclerc

95170 DEUIL-LA-BARRE

b.siroux@aic-environnement.fr

167-177, avenue Joliot-Curie
92013 NANTERRE cedex
Tél : 01 40 97 20 00
pref-environnement@hauts-de-seine.gouv.fr

Le Préfet

Pour le préfet, et par délégation
L'attaché principal, chef du bureau de
l'environnement, des installations classées et
des enquêtes publiques

Fabrice FAUCHER

CASIAS IDF9204947 - Etablissements Leger - Référence : 1207W2076

Monsieur LEGER
38, Avenue de Stalingrad
COLOMBES (Seine)

Colombes, le 15 Février 1965

71588-3

22/11/65

Déclaration
pour l'ouverture d'un Etablissement
de 3^e classe des Industries dangereuses
insalubres ou incommodes

à Monsieur le Préfet
du Département de la SEINE
Service de Protection de la Santé Publique

Monsieur le Préfet,

J'ai l'honneur de déclarer par la présente que j'entends
installer à COLOMBES - 38 rue de Stalingrad un établissement
rangé dans la 3^e classe par le décret du 24 Décembre 1919, modifié par le décret du
20 Mai 1953.

Cet établissement sera constitué par une installation de distribution d'essence
comprenant 1 réservoir enterré de 3.000 l. litres et
1 distributeur fixe type SATAM placé sur ma
propriété

PIECES JOINTES :
1 plan type
2 plans à l'échelle

L'installation sera construite conformément aux prescriptions de l'arrêté Ministériel
du 28 Octobre 1952.

Veuillez agréer, Monsieur le Préfet, l'assurance de ma haute
considération.

99 IN 529 ex ORG 614

8560 - 3-64 - 1.000



21.538-3

15 JUIN 1965

SOCIÉTÉ FRANÇAISE DES PÉTROLES BP

Monsieur le Préfet
du Département de la Seine
Service des 2^e Classes
à Paris

Direction *Paris 110*
Regionale
de
Adresse *10 quai Paul Doumer*
a Courbevoie
Code : *75 06 35*
SERVICE

TÉL. INT. *25.72* RÉFÉRENCE *GM*
DATE *25 mai 1965*

Monsieur le Préfet,

Nous avons l'honneur de vous informer que nous avons effectué chez
Monsieur LEGER. 38 avenue de Stalingrad.
à *Colombes Seine*

permissionnaire, une installation comprenant :

<i>1</i> réservoir de <i>3000</i> litres - Indice BP : <i>404D 30AC</i>	n° <i>18</i>
" " " "	n°
" " " "	n°
appareil distributeur - Marque <i>Latam</i> Type <i>635TR20F</i>	n° <i>108</i>
" " " "	n°
" " " "	n°

Les réservoirs ont été - placés dans une fosse maçonnée *oui*
- ~~enfouis directement dans le sol~~

Cette installation a été exécutée en conformité de l'Arrêté Minis-
tériel du 28 Octobre 1952, et de la déclaration d'Etablissements Classés de 3^eme
Classe qui vous a été adressée le *15.2.1965*, par le permissionnaire
et dont le récépissé lui a été donné le , sous le n°

Les essais préalables, exigés par ledit Arrêté, ont été faits par
notre personnel, devant le représentant de ce permissionnaire, et leurs
résultats ayant été satisfaisants, le procès-verbal ci-joint a été rédigé et
signé tant par ce représentant que par nos propres Agents.

Nous joignons également le certificat du constructeur concernant
les réservoirs souterrains installés.

Veuillez agréer, Monsieur le Préfet, l'assurance de notre haute
considération.

Pour la Société Française des Pétroles BP.
Le Chef du Service Technique
de Division
[Signature]

P. J.
Certificat d'étanchéité des réservoirs
Procès-verbal de réception des travaux

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 257.490.700 F / R. C. SEINE 54 B 3432
SIÈGE SOCIAL A COURBEVOIE / SEINE

99 IN 531 EX REG 301 - 1447 - 10-54 - 659

PRÉFECTURE DE POLICE
Direction de l'Hygiène
et de la Sécurité Publique
ÉTABLISSEMENTS CLASSÉS
3^e Classe
N° 77538

Colombes
B.B. Colombes

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Minute
- 3 SEPT 1965

RÉCÉPISSÉ DE DÉCLARATION

Loi du 19 décembre 1917 modifiée notamment par le décret du 1^{er} avril 1964
relative aux établissements dangereux, insalubres ou incommodes.

A la date du 15 février 1965,
M. LEGER,
demeurant à Colombes (Seine),
rue de Stalingrad, N° 38,
a effectué, conformément aux dispositions de la loi du 19 décembre 1917, la
déclaration concernant l'installation à la même adresse,
d'un dépôt de 3.000 litres de liquides
inflammables de la série catégorie, d'un
point d'échec inférieur à 131°C, en un
réservoir enterré, devant subir des
transvasements, compris pour le seuil
de classement, soit : 800 litres.
(Rubrique 254 - A - 2° C - Section D1 - genre classe)

Il a déposé à l'appui de cette déclaration les documents dont la production
est prescrite par la loi et le décret précités.

Le présent récépissé ne confère au titulaire l'autorisation d'exploiter
que sous réserve de la réalisation des conditions générales énumérées à
l'extrait d'arrêté réglementaire ci-annexé.

Il est avisé que le présent récépissé n'est délivré que sous réserve des
droits des tiers, des servitudes légales pouvant exister sur l'immeuble où l'établisse-
ment est installé et notamment des dispositions réglementaires des plans
d'aménagement communaux et régionaux.

Paris, le 10 SEPT 1965
P^r LE PRÉFET DE POLICE,
La Sec. de la
Sécurité Publique
J. FOREST

Imp. S.T. 7610 S-44

PRÉFECTURE
DES HAUTS-DE-SEINE

DIRECTION
DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE

SERVICE TECHNIQUE D'INSPECTION
DES INSTALLATIONS CLASSÉES
POUR LA PROTECTION DE
L'ENVIRONNEMENT

TÉL : 40.97.23.33

- 71538-D;
- Colombes;
- secteur 6;

NANTERRE, LE 3/8/92;

Archivé, le
09 SEP. 1992

M^R Léger
38 av^{ue} de
Stalingrad.

L' établissement sus. visé
n' existe plus.

A sa place se trouve un maga-
sin d' alimentation spécialisé dans
les produits en provenance de
chine.

La cuve d' essence a été
retirée du sol après neutralisation
lors de la transformation des lieux.

Nous pouvons donc archiver
le dossier.

COWCLUSION
Archiver le dossier.

DIARD Paul

16/12/92

1

STANDARD : 40.97.20.00 - 167-177, AVENUE JOLIOT-CURIE - 92013 NANTERRE CEDEX - TELEX : 615 456 F - TÉLÉCOPIE : 47.25.21.21

CASIAS IDF9205209 - SOS Garage – M. DENIS - Référence : 1207W2011

SERVICE TECHNIQUE D'INSPECTION
DES INSTALLATIONS CLASSÉES

12-14, Quai de Gesvres - PARIS-IV^e
75195 - Paris RP

Préfecture de la H^e de Seine
Commune Colombes
Dossier n° 88133-D

Préfecture de la Seine
Administration Générale
30. AVR. 1981
3^e Bureau

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PARIS, LE 27/04/81

SOS Garage
(Denis, Gérard)
(successeur de J.P. Katos)
HG-52, r. des Champignons.

M. Gueguen
4/5/81

Suite à plainte pour fumées, odeurs

A été fondée pour les fumées.
Non fondée pour les odeurs.
Fondée au ravaudage pour des bruits.

La gêne a pour origine une cabine de peinture installée récemment et non déclarée.

1/ Problème fumées résolu par un réglage du Bouleur.

2/ J'ai indiqué à l'exploitant les mesures à prendre pour supprimer les bruits (vibrations de toles, roulement d'une ventilateur etc...)

Travaux à réaliser d'ici le 1/7/81

3/ Demander la déclaration des activités classées.

4/ HO 513-1°b Application, à froid, par pulvérisation, de peintures à base d'alcools ou de LI de 1^{er} cat., la quantité carbonnée journalière ne dépassant pas 25 litres D

5/ HO 6-1°b Séchage de peintures à base d'alcools ou de LI de 1^{er} cat., dans une enceinte à température ambiante ne dépassant pas 80°C, sans faire mesurer les parois à température supérieure à 150°C, sans foyer dans l'atelier D

Henri AUDHOUI
Inspecteur Général Adjoint

Clément TROYANOWSKY
Commissaire-Inspecteur

Imp. ST 7028 3/77

Préfecture des Hauts-de-Seine - ICPE – EFR France

61487-2

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DES HUILES DE PÉTROLE B.P.
SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 187.133.000 FRANCS
SIÈGE SOCIAL A PARIS
ENERGIC  ENERGOL
SUCCURSALE DE PARIS-CENTRE
21, RUE DE LA BIENFAISANCE-PARIS-8

TELEPHONE EUROPE 61-80
 ADRESSE TELEGR. BEEPEE PARIS
 CH. POSTAUX PARIS 2838-48

27 AOUT 1955 54 B 3432

REGISTRE DU COMMERCE SEINE 408900
 REP. PRODUCTEURS 8328 SEINE C. L. O.

SI VOUS TELEPHONEZ AU SUJET DE
 CETTE LETTRE DEMANDEZ LE POSTE N° 293

REFERENCE A RAPPELER :

SUCC. PARIS/CENTRE
 Secteur NORD
 GS/JA -345.716

Nouveau Nom à la Date du 1.12.54
 SOCIÉTÉ FRANÇAISE DES PÉTROLES BP

Monsieur le Préfet
 de la SEINE
 Service de Protection de la Santé Publique
 Etablissements Classés
 I4, quai de Gesvres, 14
 PARIS.

Paris, le 26 AOUT 1955

Monsieur le Préfet,
Installation de la distribution d'essence chez notre client -

Nous avons l'honneur de vous envoyer sous ce pli le certificat du constructeur concernant le réservoir souterrain installé chez M. ROLAND permissionnaire.
I4, avenue de Stalingrad - COLOMBES. (Seine)

L'installation de cette cuve du distributeur et de leurs accessoires a été faite en conformité de l'arrêté Ministériel du 22 Juillet 1929 et de la Déclaration d'Etablissements de 3ème classe qui vous a été adressée
 le 31 Mars 1955 par le permissionnaire.

Les essais préalables exigés par ledit Arrêté ont été faits par notre personnel devant le représentant de ce permissionnaire et leurs résultats ayant été satisfaisants, le procès-verbal ci-joint a été rédigé et signé tant par ce représentant que par nos propres agents.

Nous procédons immédiatement aux travaux de parachèvement en vue de la mise en service de l'installation.

Veuillez agréer, Monsieur le Préfet, l'assurance de notre haute considération.

Pr la SOCIÉTÉ FRANÇAISE des PÉTROLES BP



SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DES HUILES DE PÉTROLE
SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 5.247.885.000 FRANCS
21, Rue de la Bienfaisance
PARIS

Tribunal de Commerce de la Seine
Registre analytique N° 138.882

Contrat N° 1496

PROCÈS-VERBAL DE RÉCEPTION DE L'INSTALLATION
DE DISTRIBUTION D'ESSENCE

chez M. *Rolland*
à *14 Rue de Starlingrad. à Colombes*
permissionnaire.

La S. G. H. P. a effectué dans l'établissement désigné ci-dessus une installation comprenant :

1 Cuve de *3.000* litres, Type *4070 30N.0129*
d° d° d°
1 Appareil distributeur Type *203T Accetrix 40* N° *9467*
d° d° N°
d° d° N°
Lampe électrique de bougies dans le lampadaire
Lampe électrique de bougies dans la cabine

Cette installation a été faite par M. *G. Pauri*
Entrepreneur à *Châtouilly*
et par les monteurs de S. G. H. P. :

Les travaux ont été commencés le
et il a pu être procédé ce jour aux essais d'étanchéité de
l'ensemble, à l'essence : ces essais réalisés avant couverture
de la fosse n'ont révélé aucune fuite.

De plus, l'essai d'isolement de l'installation a conduit à
détecter une résistance électrique de ohms.

En conséquence, les travaux de parachèvement vont être
immédiatement entrepris et l'installation sera mise en service
dès leur terminaison.

Fait à *Colombes*, le *1^{er} Juin 1955*

Pour le Permissionnaire :

Pour la S. G. H. P.
Constructeur :

SOCIETE FRANCAISE DES PETROLES BP
DIRECTION REGIONALE - OPERATIONS
DE PARIS
10 QUAI PAUL DOUMER
92401 COURBEVOIE

COURBEVOIE , le 20 JUIN 19 73

Déclaration
pour l'ouverture d'un Etablissement
de 3^e classe des Industries dangereuses
insalubres ou incommodes

Dépôts souterrains

à Monsieur le Préfet

du Département de s HAUTS de SEINE

Service de Protection de la Santé Publique

Monsieur le Préfet,

Nous avons l'honneur de déclarer par la présente que nous entend ons
installer à COLOMBES - 14/20 Avenue de Stalingrad un établissement
rangé dans la 3^e classe par la loi du 19 Décembre 1917, modifiée par le décret n° 64.303
du 1^{er} Avril 1964.

Cet établissement sera constitué par une installation de distribution d'essence
comprenant 2 réservoirs enterrés de 5 m³ et 3 m³ bixesset
2 " en fosse maçonnée de 30 m³
2 distributeurs fixes type DD placé : à l'intérieur
3 " " " SD de la propriété

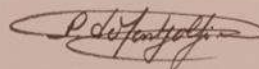
PIÈCES JOINTES :

- 3 plan type
- 3 plans à l'échelle

L'installation sera construite conformément aux prescriptions de l'arrêté Ministériel
du 28 Octobre 1952.

Suivant les instructions de l'article 20 de l'article précité, nous vous ferons
parvenir, avant la mise en service du dépôt, le certificat du constructeur et le procès-verbal
d'essai des réservoirs.

Veuillez agréer, Monsieur le Préfet, l'assurance de notre haute
considération.



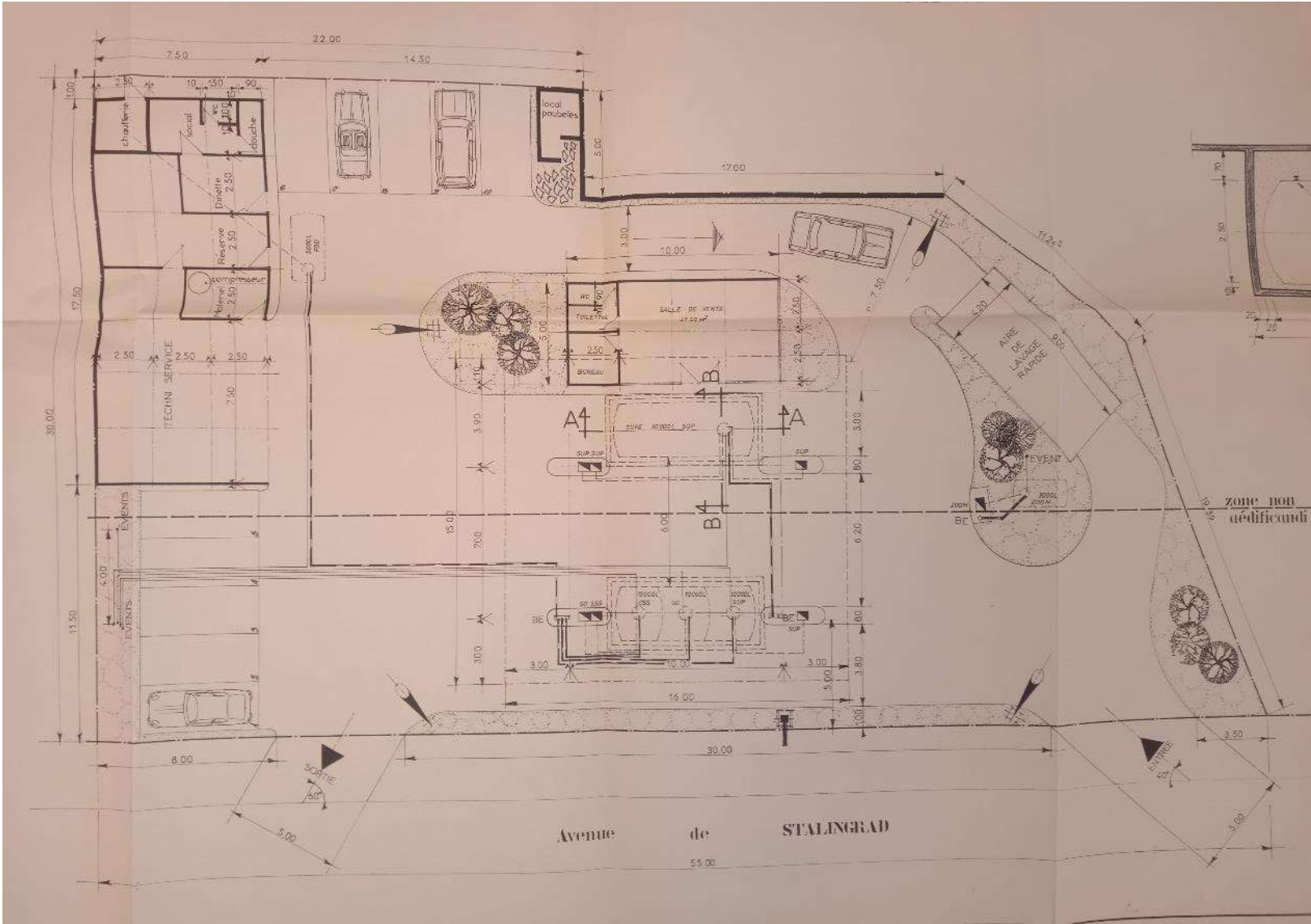
N.B. Cette installation comprendra 3 dépôts distincts :

- 1^{er} dépôt : 1 réservoir de 30 m³ de super
- 2^e dépôt : 1 réservoir compartimenté de 30 m³, comprenant 10 m³ de super,
10 m³ de CA, 10 m³ de G.O. et un réservoir de 5 m³ de FOD.
- 3^e dépôt : 1 réservoir de 3 m³ pour mélange 2 T.

La Station sera équipée d'un compresseur d'air de 0,5 m³ à l'emplacement
désigné sur le plan.

09 IN 430

9-71 - 2.000



BP France



Direction Régionale Route Paris Ouest - 13 Route du Bassin n° 6 - BP n° 99 - 92232 Gennevilliers


 Monsieur le Préfet des Hauts de Seine
 Service des Etablissements Classés
 3ème Bureau
 167 à 177 Avenue Frédéric et Irène
 Joliot Curie
 92000 NANTERRE

Emission	Référence à reporter	Téléphone	Date
BT PARIS OUEST	B96.2270	47.94.98.40	19 octobre 1988
F. FRASCZAK	FF/LM	Poste : 424	

 N/ Réf. STATION des Quatre Routes
 16 à 22 Avenue Stalingrad
 92700 COLOMBES


Monsieur Le Préfet,

Nous avons l'honneur de vous informer du projet de modernisation de notre station ci-dessus référencée, déjà déclarée au titre des Etablissements Classés selon un récépissé délivré le 20 Juin 1973 (voir photocopie jointe).

L'établissement sera composé de :

1° - Stockage de liquide inflammables (rubrique 253)

- 2 réservoirs de 20/10 m³ SUP/ESS et SUP/GO simple enveloppe en fosse maçonnée enterrée, existantes.
- 1 réservoir de 5 m³ de POD, existant, sera neutralisé et enlevé.
- 1 réservoir de 3 m³ de mélange 2 Temps, existant, sera neutralisé et enlevé.

2° - Distribution (rubrique 261 bis)

En self service (comme actuellement)

a - liquides de 1ère catégorie

5 volus simple débit (Sup et Ess) $2,4 \text{ m}^3/\text{h} \times 5 = 12,00 \text{ m}^3/\text{h}$

b - liquide de 2ème catégorie

1 volu simple débit GO $2,4 \text{ m}^3/\text{h} \times 1 = 2,4 \text{ m}^3/\text{h}$
...
 Tél. 47.94.98.40 - Telex : 620 177
 Société anonyme au capital de 1.553.123.550 F - R.C.S. Nanterre B 542 034 327
 Siège Social à 92412 COURBEVOIE CEDEX

2.-

A noter que le volucompteur 2 Temps est supprimé.

3 - Protection incendie

- 6 extincteurs à poudre 6 Kgs ABC
- 1 caisse à sable 100 l.

Nous vous transmettons en trois exemplaires un plan du projet, et vous adresserons dès la fin des travaux procès-verbal d'épreuve de l'installation et de neutralisation des cuves de mélange 2 Temps et FOD.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Préfet, à l'assurance de notre parfaite considération.

PJ - un récépissé
- un plan (en trois exemplaires)

Thomas A.

- 5 JAN. 1989

3ème
FL/SC
40.86M. LANDAIS
N° 61 487/D

Monsieur le Directeur,

Comme suite au projet de modernisation que vous m'avez transmis le 19 octobre 1988, concernant votre établissement sis 16-22 avenue de Stalingrad à COLOMBES, j'ai l'honneur de vous faire connaître que vos activités seront désormais classables sous les rubriques suivantes :

253/B : "Dépôt de liquides inflammables de la 1ère catégorie dans des réservoirs simple enveloppe en fosse, représentant une capacité nominale totale supérieure à 50 m³ mais inférieure ou égale à 100 m³."

Activité soumise à DECLARATION (déclarée le 20 juin 1973 sous l'ancienne rubrique 254/A/2/c.

261 bis : "Installation de remplissage de récipients mobiles ou de réservoirs montés à poste fixe sur des véhicules à moteur, le débit maximum de l'installation étant pour les liquides inflammables de la 1ère catégorie supérieur à 1 m³/h mais inférieur ou égal à 20 m³/h."

Activité soumise à DECLARATION.

Compte tenu des modifications notables envisagées pour l'installation de distribution de liquides inflammables, je vous demande de bien vouloir souscrire au titre de la rubrique 261 bis susvisée la déclaration réglementaire conformément aux indications figurant sur l'imprimé ci-joint.

Par ailleurs, je vous précise que le Plan d'Ensemble devra mentionner le réseau d'évacuation des eaux.

Enfin, je vous signale que le compresseur d'air qui était classé sous la rubrique 33 bis ne relève plus de la législation sur les Installations Classées.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de ma considération distinguée.

LE PREFET,

Société BP FRANCE
Direction Régionale Route Paris Ouest
13 route du Bassin n°6
BP N°99

N° 100 000 000 de l'Administration Générale

ANNICK ROBET

92232 GENNEVILLIERS

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE

20 OCT. 1993

DIRECTION
DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE3^{ème} bureauN/REF : AM/AM
TEL : 40.97.23.39
DOSSIER SUIVI PAR Mme MACKEL
N° 61 487/DSociété B.P FRANCE
Direction Régionale
Route Paris Ouest
B.P n° 99
92232 GENNEVILLIERS

DAG 3 - MD 93103

Monsieur le Directeur,

Il ressort d'un rapport du Service Technique Interdépartemental d'Inspection des Installations Classées que vous exploitez à COLOMBES, 16/22 avenue de Stalingrad, une station service classable sous les rubriques suivantes de la nomenclature relative aux Installations Classées pour la Protection de l'Environnement :

- 253/B : "Dépôt aérien de liquides inflammables de la 1^{ère} catégorie, représentant une capacité nominale totale supérieure à 10 m³ mais inférieure ou égale à 100 m³."

Activité soumise à déclaration. (antérieure au décret de classement du 21 septembre 1977).

- 261 bis (B) : "Installation de remplissage ou de distribution de liquides inflammables de 1^{ère} catégorie, le débit maximum de l'installation étant supérieur à 1 m³/h mais inférieur ou égal à 20 m³/h."

Activité soumise à déclaration.

- 261 bis (C) : "Installation de remplissage ou de distribution de liquides inflammables de 2^{ème} catégorie, le débit maximum de l'installation étant supérieur à 3 m³/h mais inférieur ou égal à 60 m³/h."

Activité soumise à déclaration.

.../

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

En ce qui concerne, des deux dernières activités, je vous rappelle qu'il vous appartient, conformément aux dispositions de la loi n° 76 663 du 19 juillet 1976 et du décret n° 77 1133 du 21 septembre 1977, de souscrire une nouvelle déclaration, ces installations ayant subi des modifications notables en 1988.

A ce propos, je vous rappelle que mes courriers en date des 5 janvier, 7 juin et 12 octobre 1989 sont restés sans réponse.

Par ailleurs, lors de la visite effectuée par le Service précité dans votre établissement le 1er septembre 1993, il a été constaté que vous ne vous conformiez pas aux conditions 31 et 35 des prescriptions générales de la rubrique 261 bis ainsi qu'à l'article 23 de la Circulaire du 17 avril 1975 relative aux réservoirs où sont emmagasinés des liquides inflammables, dont vous trouverez ci-joint copies.

Il été noté les anomalies suivantes :

- absence de couverture anti-feu ;
- absence de dispositif d'alarme sur les îlots ;
- pas de surveillance régulière des tubes de contrôle de fuites éventuelles des réservoirs.

En conséquence, je vous mets en demeure de me fournir, dans un ultime délai de deux mois, un dossier de déclaration, établi en trois exemplaires et accompagné des documents énumérés dans la notice imprimée ci-jointe, et de vous conformer aux conditions ci-dessus stipulées.

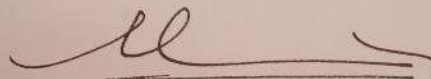
A l'issue du délai qui vous est imparti, le Service Technique précité procèdera à une vérification des travaux de mise en conformité que vous aurez réalisés.

Je tiens à vous préciser que, faute de vous conformer à cette injonction, vous vous exposeriez aux sanctions administratives et pénales prévues par l'article 23 de la loi n° 76 663 du 19 juillet 1976 relative aux Installations Classées pour la Protection de l'Environnement.

Vous voudrez bien retourner, sans délai, dûment signé, l'accusé de réception ci-joint.

Je vous prie de croire, Monsieur le Directeur, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

LE PREFET,
Le Directeur de
L'Administration Générale



Lucile CARON

BP

Emetteur : G. Brion

Référence :

Téléphone : 34.22.38.28 9

Date : 15 novembre 1993

PREFECTURE DES HAUTS DE SEINE
27 JAN. 1994
D.P.S.G. COURRIER

BP France
8 rue des Gêmeaux
Cergy Saint-Christophe
95866 Cergy Pontoise Cedex
France

Préfecture des Hauts de Seine
3ème Bureau - Direction de
l'Administration Générale
167-177 Ave Frédéric et Irène
Joliot Curie
92013 Nanterre Cedex

Dossier n° 61487D

Déclaration de modification d'un établissement classé

Monsieur le Préfet,

Nous avons l'honneur de déclarer par la présente, que nous allons modifier une station service "Les 4 Routes" - 16-22 Avenue de Stalingrad - 92700 Colombes conformément à la loi n°76 - 663 du 19 juillet 1976, aux décrets n°77.1133 et 77.1134 du 21 septembre 1977.

Cet établissement sera composé de :

Stockage liquides inflammables (rubrique 253)

- 1 réservoir de 30 m3 en fosse maçonnée compartimenté
 - 20 m3 de Supercarburant (1ère catégorie)
 - 10 m3 de Super Sans Plomb 95 (1ère catégorie)
- 1 réservoir de 30 m3 en fosse maçonnée compartimenté
 - 20 m3 de Super Sans Plomb 98 (1ère catégorie)
 - 10 m3 de Gasoil (2ème catégorie)

Distribution (rubrique 261 bis)

L'installation de distribution sera en self-service

a. Liquide de 1ère catégorie :

2 volucompteurs double débit pour la distribution super et SSP 98	2,4x4 = 9,6 m3/h
1 volucompteur simple débit pour la distribution SSP 95	2,4x1 = 2,4 m3/h

b. Liquide de 2ème catégorie :

1 volucompteur double débit pour la distribution GO	2,4x2 = 4,8 m3/h
---	------------------

PREFECTURE DES HAUTS DE SEINE
ADMINISTRATION GENERALE
27 JAN. 1994
DIRECTION
ARRIVEE

Téléphone : (1) 34.22.40.00
Télécopie : (1) 34.22.44.17
Téléc : 608 611 F

Société anonyme
au capital de 2 100 949 200 F
R.C.S. Pontoise B 542 034 327

PAPIER RECYCLÉ

Protection Incendie

- Extincteurs à poudre
- Caisse à sable de 125l
- 1 couverture anti-feu

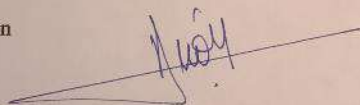
Nous vous ferons parvenir, avant la mise en service, les certificats d'épreuve des réservoirs et le procès-verbal de l'installation.

Nous vous transmettons, ci-joints, en triple exemplaires :

- plan de situation ou d'implantation
- plan des réseaux souterrains
- plan type des réservoirs

Nous vous prions de croire, Monsieur le Préfet, à l'assurance de notre parfaite considération.

Gérard Brion



CONTROLE D'ETANCHEITE FIN DE TRAVAUX

Code Implant: 30617
 Nom station service: BP
 Adresse: Au Stalingrad
 CP: 92700 Ville: Colombes

CARACTERISTIQUES DES RESERVOIRS TESTES					
Cuve n°					
Compartment n°	(1)	(2)	(1)	(2)	
Nature cuve (SE/DE)	SE	SE	SE	SE	
Type cuve (Enfouie, aérienne, en fosse)	?	?	?	?	
Capacité du compartiment (m3)	10	20	10	20	
Produit contenu (GO - 98 - 95 - SC - FOD - HU)	95	98	SC	GO	

CONTROLE VISUEL CHEMINÉE DE TROU D'HOMME					
Présence d'eau en fond de cheminée	OUI / NON	Non	Non	Non	Non
Présence de produit en fond de cheminée	OUI / NON	Non	Non	Non	Non

CONTROLE VISUEL SUR PLATEAU					
Etanchéité du tube de jauge	OUI / NON	Oui	Oui	Oui	Oui
Etanchéité du clapet AR	OUI / NON	Oui	Oui	Oui	Oui
Etanchéité sur autre piquage utilisé	OUI / NON	Oui	Oui	Oui	Oui
Fuite sur bride et / ou raccord sur aspiration	OUI / NON	Non	Non	Non	Non
Fuite sur bride et / ou raccord sur remplissage	OUI / NON	Non	Non	Non	Non

CONTROLE VISUEL SUR REGARD MANIFOLD					
Présence d'eau en fond de regard	OUI / NON	/	/	/	/
Présence de produit en fond de regard	OUI / NON	/	/	/	/
Fuite sur bride et / ou raccord	OUI / NON	/	/	/	/

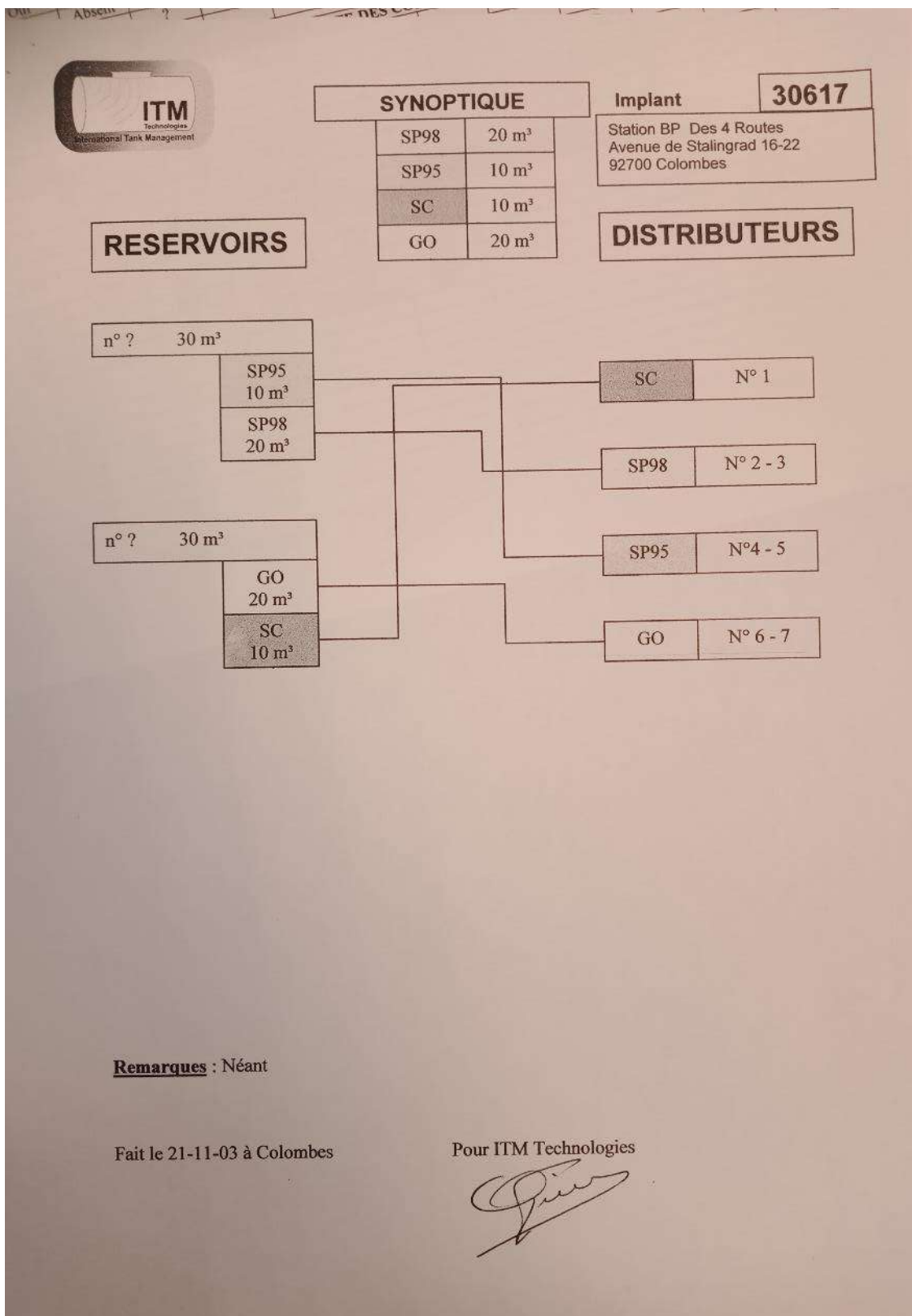
CONTROLE VISUEL SUR PIED DE VOLUS					
Présence de produit en pied de volus	OUI / NON	Non	Non	Non	Non
Fuite sur bride et / ou raccord	OUI / NON	Non	Non	Non	Non

Remarques Générales: - Citerne SP95 10 m³ percée, Dépotage concluant
 - Fuite sur le plateau de trou d'homme de la Go 20 m³

Date: 21/10/23 Visa Entreprise:  Visa Exploitant:

STATION B.P. LES 4 ROUTES
 16 - 22, avenue de Stalingrad
 92700 COLOMBES
 Cachet: 01 47 86 29 97
 SARL PAIZ au CAPITAL DE 7500€
 R.C.S. 449 771 559 NANTERRE

VINCI Immobilier / Colombes (92)



bp



PREFECTURE DES HAUTS DE SEINE
Affaires Générales
3^e Bureau
167-177 Avenue F. et I. Joliot Curie
92013 NANTERRE CEDEX

RECOMMANDEE A.R

D. SORIGNET - BOVIS
Pour le compte de BP FRANCE
Tél. 01.34.22.47.78
Cergy le 12 Février 2004

OBJET :

Station service des 4 routes
16/22, Avenue de Stalingrad
92 700 COLOMBES

Monsieur le Préfet,

Nous soussignés, Didier SORIGNET, représentant la Compagnie :

BP France

Siège Social, Parc St Christophe, 10, Avenue de l'Entreprise,
95 866 CERGY-PONTOISE CEDEX agissant en qualité de Responsable Technique,
avons l'honneur de vous déclarer notre intention d'apporter des modifications dans la
station service, située sur la commune de :

COLOMBES
16/22, Avenue de Stalingrad

Cette déclaration vous étant adressée conformément à l'article 25 du décret
du 21 Septembre 1977.

Nous vous informons notre intention de modifier notre installation de la façon
suivante :

- Remplacement des réservoirs simple enveloppe par des réservoirs double enveloppe,
- Remplacement des distributeurs actuels par des distributeurs multiproduits, (voir annexe)
- Remplacement de toutes les tuyauteries hydrocarbures.

.../...

- 2 -

Après travaux, les installations de stockage et de distribution seront les suivantes :

Rubriques 1430 et 1432-2-b - Stockage

RESERVOIRS A EXTRAIRE

- 2 réservoirs 30 m3 simple enveloppe, compartimentés, en fosse

RESERVOIRS A INSTALLEES

- 2 réservoirs 50 m3 double enveloppe, compartimentés, enfouis

Liquide 1ère catégorie

1 réservoir 50 m3 compartimenté, (40m3 + 10m3) dont 10 m3 affectés au super carburant	10 m3
1 réservoir 50 m3 compartimenté, (25m3 + 15m3 + 10m3) dont 25 + 10 m3 affectés au sans plomb 95 et 15 m3 affectés au sans plomb 98	35 m3 15 m3

TOTAL STOCKAGE 1ère catégorie 60 m3

**Liquide 2ème catégorie assimilé à la 1ère catégorie
suivant article 1430 du 29 décembre 1993**

1 réservoir 50 m3 compartimenté, (40m3 + 10m3) dont 40 m3 affectés au gazole	40 m3
---	-------

TOTAL STOCKAGE assimilé à la 1ère catégorie 40 m3

Capacité équivalente : $50/5 + 50/5 = 20 \text{ m3} < 100 \text{ m3}$

**Capacité effective du dépôt :100 m3
dont 60 m3 en 1ère catégorie
et 40 m3 en 2ème catégorie**

...

- 3 -

DISTRIBUTION (article 1434-1-b)**Liquide assimilé à la 1ère catégorie****Distribution libre-service avec surveillance**

2 distributeurs multiproduits double face GO/GO - SC/SC - SP95/SP95 - SP98/SP98
 2,4 m³/h x 4 = 9,6 m³/h

Distribution assimilée à la 1ère catégorie 9,6 m³/h

TOTAL DISTRIBUTION : 9,6 m³/h inférieur à 20 m³/h

PREVENTION DE LA POLLUTION DES EAUX

L'aire de distribution des liquides inflammables sera étanche aux produits susceptibles d'y être répandus et conçue de manière à permettre le drainage de ceux-ci.

Les eaux résiduaires seront collectées et traitées au moyen d'un séparateur d'hydrocarbures muni d'un dispositif d'obturation automatique, avant raccordement au réseau public.

L'installation sera équipée du système de récupération des vapeurs au niveau des événements et des distributeurs (RV1 et RV2 sur le plan).

SECURITE

L'installation sera dotée de moyens de lutte contre l'incendie appropriée aux risques, et protégée comme suit :

- Ilot de distribution L.S. (2)
 - 1 extincteur homologué pour chaque îlot
- Aires de distribution et bouches de remplissage
 - 1 bac à sable avec pelle et couvercle
 - 1 couverture spéciale anti-feu



- 4 -

Les prescriptions que doit observer l'utilisateur seront affichées au niveau de chaque appareil :

- Interdiction de fumer
- Interdiction d'approcher un appareil pouvant provoquer un feu nu,
- Obligation d'arrêt du moteur.

Un haut-parleur sur chaque îlot permettra au préposé de l'exploitation de rappeler à tout instant aux usagers les consignes de sécurité et la conduite à tenir en cas de danger d'incident.

L'installation électrique comportera un dispositif de coupure générale permettant d'interrompre en cas d'incident, l'ensemble du circuit électrique.

Nous joignons à la présente un plan N° Routcol92r 211 représentant notre installation conforme à la réglementation en vigueur.

Nous vous serions obligés de bien vouloir nous adresser le récépissé de la présente déclaration.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de nos sentiments distingués.

Didier SORIGNET

BP / BOVIS ALLIANCE

Didier SORIGNET

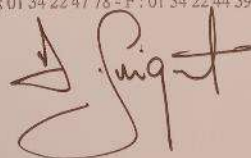
Bâtiment Newton 1 - Parc Saint Christophe

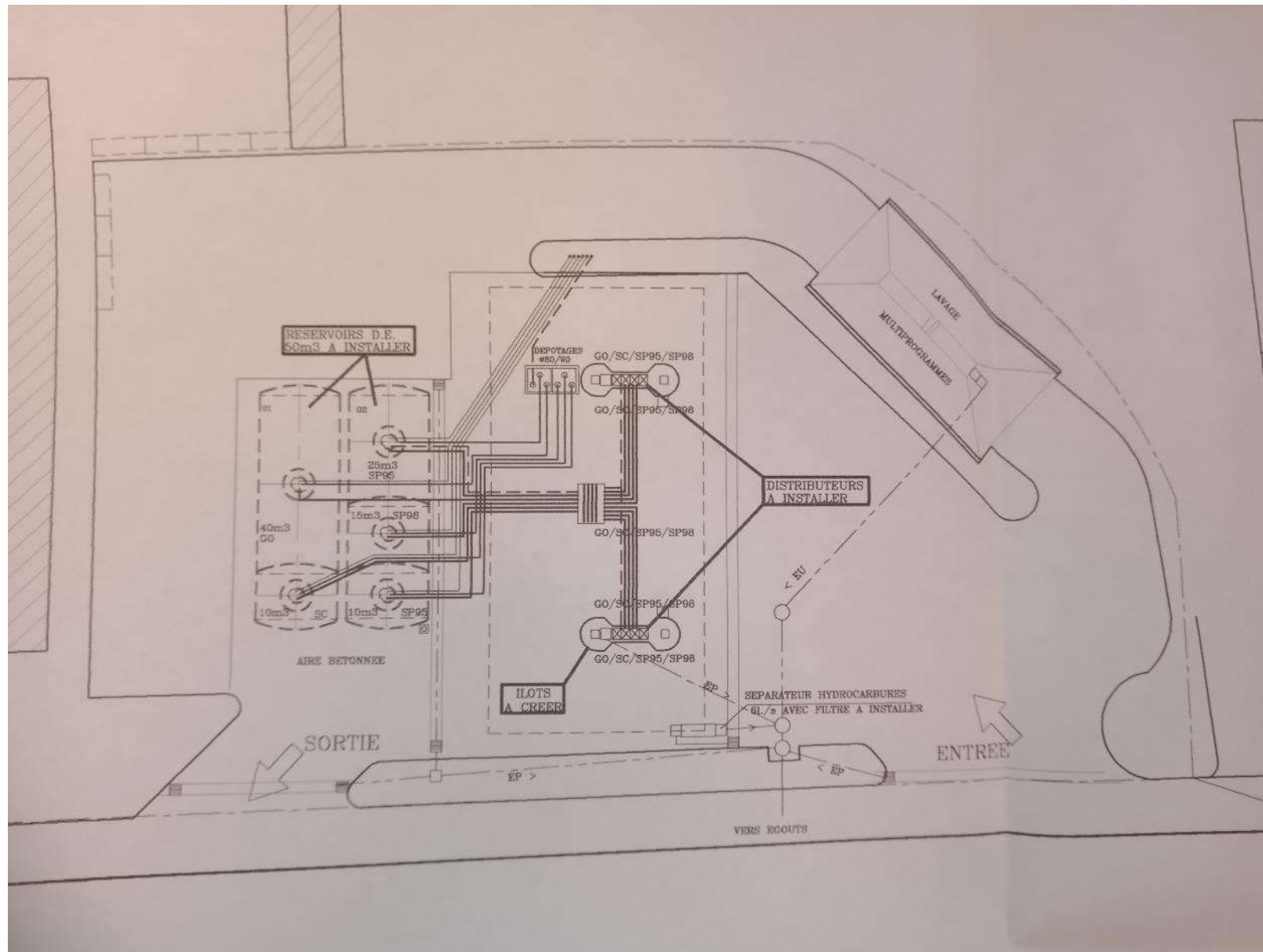
10, av. de l'Entreprise - Cergy

95866 Cergy Pontoise Cedex

T : 01 34 22 47 78 - F : 01 34 22 44 59

- P.J. - Plan n° 210 Réseaux - Etat actuel
Plan n° 211 Situation - Réseaux - Etat projeté
Plan n° 212 Environnement à 35 m
- Lettre en 3 ex.
- annexe





ANNEXE AN-VII : Photographies aériennes historiques

Les clichés suivants ont pu être consultés dans les bases de données en lignes.

Référence du cliché	Date	Sources
CCF00H-401_1921_CAF_H-40_0021	1921	Remonterletemps.ing.fr
C3636-0511_1932_PARISENTMOREAU_0008	1932	
C2214-1091_1944_106G2130_4283	1944	
C2214-0091_1949_F2214-2414_0081	1949	
CN55000011_1955_DUR53V_0051	1955	
C2114-0081_1963_F2114-2514_0060	1963	
C2314-0661_1966_FR1084_0042	1966	
C2314-0981_1971_FR2111_0001	1971	
C2314-0701_1974_FR2481_0033	1974	
C2314-0511_1979_FR3077_0051	1979	
C94PHQ1593_1982_FR3436IR_0516	1982	
C2314-0171_1986_FR3858_0018	1986	
C94SAA0962_1994_FR5037_0502	1994	
CA99S00952_1999_FR9039_1216	1999	
CP11000122_FD75x24_00029	2011	
-	2019	Google Earth Pro

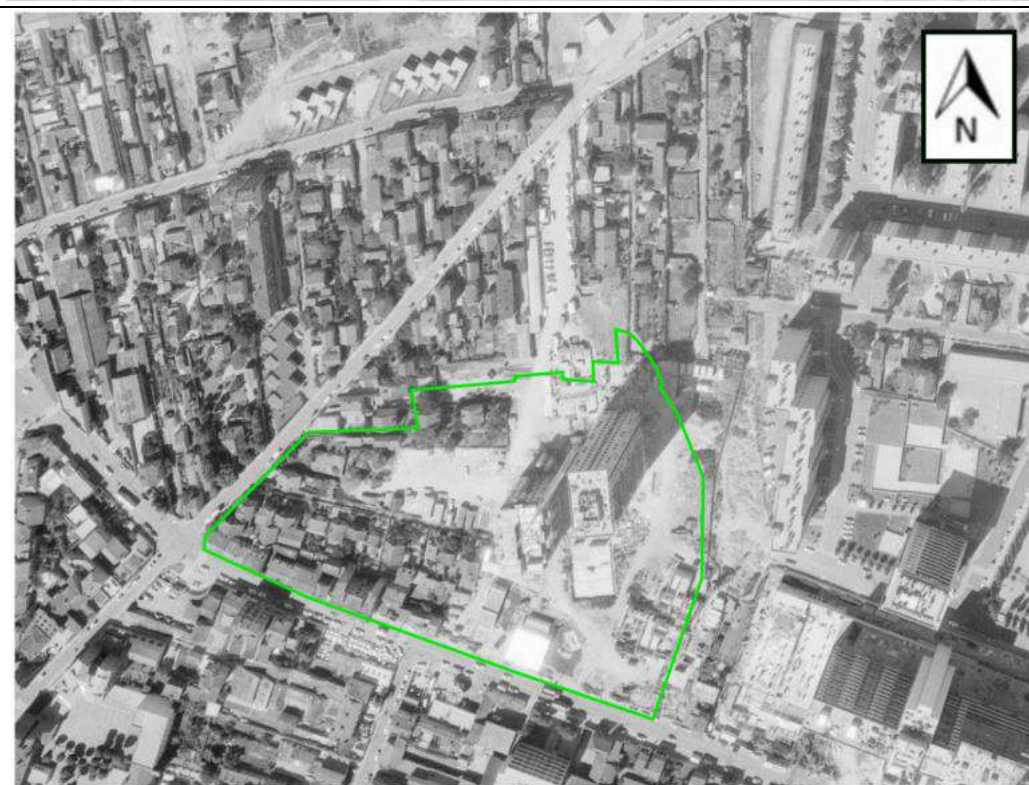
Sur la base de cette consultation, les clichés suivants, les plus pertinents pour l'étude, sont présentés ci-dessous.

Date	Cliché
1921	

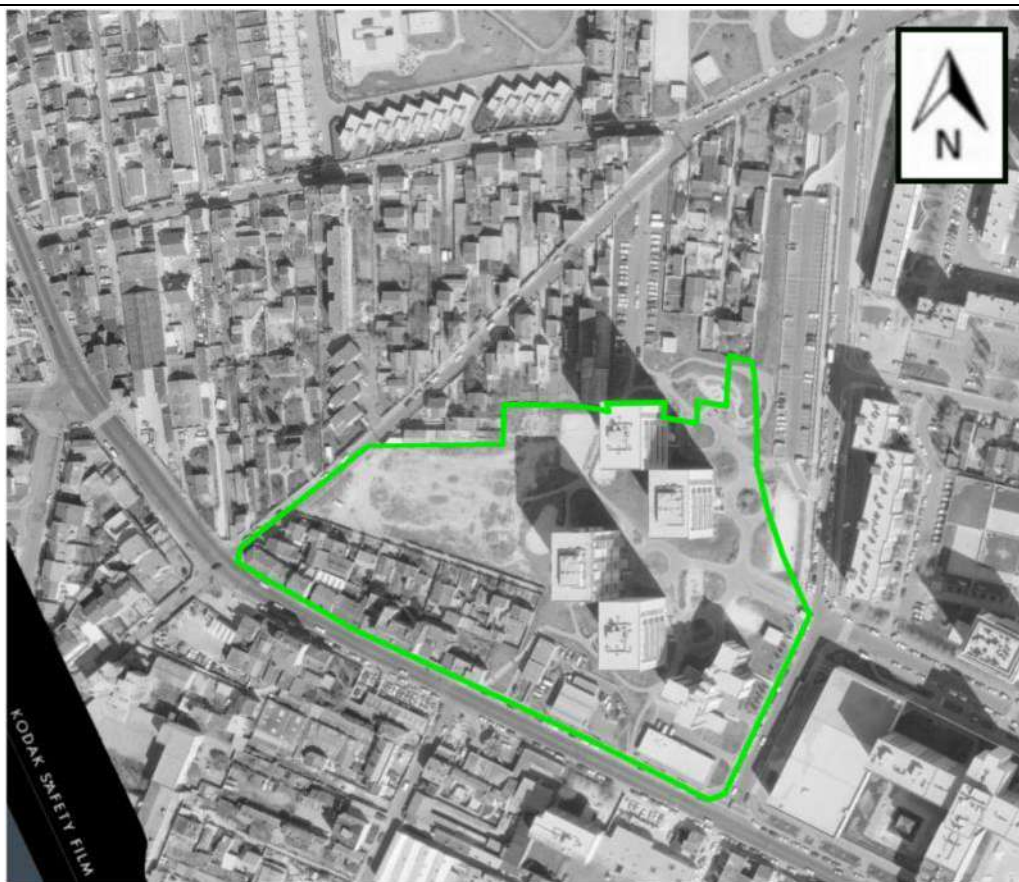
1955



1974



1979



2019



Certificat de réalisation

Identifiant d'enveloppe: 648D906EF43E48D089A7568FC7556AEA
 Objet: Complétez l'enveloppe avec DocuSign : Cas par cas 1 sur 3.pdf
 Enveloppe source:
 Nombre de pages du document: 168
 Nombre de pages du certificat: 2
 Signature dirigée: Activé
 Horodatage de l'enveloppe: Activé
 Fuseau horaire: (UTC+01:00) Bruxelles, Copenhague, Madrid, Paris

État: Complétée

Émetteur de l'enveloppe:
 OMONT Gautier
 2313 boulevard de la Défense
 Nanterre, Hauts de Seine 920000
 gautier.omont@vinci-immobilier.com
 Adresse IP: 147.161.232.176

Suivi du dossier

État: Original
 22/12/2023 12:23:44

Titulaire: OMONT Gautier
 gautier.omont@vinci-immobilier.com

Emplacement: DocuSign

Événements de signataire

BOURGAIN Anne-Florence
 Anne-florence.BOURGAIN@vinci-immobilier.com
 directeur territorial
 VINCI Immobilier
 Niveau de sécurité: E-mail, Authentification de compte (facultative)

Signature

DocuSigned by:
BOURGAIN Anne-Florence
 BAB3F21A740B47F...

Sélection d'une signature : Style présélectionné
 En utilisant l'adresse IP: 165.225.20.146

Horodatage

Envoyée: 22/12/2023 12:29:16
 Consultée: 22/12/2023 15:49:47
 Signée: 22/12/2023 15:49:59

Divulgateur relative aux Signatures et aux Dossiers électroniques:
 Non offerte par DocuSign

Événements de signataire en personne Signature**Horodatage****Événements de livraison à l'éditeur****État****Horodatage****Événements de livraison à l'agent****État****Horodatage****Événements de livraison intermédiaire État****Horodatage****Événements de livraison certifiée****État****Horodatage****Événements de copie carbone****État****Horodatage**

Gregory GOUARD
 gregory.gouard@vinci-immobilier.com
 Niveau de sécurité: E-mail, Authentification de compte (facultative)

Copie

Envoyée: 22/12/2023 15:50:05
 Consultée: 22/12/2023 16:05:55

Divulgateur relative aux Signatures et aux Dossiers électroniques:
 Non offerte par DocuSign

Événements de témoins**Signature****Horodatage****Événements notariaux****Signature****Horodatage****Récapitulatif des événements de l'enveloppe****État****Horodatages**

Enveloppe envoyée
 Livraison certifiée
 Signature complétée

Haché/crypté
 Sécurité vérifiée
 Sécurité vérifiée

22/12/2023 12:29:16
 22/12/2023 15:49:47
 22/12/2023 15:49:59

Récapitulatif des événements de l'enveloppe	État	Horodatages
Complétée	Sécurité vérifiée	22/12/2023 15:50:05
Événements de paiement	État	Horodatages